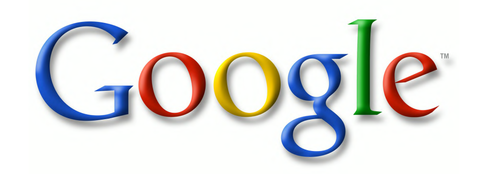






CK

Shebbeare

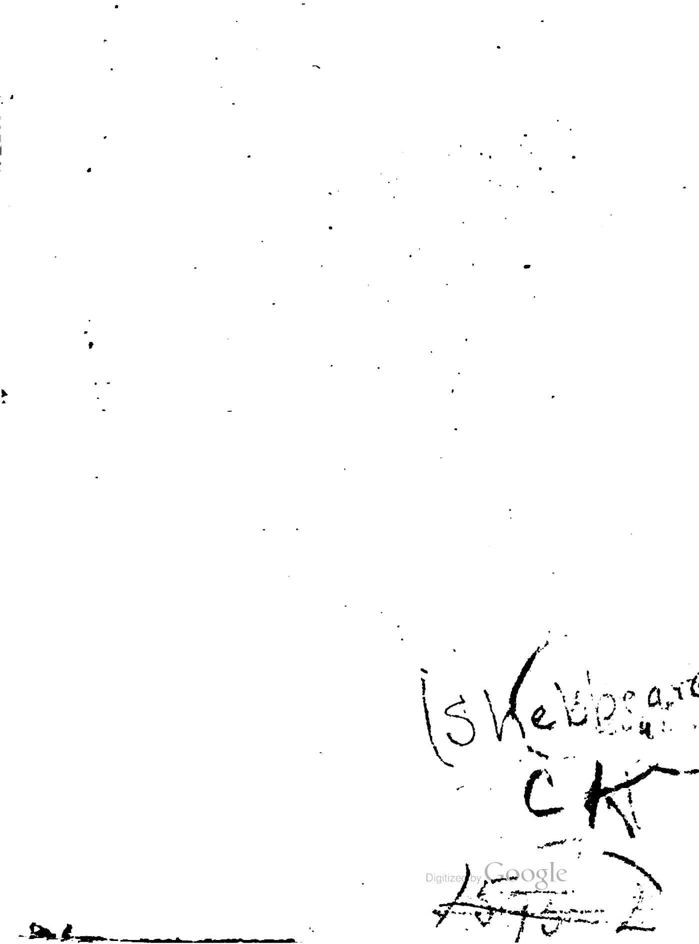


Table des objets renfermés dans ce Tome

---

1. Le Peuple instruit.
2. Etat présent de la Pensilvanie.

---

another copy in [illegible]

LE PEUPLE INSTRUIT;

OU

Les Alliances dans lesquelles les Ministres de la Grande-Bretagne ont engagé la Nation, & l'emploi qu'ils ont fait de ses Escadres & de ses Armées, depuis le commencement des troubles sur l'Ohio, jusqu'à la perte de Minorque, considérés dans une Quatriéme Lettre au Peuple d'Angleterre.

John Shebbeare

OUVRAGE TRADUIT DE L'ANGLOIS.

Jocer-ne tecum per litteras? Civem me herculè non puto esse, qui temporibus his ridere possit, ita sunt omnia debilitata, jam propè & extincta. Cic.



M. DCC. LVI.





LETTRE

DU TRADUCTEUR

A M. * * *

J'Ai cru, Monsieur, ne pouvoir me dispenser de rendre publique la Traduction de l'Ouvrage que j'ai déja eu l'honneur de vous annoncer sous le titre de Quatriéme Lettre au Peuple d'Angleterre. *C'est assurément un grand motif de satisfaction que de défendre une bonne cause, & il semble qu'il n'y a point*

de plaisir égal à celui de la défendre avec succès ; cependant il nous est encore possible de donner de l'étendue à notre contentement par la contemplation des fautes de nos Ennemis : & bien loin de devenir par-là indignes de notre prospérité, je crois qu'il n'est rien qui contribue davantage à soutenir notre émulation, & qui puisse mieux assurer nos progrès pour l'avenir. Les Ministres du Roi d'Angleterre sont représentés dans cette Quatriéme Lettre au Peuple, *non seulement comme les Auteurs de la Guerre présente, mais aussi comme la cause de tous les malheurs qu'elle a attirés sur la Nation. On y prou-*

ve que la mauvaise issue de toutes leurs entreprises est un effet de leur ignorance, de leur foiblesse, & du désordre où une ambition démesurée jette leurs esprits. C'est enfin un examen très-sévére de leur conduite ; tant à l'égard des Alliances dans lesquelles ils ont engagé la Grande-Bretagne, qu'à l'égard de l'emploi qu'ils ont fait de ses Escadres & de ses Armées, depuis le commencement des troubles sur l'Ohio, jusqu'à la prise de Minorque par les François ; le tout annoncé en Anglois dans les termes suivans, A fourth Letter to the People of England on the conduct of the Ministers in Al-

liances, fleets and armies, since the first differences on the Ohio to the taking of Minorca by the French. *Il m'a donc paru qu'un Ouvrage de cette nature ne pourroit manquer d'être bien reçu en France, & que chacun y seroit bien aise d'apprendre des Anglois mêmes quels moyens la Providence employe pour leur ouvrir les yeux sur leur malheureuse situation, & de sçavoir à combien de différens titres leur peut convenir l'application de ce grand principe,* sine ratione Consilium bonum stare non potest. *Vous me demanderez, Monsieur, pourquoi dans ma Traduction cet Ouvrage s'appel-*

le le Peuple instruit, *puisque dans l'original c'est* La Quatriéme Lettre au Peuple. *J'ai été engagé par trois considérations différentes à faire ce changement ; la premiére, c'est qu'il paroît actuellement deux Ecrits en Angleterre qui portent chacun le nom de* Quatriéme Lettre au Peuple, *& comme la Lettre qu'on peut appeller apocryphe a paru quelque tems avant la bonne, c'est-à-dire, avant la nôtre, j'aurois appréhendé que ce titre n'eût induit beaucoup de gens en erreur, & je ne doute pas que vous ne trouviez ma crainte très-bien fondée, lorsque vous sçaurez qu'elles traitent l'une & l'autre la même question. Il est*

vrai qu'il y a entre elles une très-grande différence, puisque la première est l'Ouvrage des Ministres, & qu'il s'en faut bien que celle-ci puisse être soupçonnée de venir de la même source. Mais la connoissance que bien des personnes auroient pu avoir de l'ancienne, en même tems qu'elles auroient ignoré la nouvelle, les eût toujours empêché de jetter les yeux sur la Traduction de celle-ci, parce qu'elles auroient cru n'y trouver qu'un éloge outré des Ministres Anglois, piéces méprisées en Angleterre dans les tems même où le Ministére est le plus florissant. J'ai donc mieux aimé désigner celui de ces deux

Ouvrages que j'ai traduit, & qui est le seul en vogue parmi les Anglois, par l'indication de son véritable objet qui est d'instruire le Peuple, & je laisse à l'Auteur de l'autre le titre de Quatriéme Lettre *qu'il a usurpé,* c'est-à-dire, *la peau inutile du Lion, sous laquelle il gardera toujours sa voix & ses oreilles. Vous venez de voir, Monsieur, la première raison pour laquelle j'ai appellé ma Traduction* le Peuple instruit. *Trouvez bon que j'ajoute que s'il se trouve un Traducteur pour la fausse* quatriéme Lettre, *je crois qu'il ne fera pas mal d'imiter d'une autre façon la liberté que j'ai prise, & de nommer*

sa Traduction le Peuple trompé. *Je vous dirai pour deuxiéme raison, Monsieur, que les trois premiéres Lettres n'ayant point paru en France, (car vous ne regarderez point comme des Traductions complettes les extraits que le Journal Etranger a donnés des deux premiéres, & il n'y a pas même eu un extrait de la troisiéme) il m'a semblé que la plûpart des Lecteurs seroient choqués de voir un Ouvrage s'annoncer par sa quatriéme & peut-être sa derniére partie. Vous m'objecterez qu'il falloit à l'occasion de la quatriéme traduire en entier les trois premiéres, & faire du tout un corps d'ouvrage; mais permettez-moi*

de vous repréſenter, que c'eût été multiplier les êtres mal-à-propos, car il eſt conſtant que celle-ci (& ſon titre le prouve aſſez) eſt une récapitulation de ce qui ſe trouve dans les trois qui l'ont précédée. Enfin, les objets y ſont plus rapprochés les uns des autres, on en apperçoit mieux l'enchaînement & la ſuite, & ſi elle étoit réunie aux trois premiéres, combien de Lecteurs ne fatigueroient pas inutilement leur attention avant que de la fixer ſur les endroits les plus propres à la ſatisfaire! Puiſqu'il eſt donc vrai que dans cette ſeule partie tout porte également & que l'on y trouve tout, approuvez-moi, Monſieur, par rapport à vous même tout au

moins, d'avoir laissé de la place dans votre cabinet pour trois volumes qui y seront d'un service plus réel. Ma troisiéme & derniére raison dépend des deux autres. Elle servira à vous faire voir, qu'étant dans l'obligation de donner un titre à un Ouvrage, où l'Auteur entretient le Peuple sur ses véritables intérêts, & que voyant par conséquent mon choix borné entre les idées de Remontrances *& d'*Instructions*, j'ai dû donner à cette derniére la préférence comme étant en tous points la plus propre au sujet. Pour que des représentations & des remontrances produisent quelque effet, il est sensible qu'on ne doit les adresser qu'aux personnes qu'el-*

les regardent, & qui ont la faculté de les mettre à profit. Le Roi de la Grande-Bretagne n'a en partage que la seule puissance exécutrice ; ses Ministres n'en ont par conséquent point d'autre à exercer ; ainsi ce seroit envain, par exemple, qu'un homme entendu dans les affaires publiques & zélé patriote, essayeroit par les argumens les plus solides & les plus pressans de leur prouver que la Nation Angloise ne peut manquer de succomber dans la guerre présente, ou que les troupes de Hanovre sont plutôt un fléau qu'un soutien pour la Grande-Bretagne. C'est le Peuple, lui diroit-on, qui nous a forcé la main

pour avoir la guerre, & jamais on n'auroit vu d'Hanovriens dans le Royaume, si le Peuple ne les eût demandés lui-même par la voix du Parlement. C'est donc à ce Peuple en qui réside la puissance législative, que doivent s'adresser ceux qui s'apperçoivent qu'il abuse à son préjudice de sa grande autorité, & qui lui sont assez attachés pour ne pas souffrir qu'il opère lui-même sa ruine; on laissera donc le Roi & les Ministres qui ne sont qu'obéir, pour se tourner du côté du Peuple qui a seul le droit d'ordonner; & comme les Anglois charitables parlent quelquefois en termes fort durs, il faut s'atten-

dre, si le Peuple a fait la sottise de demander la guerre & les Hanovriens, à le voir tencer de la bonne sorte par ses fidéles, mais sévéres amis. Cependant si vous ouvrez une de ces Brochures, où l'Auteur s'adresse directement à la Nation Angloise, telles que les Lettres au Peuple, l'Appel au Peuple, la Vérité révélée, *& tant d'autres, loin d'y trouver des vérités dures & des menaces, vous n'y voyez que des condoléances. » Pauvre Peuple, lui » dit-on, pauvres Anglois, vous » êtes trahis : on abuse de votre » confiance : vous n'avez qu'une » autorité précaire ; vos Minis- » tres publient que c'est vous qui*

» *voulez la guerre, quoique sur*
» *ce point comme sur beaucoup*
» *d'autres, vous prouviez assez*
» *par vos murmures & par vos*
» *gémissemens, qu'on vous fait*
» *parler & agir aussi bien contre*
» *vos intentions que contre vos*
» *intérêts. On vous désarme pour*
» *confier à des Mercenaires la*
» *protection de votre Pays & de*
» *vos libertés : il s'est formé par-*
» *mi vous d'indignes cabales,*
» *par lesquelles vos Ministres se*
» *font demander ce qu'ils veulent*
» *paroître n'accorder qu'à vos*
» *vœux & à vos cris. Résistez,*
» *faites-vous craindre, usez de*
» *vos droits & de vos priviléges,*
» *élevez-vous contre vos oppres-*

» *seurs, poussez dans le précipi-* » *ce ceux qui veulent vous y faire* » *tomber* «. *Tel est, Monsieur, le langage que tiennent au Peuple d'Angleterre, tous ceux en général qui l'entretiennent de ses affaires dans leurs écrits. Vous conviendrez avec moi, que ce n'est pas là le ton des remontrances, mais bien plutôt celui des avis & des instructions, & le plus convenable en même tems vis-à-vis d'un Peuple à qui on dérobe son autorité, pour en faire un usage qui lui est si pernicieux.* Le Peuple instruit *est donc le seul titre que j'aye pu choisir, pour substituer à celui de* Quatriéme Lettre au Peuple; *& il vous semblera peut-*

être, comme à moi, qu'il iroit également bien à tous les Ouvrages que les Anglois écrivent dans ce genre. Je veux avant que de finir, vous dire un mot sur les différentes réponses qui ont été faites par les ordres du Ministére, à l'Auteur des Lettres au Peuple. *J'en connois cinq : le Journal Étranger du mois d'Avril* 1756 *en rapporte deux par extrait, dont la première est intitulée :* La nature & l'usage des forces auxiliaires amplement examinés, en réponse à une Brochure intitulée, Seconde Lettre au Peuple d'Angleterre. *L'autre porte un titre à peu près semblable :* Réponse à une Brochure intitulée,

intitulée, Seconde Lettre au Peuple d'Angleterre, dans laquelle le ſyſtême des ſubſides eſt clairement expoſé & amplement examiné. *Toutes les perſonnes de ma connoiſſance qui ont lû ces deux réponſes, ont jugé que la premiére étoit beaucoup plus ſage que la ſeconde, où en effet on ne trouve que les injures les plus atroces ; mais les mercenaires Ecrivains du Miniſtére Britannique ont mieux aimé ſuivre dans les nouvelles critiques qu'ils ont faites de cet Ouvrage, l'inſolence & la ruſticité de l'une, que la ſageſſe & la modération de l'autre. Ils auront cru ſans doute que leurs froids & mau-*

vais argumens ne se feroient pas assez bien sentir à la Canaille sous un style honnête & raisonnable. En effet, ils ont enchéri sur cette dernière dans trois autres réponses qu'ils ont lâchées consécutivement à l'occasion de la troisiéme Lettre au Peuple, & c'est dans l'une de ces trois réponses subséquentes, qu'ils ont enlevé à mon Auteur le titre de Quatriéme Lettre. *Voici l'Epigraphe qu'ils ont choisie & par laquelle on voit que leur intention est de rendre leur supercherie excusable;*

Mutemus clypeos, Danaûmque insignia nobis
Aptemus. *Virg.*

L'unique objet de cet Ouvrage est de prouver, que les nombreux subsides que la Nation répand dans les Pays Etrangers, sont non seulement très-utiles à la Grande-Bretagne, mais même lui font beaucoup d'honneur, & relèvent infiniment sa gloire. Il félicite surtout la Nation de ce qu'elle compte le Roi de Prusse parmi ses Pensionnaires : vous verrez notre Auteur parler un autre langage, il la plaindra beaucoup de compter ce Prince dans le nombre de ses Mercenaires. Dans un autre endroit, l'Auteur de la Réponse tire un argument victorieux contre la France, de ce qu'elle a souffert

pendant plusieurs mois l'insulte faite à son Pavillon, & la prise de ses Vaisseaux ; il ne fait point difficulté d'assurer, que le tems qu'ont duré les hostilités exercées contre la France en pleine paix, est le plus bel endroit de la vie des Ministres Britanniques, & que l'Histoire d'Angleterre ne fait mention d'aucun tems où les armes de la Nation ayent eu de plus glorieux succès. Enfin, il ne se contente pas d'accabler d'injures l'Auteur des Lettres au Peuple, & de prononcer qu'il faut l'envoyer au Carcan ; il veut encore que l'on y mette tous ceux qui auront lû ses Lettres, ou qui les auront enten-

du lire. Avant que de vous rendre compte, Monsieur, des deux derniéres réponses, permettez-moi de me soulager d'un scrupule qui me tourmente à leur occasion. Je vous ai annoncé qu'elles venoient comme les autres du Ministére Britannique; vous l'auriez pensé de même, Monsieur, à en juger par le style, puisque c'est par tout mêmes déclamations, mêmes injures, mêmes menaces; mais je suis arrêté tout court par l'inspection du titre de ces deux piéces; il ne permet point de conjectures: l'Auteur s'y nomme: c'est Madame Susanne Kiss-my-breech. *Or je vous demande s'il est raisonnable de*

ſuppoſer que les Miniſtres de la Nation Britannique auroient ſouffert qu'on habillât leurs idées & leurs moyens d'un titre auſſi ridicule & auſſi indécent, *eux qui ont dit ailleurs avec une ſi noble ſimplicité*, Mutemus clypeos, Danaûmque inſignia nobis aptemus. *Mais vous vous embarraſſez peu ſans doute que ce ſoient des Miniſtres ou d'autres gens qui parlent par la bouche de Madame* Kiſſ-my-breech, *s'ils n'ont rien de ſatisfaiſant à vous dire ; je finirai donc par le ſeul expoſé du titre de ces deux pièces : ce ſont* deux Lettres de Madame Suſanne Kiſſ-my-breech, au Docteur Grub, Chevalier du très-

ancien Ordre du Pilon, Auteur des Lettres au Peuple d'Angleterre. *Il n'y a en général point de sottises que Madame* Kiss-my-breech *ne trouve sujet de dire à l'Auteur des Lettres, sur une prétendue qualité d'Apoticaire qu'elle juge à propos de lui donner: à la vérité, M.* Shabbear, *c'est le nom de l'Auteur des Lettres, qui n'est ici appellé ** Grub *que par dérision, a exercé quelque tems la profession de Médecin, & c'est ce qui peut avoir donné fondement aux mauvaises plaisanteries de cette spirituelle Dame. Je ne dois cependant pas*

* Grub street Writer, *signifie en Anglois*, Ecrivain pour la Beuriére.

vous laiſſer ignorer qu'elle donne à entendre que le pauvre Shabbear *a été mis en priſon, à l'occaſion de ſa troiſiéme Lettre: mais il faut qu'il en ſoit ſorti, puiſqu'il a donné la quatriéme. Si la vindication y a eu quelque part, nous devons être obligés à ceux qui y ont donné lieu, de la connoiſſance que nous en tirons du délabrement des affaires de l'Angleterre.*

J'ai l'honneur d'être, Monſieur, &c.



LE



LE PEUPLE INSTRUIT.

Ouvrage traduit de l'Anglois.

Ous éprouvons donc enfin ces revers qui nous étoient prédits depuis ſi longtems : les funeſtes effets de la mauvaiſe conduite du Miniſtere paroiſſent dans le plus grand jour : nos juſtes allarmes, ſujet fécond de railleries pour



ceux qui ont donné ou qui ont reçû le ſalaire de l'iniquité, ſe réaliſent d'une maniere trop ſenſible, pour que les gens les plus conſommés dans la pernicieuſe pratique de nier tous les événemens ſiniſtres, réuſſiſſent aujourd'hui à nous dérober la fatale évidence de nos malheurs.

Ceux mêmes qui font entrer nos déſaſtres dans leur trafic & qui négocient notre perte, ne révoquent point en doute cette effrayante vérité; ils vous diſent à préſent pour ſe juſtifier, que vous étiez déja perdus ſans reſſource lorſqu'ils ont pris le timon des affaires, & qu'ils ne connoiſſent point de remède aſſez

efficace pour appliquer au mal qui vous dévore, & qui doit causer votre entier anéantissement.

La cruelle alternative où nous sommes réduits entre une guerre malheureuse & une infâme paix; le poids énorme des impôts dont on ne cesse de nous accabler; la chûte presque totale de notre commerce; l'abandon où on laisse les intérêts de la Grande-Bretagne; la préférence qu'on donne à ceux des Etats Allemands; la confiance qu'on met dans les mercenaires étrangers, & le mépris qu'on marque aux Anglois en *les* jugeant indignes de défen-

dre leur Isle ; toute la conduite en général de nos affaires au dedans & au dehors, en Europe & en Amérique ; sans oublier la contenance ridicule que nous sommes obligés de faire devant toutes les Nations du Monde ; ce sont là les signes trop certains de la ruine affreuse dont nous sommes menacés ; signes qui se font remarquer par les gens même de la pénétration la plus bornée, & qui portent la désolation dans tous les cœurs qui ne sont point endurcis par une longue habitude de mettre leur Patrie au pillage.

Afin d'éviter jusqu'aux apparences qui donneroient à mes

discours un air de déclamation, & sur lesquelles on pourroit m'accuser de ne chercher qu'à mettre le feu partout; afin d'imposer silence à la calomnie, & de contenir les langues perfides de tous ceux qui partagent les dépouilles de leur Nation, & qui ont par conséquent intérêt de faire regarder comme autant de desseins méchamment formés contre le Ministere, tous les efforts qu'ils apprennent qu'on fait pour détourner nos malheurs, je me borne à rappeller simplement, & sans aucune partialité, à la mémoire de ceux qui liront cet écrit, les traits principaux par lesquels

nos Miniſtres ſe ſont diſtingués depuis le commencement des troubles entre les Sujets reſpectifs de la Grande-Bretagne & de la France ſur les bords de l'Ohio.

Pour développer à mes Lecteurs les véritables cauſes de cette guerre, je ne peux me diſpenſer de leur parler ici d'un événement antérieur à cette premiere époque ; événement qui ſe paſſa entre les Miniſtres de France & ceux d'Angleterre, & ſur les particularités duquel pluſieurs d'entre nous pourroient n'être pas ſuffiſamment inſtruits.

Dans l'année 1749. ou dans

la ſuivante, quelques Traiteurs Américains ſujets du Roi de la Grande-Bretagne, ſe rendirent ſur l'Ohio pour y trafiquer avec les Naturels du Païs : les Canadiens François en ayant été informés, les envoyerent avertir que s'ils ne ſortoient de deſſus le territoire de leur Maître, leurs effets ſeroient confiſqués, & qu'on ſe ſaiſiroit d'eux pour les conduire à Quebec où ils ſeroient mis en priſon. Ces Commerçans crurent ne pouvoir ſe diſpenſer d'obéir à cette ſommation, & ſe retirerent.

La ſaiſon propre à aller en traite étant revenue, quelques autres Sujets de la Grande-Bre-

tagne ſe rendirent dans le même deſſein ſur les bords de l'Ohio, & ceux-ci n'ayant pas voulu obéir à la ſommation qui leur fut pareillement faite, tous leurs effets furent confiſqués, & ils furent amenés dans les priſons de Quebec, d'où on les transféra enſuite dans celles de Bordeaux *. Comme ils ne ſe reprochoient aucune eſpéce de violation du Droit des Gens, & qu'ils étoient bien ſûrs de n'avoir trafiqué dans aucun territoire ſur lequel le Roi de la Grande-Bretagne n'eût un droit inconteſtable, ils inſiſterent

* L'Auteur ſe trompe, ils furent conduits à la Rochelle.

dans les remontrances qu'ils firent au Ministere Britannique, sur la justice qu'on leur devoit de les réclamer comme des sujets de Sa Majesté, & de les faire élargir avec réparation, attendu qu'ils n'étoient point infracteurs du Droit des Gens; & comme en même tems ils connoissoient très-bien tous les priviléges attachés à l'honneur qu'ils avoient d'être Anglois, ils s'entretenoient dans la douce espérance que le Ministere d'Angleterre ne cesseroit point ses représentations à la Cour de France, qu'ils n'eussent été indemnisés de la perte de toutes les marchandises qui leur avoient

été injuſtement enlevées, & qu'ils n'euſſent obtenu une réparation convenable pour l'inſulte faite à leur perſonne dans le long empriſonnement qu'on leur avoit fait ſouffrir. Qu'y a-t-il de plus naturel & de plus louable qu'une attente pareille dans des gens qui connoiſſent toute l'étendue des libertés, des prérogatives & de l'honneur de leur Nation, & qui ſavent combien tous ces avantages deviennent efficaces entre les mains d'un Miniſtere Britannique? Mais ils ſe trompoient: l'eſprit d'un vrai Miniſtere Britannique s'étoit retiré du milieu de nous. Notre Ambaſſadeur à Paris, au lieu de de-

mander ces Sujets de ſon Maître comme ayant été arrêtés & emprisonnés injuſtement, & d'inſiſter ſur la réparation des injures qu'ils avoient reçûes, eut ordre de nos Miniſtres de ne ſolliciter leur élargiſſement à la Cour de France qu'à titre de grace, & de ne point entreprendre de les juſtifier ſur l'offenſe qui leur étoit imputée. Qui peut nier que les droits de notre Souverain, & nos priviléges n'ayent été alors honteuſement trahis ? Cette conduite ne fut-elle pas un aveu formel que tout le territoire de l'Ohio appartenoit au Roi de France ? Et les rigueurs exercées par les

François ſur nos Compatriotes, tant dans leur empriſonnement que dans la confiſcation de leurs effets, ne furent-elles pas amplement juſtifiées par la foibleſſe du Miniſtere Anglois dans cette occaſion?

Nos Priviléges ayant été ſi lâchement abandonnés par ceux dont le principal devoir étoit de les défendre, comment peut-on s'étonner que les François ayent réclamé le Païs dont il s'agit, comme leur appartenant en propre, ou qu'ils ayent commencé à y conſtruire des forts & à s'y rendre maîtres des défilés pour s'aſſurer tout le Commerce qui s'y fait, & pour conſtater le droit

de propriété exclusive qu'ils prétendent sur ce Commerce ?

Comme il n'y avoit que très-peu de gens en Angleterre à la connoissance desquels cet événement fût parvenu, ou qu'il n'avoit guéres attiré notre attention, rien n'empêcha les François de se mettre en possession, comme on vient de le rapporter, des frontieres de la Virginie * ; & toute cette Province en ayant pris l'allarme, M. Washington se mit en devoir de les repousser : mais il essuya une défaite, & fut obligé d'abandonner son entreprise.

* Les Frontiéres de la Virginie, de l'aveu même de plusieurs Ministres Anglois, sont les Montagnes dites Apalaches.

Il y a des gens qui prétendent que très-peu de tems avant que le Miniſtere Britannique eût reconnu par une ſi lâche & ſi honteuſe condeſcendance, que cette partie de l'Amérique appartenoit aux François, il avoit concédé ce même territoire de l'Ohio à une compagnie d'Aſſociés de la Ville de Londres qui avoient un Quaker * à leur tête.

Voilà donc nos Miniſtres de la Grande-Bretagne pris comme ſans reſſource entre le Roi de France & un Quaker ; & ſemblables à ces Pilotes qui perdoient tout eſpoir entre Charybde & Sylla, ils ſe voient ſur-

* C'eſt le Négociant Hambury Williams.

montés par les dangers & par les difficultés de la navigation : leur embarras devient extrême.

Ils ne se dissimulerent point que la France , quoiqu'elle n'eût sur cette partie des possessions de la Grande-Bretagne, & de nos priviléges, que les droits qu'elle tenoit de leur foiblesse & de leur timidité, seroit jalouse de conserver ce qu'elle avoit obtenu, & se feroit un point d'honneur de ne se laisser persuader par aucune négociation de s'en détacher. Ils étoient en même tems bien assurés que le Quaker seroit trop obstiné sur l'article de ses intérêts pour qu'il fût possible par aucunes

careſſes de le déterminer à rendre la conceſſion qui lui avoit été faite. Si d'un côté ils redoutoient le bras du Monarque François, & les deux cent mille hommes que ce Prince peut employer à ſoutenir ſes prétentions; de l'autre ils voyoient avec effroi le Quaker affermi de plus en plus dans ſes ſentimens intéreſſés, par l'obſtination naturelle à tous ceux de ſa Secte, & par une foule d'Aſſociés avides. Enfin pendant que de vives appréhenſions d'une guerre avec la France & d'une invaſion en Angleterre jettoient le trouble dans l'ame des Miniſtres, leur tranquillité n'étoit pas moins ébran-
lée

lée par la crainte qu'ils avoient de révolter contre eux, s'ils abandonnoient le Quaker, tous les Partisans & tous les Publicains de la Ville de Londres, & de se voir par là hors d'état de lever aucun subside à l'avenir.

Pour que l'embarras du Ministere fût aussi grand qu'il pouvoit l'être, il fallut encore qu'outre l'éloignement naturel à tous les Quakers de renoncer au moindre profit & aux moindres avantages, celui duquel il est ici question, eût de plus pour résister à toutes les insinuations contraires à son intérêt, un motif caché, qui probablement échappa à la vûe perçante

de notre Linx Miniſtérial : la conceſſion de l'Ohio, quoiqu'elle ſemblât donner les plus grandes eſpérances, ne paroiſſoit que dans l'éloignement, & n'étoit qu'un avantage purement problématique : une guerre ſur le continent de l'Amérique en préſentoit un plus prochain & d'une eſpéce plus poſitive ; cet avantage ſe trouvoit dans les remiſes à faire aux armées dans cette partie du Monde : il y avoit pour le Quaker un gain conſidérable à retirer de cet objet, qui devant paſſer par ſes mains, lui procuroit la facilité de mettre ſes débiteurs dans ce Païs-là, en état d'acquitter des

dettes dont ſans cela il ne pouvoit eſpérer de faire le recouvrement.

Engagé par d'auſſi puiſſans motifs, cet homme qui ne ſe regle cependant que ſur des principes de modération & de renoncement à ſoi-même, preſſa le Miniſtre d'envoyer en Amérique tous ces zélés Sujets dont la fidélité à leur Roi & l'attachement aux intérêts de leur Nation ne peuvent être altérés par la crainte d'aucun danger, & leur fit ordonner d'aller ſacrifier leur vie pour rétablir des gens à qui leur religion défend de ſoutenir la cauſe commune, & de combattre pour leur Prince

ou pour leur Patrie.

Ainſi ce fut d'un côté la criminelle foibleſſe avec laquelle le Miniſtere abandonna les droits du Souverain & les Priviléges du Peuple, en demandant humblement aux François comme une grace ce qu'il avoit droit d'exiger d'eux comme une juſtice, qui donna à la Nation Françoiſe des droits plus réels qu'elle n'en avoit encore eû ſur le territoire de l'Ohio.

Et d'un autre côté la crainte d'être abandonnés par une compagnie de Publicains l'a emporté dans l'eſprit des Miniſtres ſur la terreur des armes Françoiſes, & les a déterminés

à entreprendre de recouvrer, la force en main, des poſſeſſions auxquelles ils avoient formellement renoncé auparavant. Qui peut refuſer de l'admiration au bonheur ſingulier d'un Etat, auquel la Providence a donné des Miniſtres qui s'accordent ſi bien avec eux-mêmes?

On demandera peut-être comment il ſe fait que dans les Mémoires donnés par la France ſur les différends qui ſe ſont élevés en Amérique, cette nation n'ait pas encore relevé ſur ce point l'erreur du Miniſtere Anglois; & c'eſt à quoi on peut répondre ſans s'écarter de la vérité, que les François n'ignoroient pas

que cette cession des Païs appartenans à l'Angleterre, & dont ils étoient redevables à la foiblesse & à la timidité de nos Ministres, n'étoit pas un véritable & légitime abandon du droit de la Couronne de la Grande-Bretagne sur ces Païs, & que le Roi & le Peuple n'acquiesceroient jamais à une concession pareille.

Ils aimerent donc mieux mettre de côté cet argument qui leur étoit cependant si favorable, & n'en faire aucun usage dans leurs écrits publics, mais le réserver à une discussion particuliere entre un certain Ministre Britannique & eux, de peur que cette affaire venant à être généralement

connue, ne fît passer en d'autres mains l'administration de la Grande-Bretagne, & que le Monarque François ne perdît à ce changement, des Alliés d'une plus grande importance pour ses succès que les plus puissans Potentats de l'Europe, puisqu'il n'est point de ressources d'une plus grande étendue pour les besoins d'un ennemi, que le défaut de courage & de capacité dans ceux contre qui il doit songer à se défendre.

Les François avoient fait l'épreuve pendant toute une guerre, & une longue expérience les avoit instruits pendant la paix, des minces qualités de l'esprit de

cet homme, auſſi bien que de ſon inconſéquence ſur tous les points, de ſa timidité naturelle, & de ſon incapacité abſolue. Redevables de tous les avantages qu'ils avoient remportés pendant la guerre derniere, à ſes heureuſes diſpoſitions pour le Gouvernement d'un Etat, c'étoit ſur le même fondement qu'ils appuyoient l'eſpoir de leurs ſuccès futurs, & qu'en conſéquence ils avoient cru ne devoir point héſiter à faire des entrepriſes ſur nous pendant la paix. Ouvrir les yeux du Public ſur l'abſurdité de ſa conduite, & ſur ſon exceſſive timidité, c'eût été travailler efficacement à ſa chûte, événement

événement qui n'avoit rien que de ſiniſtre pour les intérêts de la France. Mais les François ſe perſuadérent peut-être trop aiſément que comme il n'y avoit point d'exemple qu'aucune nation eût jamais produit de ſuite deux Miniſtres auſſi incapables que lui de gouverner, ils ne pouvoient ſans témérité s'aſſurer que cela dût arriver dans la Grande-Bretagne. Ils prirent donc le parti du ſilence ſur ſa conduite relativement à l'Ohio; & l'objet ſur lequel il leur ſembla le plus ſage de faire tourner toute l'attention du Public, fut leur querelle avec nous par rapport à la Nouvelle Ecoſſe. C'eſt celle-là

qu'ils ont pris le parti de défendre par les armes, quand nous eumes combattu & détruit tous les moyens qu'ils produisoient pour la soutenir.

Après une très gracieuse harangue émanée du Trône, à l'ouverture de la session le Mardi vingt-cinq Mars 1755, tems auquel tout étoit tranquille & où on sembloit jouir de la paix la plus profonde, il se fit un changement soudain sur la scene: on ne s'entretint plus que de préparatifs pour la guerre, & les deux Chambres reçurent de la part de Sa Majesté un Message qui portoit, que la situation où se trouvoient les affaires, exi-

geoit que ſes forces de terre & de mer fuſſent augmentées pour ſoutenir ſes juſtes droits en Amérique, & pour repouſſer toutes les entrepriſes qui pourroient être faites contre ſes Royaumes, & qu'elle ne doutoit point que ſon fidéle Parlement ne la mît en état de faire toutes les augmentations que les événemens rendroient indiſpenſables.

Les deux Chambres répondirent à ce Meſſage par des Adreſſes dont Sa Majeſté dut être très ſatisfaite. Elles manifeſtoient tout leur zéle & toute leur affection pour ſa perſonne Royale ; pour ſa Famille & pour ſon Gouvernement ; ſans qu'on eût né-

gligé d'y renfermer les plus positives aſſurances qu'on ſeroit toujours prêt à donner à Sa Majeſté les ſecours néceſſaires pour repouſſer toutes les entrepriſes par leſquelles ſes ennemis chercheroient à la troubler dans la poſſeſſion de ſes Royaumes, ou voudroient eſſayer de les lui enlever.

Faiſons à préſent l'examen des meſures priſes par le Miniſtére pour défendre toutes les parties des Etats de Sa Majeſté, & pour exécuter le plan d'hoſtilités dont on étoit convenu. On venoit d'envoyer M. Braddock dans la Virginie avec des troupes Angloiſes. Perſonne

n'ignore ni les mauvaifes combinaifons du projet de cette campagne, ni les défauts de conduite qui en rendirent l'exécution inutile, ni les défaftres dont elle fut fuivie.

Après la défaite & la mort de cet Officier, on s'apperçut d'une autre bévûe du Miniftére qui n'étoit pas moins groffiére que celle qu'il avoit commife en le choififfant pour Général : on eût dit que dans le nombre des Officiers qui avoient paffé avec lui en Amérique, il n'y en avoit pas un feul qui méritât un commandement de cette importance.

Les Miniftres qui avoient for-

mé le plan de cette campagne, avoient cru ſans doute que M. Braddock étoit tout à la fois invincible & immortel ; ou bien ils lui auroient donné un ſecond capable, à ſon défaut, de conduire une Armée, pour empêcher que tous les ſuccès que l'on ſe promettoit de ſon courage, de ſa prudence & de ſes talens militaires, ne diſparuſſent avec ſa ſanté, s'il venoit à être attaqué de quelque maladie ; ou que la perte d'un Général qui ne leur ſembloit pouvoir être vaincu que par la mort, ne donnât tout l'avantage aux Armées Françoiſes. L'événement ayant donc fait voir, malgré l'opinion con-

ntraire de nos Ministres, que M. Braddock n'étoit ni invincible ni immortel, les troupes Angloises restérent sans chef; parce que, dans le nombre de leurs Officiers, il ne s'en trouva aucun à qui dût passer le commandement.

Pour moi je ne sache rien qui prouve mieux ou la prévention qui rendoit aux yeux des Ministres M. Braddock supérieur à tous les événemens, & même à la mort, ou la prétendue insuffisance de tous les Officiers qui l'avoient accompagné en Amérique, que le choix qui fut fait de M. Shirley pour remplacer ce Général. M. Shir-

ley destiné dès sa jeunesse à la Magistrature, en avoit soutenu le poids jusqu'à un âge assez avancé : différens changemens dans sa fortune l'avoient conduit au Gouvernement d'une Province de la Nouvelle Angleterre. Il n'avoit jamais vû ni siége ni bataille ; & ses talens dont il avoit toujours fait la plus heureuse application à l'étude des Loix & aux autres parties nécessaires à un Gouverneur, ne pouvoient promettre que des dispositions très médiocres pour la conduite d'une Armée; quand sa lenteur naturelle, ses incertitudes & son goût sédentaire ne l'en auroient pas rendu totale-

ment incapable. Ce fut à lui cependant que le Ministére Anglois donna par préférence le commandement des Armées du Roi en Amérique, avec les mêmes appointemens & la même paye que le feu Duc de Marlborough.

Qui pourroit manquer d'observer ici qu'il n'étoit pas possible de faire, parmi tous les Gouverneurs de l'Amérique, un choix qui fût tout à la fois plus désavantageux pour nous, & plus favorable aux intérêts de notre Ennemi ? Il faut que la politique de nos Ministres ait une pente bien naturelle vers les écarts !

Le caractére de chacun des

autres Gouverneurs de l'Amérique étant entiérement ignoré des François, ils auroient naturellement supposé dans celui d'entre eux qui auroit été nommé Général (M. Shirley excepté) tous les talens & toutes les qualités nécessaires pour le commandement d'une Armée ; & la confiance avec laquelle ils se répondoient de leurs succès, en eût souffert quelque altération : mais M. Shirley étoit aussi connu à Paris où il avoit résidé longtems en qualité de Commissaire pour régler les limites de la Nouvelle Ecosse, qu'il l'étoit à Londres ; le Ministére François étoit parfai-

tement instruit de tout ce que ce Général pouvoit valoir : ainsi il n'y a pas lieu de s'étonner qu'il n'ait pas fait grande peur à ceux que sa nouvelle dignité lui prescrivoit de combattre.

On témoigna même à Paris une satisfaction toute particulière du choix qu'on venoit de faire de lui en Angleterre pour remplacer M. Braddock ; & dans les premiers momens de cette nouvelle, les gens qui l'avoient connu s'en faisoient de mutuels complimens lorsqu'ils se rencontroient, & se disoient les uns aux autres ; que pensez-vous de ceci, Monsieur ? Le Ministére d'Angleterre a

nommé *notre ami* M. Shirley Général des Armées du Roi en Amérique.

Quoique les François appellent M. Shirley leur ami, je n'en voudrois pas inférer que ce Général fût prévenu en faveur de leur Nation : je ne le trouve pas non plus à blâmer d'avoir accepté une place si honorable & si lucrative ; la refuser, eût été un trait de désintéressement & de retenue dont il ne se seroit point trouvé d'exemple dans toute l'histoire du cœur humain.

Rien n'est plus naturel que le penchant qui nous porte à nous croire propres aux emplois dont

nos Supérieurs nous jugent capables. Sans le secours d'une opinion dont le charme est si puissant & si flatteur, combien de fois n'arriveroit-il pas qu'un Etat se trouveroit sans Ministres ?

Pour remplir sa destination, M. Shirley se rendit à Albany, où après avoir temporisé longtems à l'exemple du célébre Fabius, il prit enfin la résolution de marcher, toujours à pas comptés, vers le Lac Ontario; mais lorsqu'il y fut arrivé, il s'apperçut qu'il avoit fait encore trop de diligence, & ayant jugé qu'il n'y avoit rien à faire en cet endroit contre l'ennemi, il s'en

retourna comme il étoit venu, ſurmontant avec une merveilleuſe facilité tous les obſtacles qu'il rencontroit ſur ſa route. Ce fut ainſi que commença & que finit la campagne du Général Shirley, conformément aux prédictions de tous ceux qui avoient quelque connoiſſance de ſon caractére. Pour moi je prétends que c'eſt ſur celui qui a fait un mauvais choix que doit en retomber tout le blâme, & non ſur celui qui en eſt l'objet; pourquoi ne pardonneroit-on point au Général Shirley d'avoir échoué dans ſa Campagne, puiſque nos Miniſtres ont pû ſe tromper auſſi lourdement dans

le jugement qu'ils ont porté de son mérite ?

Ce qu'il y a encore de remarquable à cet égard, c'est que le choix que les Américains firent eux-mêmes d'un Général fut aussi juste & aussi éclairé que l'avoit été peu celui du Ministére. Ce choix tomba sur M. Johnson, homme tout-à-fait propre à la guerre, & qui réunit tant de courage & de sagesse, tant d'activité & de modération, qu'il n'a peut-être qu'un très-petit nombre d'égaux parmi les Militaires de la premiére distinction.

Cet Officier à la tête de la *Milice* de la Province, fit le Gé-

néral * François prisonnier, & repoussa un corps de troupes ennemies beaucoup plus considérable que celui devant lequel M. Braddock avec ses troupes réglées avoit plié si honteusement. Si ce premier succès de M. Johnson ne produisit aux Colonies Angloises aucun autre avantage que la prise du Général ennemi, il ne faut l'imputer qu'à la discorde qui régnoit dans les Conseils des différentes Provinces, au retard indécent des munitions & des renforts qu'on devoit lui envoyer, & à beaucoup d'autres causes entre lesquelles on ne doit pas oublier l'envie

* Le Baron Dieskau.

qu'on

qu'on portoit à ſa gloire.

Tournons à préſent les yeux ſur ce qui ſe paſſoit ailleurs. Les Peuples de la Nouvelle Angleterre qui fixoient toute leur attention ſur la Nouvelle Ecoſſe, avoient réſolu de chaſſer l'ennemi de tous ſes forts dans cette partie de l'Amérique: en conſéquence le Général Winſlow & deux mille hommes de Milice ſe rendirent par mer à Halifax, & après avoir été joints par un corps de troupes réglées qui n'excédoit pas le nombre de trois cens hommes, ils prirent le fort de Beauſéjour ayant à leur tête le Colonel Monckton, & ils entrérent en même tems dans tous les au-

tres forts de la Province ſans y trouver aucune réſiſtance.

C'eſt ainſi que nous ſommes redevables des ſeuls avantages qu'ayent produit tous nos préparatifs en Amérique à un Général abſolument ignoré de nos Miniſtres; à une ſimple Milice d'Américains, & à une Campagne dont le projet appartient aux Provinces de la Nouvelle Angleterre, & dans laquelle elles ont fait voir que des ſecours d'hommes, d'argent & de vaiſſeaux de la part de la Grande-Bretagne, ne leur étoient pas indiſpenſablement néceſſaires pour réuſſir dans leurs opérations; tandis que les

Généraux nommés par le Ministére ont été si honteusement défaits, & que les Campagnes dont ce même Ministére avoit dressé le plan, n'ont servi qu'à rendre nos efforts méprisables.

Telle fut dans l'année derniére l'heureuse moisson de nos armes : la réduction d'une chétive Province, (Nouvelle Ecosse) la défaite de M. Braddock; la marche inutile de M. Shirley vers Oswego ; la victoire remportée par M. Johnson, mais dont faute de moyens il fut impossible de profiter ; & presque aussitôt la perte de ce Général, contraint par mille désagrémens à quitter le service.

La Campagne étant terminée d'une maniére si peu avantageuse, l'objet le plus naturel de l'attention du Ministére devoit être d'envoyer au plutôt des renforts aux Colonies Angloises pour les mettre en état de repousser les François, de qui l'on ne pouvoit attendre que des efforts encore plus vigoureux pour l'été suivant ; puisqu'on n'ignoroit pas qu'ils devoient recevoir d'Europe des troupes & des munitions pour se maintenir dans les établissemens qu'ils avoient faits sur les derriéres des possessions Britanniques. Voyons donc si les Ministres prirent de justes mesures à cet égard, & s'ils

firent les diligences néceſſaires pour envoyer du ſecours à nos Compatriotes dans cette partie du Monde, qui doit être regardée comme la ſource principale de notre commerce & de nos richeſſes.

Les premiers ſoins que l'on donna à la ſureté de nos Colonies, conſiſtérent dans la création d'un Régiment Allemand qui devoit être levé en Europe pour être enſuite envoyé en Amérique. Les Officiers que l'on ſe propoſoit de donner à ce Corps, étoient des gens entiérement étrangers pour l'Angleterre, & à qui nos Droits & nos Priviléges devoient être très-indifférens ;

des gens qui n'avoient pas fait le premier pas dans le métier de la guerre, & dont les yeux n'avoient encore été témoins d'aucun ſpectacle meurtrier; des gens qu'il étoit par conſéquent indécent de préférer par une marque ſi diſtinguée de confiance, à des Officiers Anglois d'une fidélité & d'une bravoure reconnues; des gens enfin, en faveur de qui il eſt bien extraordinaire qu'on ait fait ſuſpendre par un bill particulier du Parlement, un des principaux articles d'un Acte relatif à l'établiſſement de la Maiſon régnante ſur le Trône de la Grande-Bretagne.

L'hiver étoit bientôt écoulé;

on touchoit au printems : & point de Général de nommé. Il étoit même encore incertain qu'on dût envoyer des troupes Angloiſes au ſecours de l'Amérique; lorſqu'enfin le 15 Avril les tranſports mirent à la voile avec les Régimens d'Away & de Murray : mais c'étoit s'y prendre encore trop tard pour que les Colonies pûſſent tirer quelque ſervice de ce renfort avant la campagne prochaine ; à moins qu'à leur arrivée ces Régimens n'euſſent eu à combattre les François qu'ils auroient trouvé en poſſeſſion de la Virginie ou de quelque autre Province auſſi mal défendue.

Tandis que nos possessions en Amérique demeuroient, faute de Général, dans une aussi déplorable situation, peut-on bien croire que nos Ministres ayent encore retenu jusqu'à la fin du mois de May celui qu'ils venoient de choisir ? C'est cependant ce qu'ils n'ont point eu honte de faire.

Lorsque cet Officier * supérieur en autorité à tous les autres reçut enfin ses ordres de partir, la saison étoit déja trop avancée ; & il n'est malheureusement que trop probable qu'il n'aura pû faire cet été en Amérique aucun progrès de quelque importance.

* Le Lord Loudon.

C'étoit

C'étoit dans l'automne dernier qu'il falloit l'envoyer à sa destination. Il étoit nécessaire qu'avant de rien entreprendre dans un Païs qu'il ne connoissoit pas, il y eût fait au moins quelque séjour pour avoir le tems de s'instruire des dispositions de chaque Province, d'apprendre à connoître le génie des habitans, de former sur les lieux mêmes le plan de ses opérations, & enfin de gagner la confiance de ceux qu'il devoit commander. C'est pourtant un homme de cette importance qu'on expédie le dernier de tous dans d'aussi terribles conjonctures.

Combien de tems y a-t-il

encore qu'il eſt parti pour l'Amérique, ce Général ? Depuis deux mois M. Webb a pris le commandement des mains de M. Shirley ; le Général Abbercrombie de celles de M. Webb ; & tous deux enfin viennent d'être remplacés par le Lord Loudon : c'eſt par une conduite ſi ſage & ſi réfléchie que le Miniſtére Britannique ſait accomplir les Ecritures, qui diſent que le premier ſera le dernier, & que le dernier ſera le premier. Pour moi, je connois des gens, à l'abri cependant de tout ſoupçon d'infidélité, à qui l'on ne perſuadera jamais qu'un Officier chargé du commandement principal pour

la conduite d'une affaire, doive être moins instruit dans la nature de sa commission, qu'aucun de ceux qui lui sont subordonnés.

Si le Lord Loudon fût parti le premier, & si M. Webb & le Général Abbercrombie l'eussent suivi, au lieu de le précéder, tout eût été dans l'ordre; l'un & l'autre se seroient portés aux postes qu'il leur auroit marqués, & ses dispositions auroient été suivies par chacun d'eux sans qu'il y eût eu rien en cela que de très-convenable; au lieu que par les arrangemens du Ministére, il faut que le Général suive à présent le plan dressé par ses

inférieurs, ou qu'il reste dans l'inaction; car il est hors de doute que les préparatifs auront été trop avancés avant l'arrivée du Lord Loudon, pour qu'il ait pu y faire quelque changement considérable; je dis plus: M. Webb & M. Abbercrombie seront arrivés eux-mêmes trop tard sur les lieux; & il aura fallu de toute nécessité suivre encore pour cette campagne un plan d'opérations de la façon du Général Shirley. Milord Loudon exécutera des projets concertés par un homme également incapable d'attaquer, & de demeurer sur la défensive. Les lumiéres d'un brave & habile Offi-

cier feront fubordonnées à celles d'un perfonnage qui a fait preuve de toute l'ignorance & de toute l'ineptie poſſible: ô que nos Miniftres favent prendre de fages mefures!

Mais doit-on être moins furpris de favoir que le 12 Juin tous les Capitaines & tous les Lieutenans du Régiment du Lord Loudon n'étoient pas encore partis de Porftmouth; &, ce qui n'eft pas moins extraordinaire, que toutes les armes & toutes les munitions de guerre y étoient difperfées de côté & d'autre fur les quais, & que les tranfports fur lefquels on devoit les charger, n'étoient pas encore

loués dans ce tems-là ? Je ne dis rien de cet ordre qui fait tant d'honneur à la cervelle d'où il part, d'embarquer tous les affûts sur un vaisseau, tous les canons sur un autre, tous les boulets sur un troisieme, & sur un quatrieme enfin tous les barils de poudre ; par l'effet de cette distribution où l'on remarque tant d'adresse & de sagacité, & dont aucun Ministre n'a peut-être jamais donné d'exemple, le risque d'un malheur ou d'une attaque pendant la traversée s'étoit accru en raison quadruple ; car si chaque article eût été reparti proportionnellement sur les quatre vaisseaux en question,

la perte d'un de ces vaiſſeaux n'auroit fait échouer qu'une quatrieme partie du projet, & le malheur ne ſe ſeroit accru qu'à proportion du nombre de vaiſſeaux qu'on auroit perdu ; au lieu que ſuivant les combinaiſons de cet arrangement tout-à-fait nouveau, un des quatre vaiſſeaux pris ou perdu rendoit les trois autres entiérement inutiles.

Je ne veux point non plus m'étendre ſur les avantages d'un certain marché de poudre achetée des Hollandois juſqu'à la quantité de cinq cens barils, & avec tant d'empreſſement, dans la crainte que les François ne

l'enlevassent pour eux, que pour s'en mieux assurer on ne se donna pas même le tems d'en faire l'essai ; poudre qui lorsqu'elle fut rendue en Angleterre, se trouva n'avoir pas plus de vertu que de la sciure de bois.

Mais ces deux derniers articles sont audessous de l'attention de Messieurs nos Ministres dont le mérite est si infiniment supérieur à celui des autres gens ; & je ne m'y suis arrêté que pour faire voir qu'il n'est point de qualités en eux qui ne s'accordent parfaitement au talent merveilleux qu'ils ont de connoître les hommes, & à leur habileté dans le choix des sujets.

S'il eût manqué quelque chose aux subsides accordés par le Parlement, & que cela eût occasionné ces délais & ces négligences qui mettent dans un danger si éminent tout ce que nous avons de mieux en possessions étrangéres, le Ministére Britannique en auroit pu tirer quelque moyen plausible de justification: mais puisque notre Royal Maître, notre très-gracieux Souverain, dans sa harangue émanée du Trône, a daigné faire des remercimens à son peuple pour les secours vigoureux & efficaces qui lui avoient été accordés; sur quoi peut-on à présent appuyer la défense de ceux qui ont

fait un emploi aussi mal raisonné de ces secours, & qui ont abandonné honteusement l'objet le plus essentiel aux intérêts de ce Royaume ? Il seroit ridicule de dire quelle est la cause de ce délai ; il n'y a personne en Angleterre, si ce n'est le Ministre, qui ait les yeux assez mauvais pour ne la point appercevoir.

Si donc le talent de connoître les hommes est plus nécessaire à un Ministre qu'à qui que ce soit, pour le guider dans le choix des sujets qu'il doit employer, apprenez par les exemples qui viennent d'être rapportés & qu'on n'a point choisis ex-

près, quels avantages vous devez attendre d'un Miniſtére qui ſe trompe par habitude, & qui donne toujours la préférence à ceux qui méritent le moins.

Après avoir fait connoître par quelles fautes énormes d'attention le Miniſtére Britannique a manqué de pourvoir à la ſûreté des Colonies de l'Amérique, ſans le commerce deſquelles la Grande-Bretagne tomberoit bientôt dans un état de langueur qui la conduiroit à un total anéantiſſement; après avoir prouvé que les modiques & foibles ſecours envoyés en Amérique depuis la défaite de Braddock, y arriveront trop tard pour rétablir nos

affaires ; examinons ce qui s'est passé en Europe pendant ce tems-là, & quelles mesures on a prises pour garantir des coups de l'ennemi, non seulement la Grande-Bretagne & l'Irlande, mais même un autre Etat * qui n'appartient point à la Couronne, & qui jusqu'à cette heure n'a pas été d'une grande ressource pour la Nation.

En 1755 pendant tout le tems qui s'écoula depuis le message aux deux Chambres & la prorogation du Parlement du 28 Avril, il ne fut fait aucune augmentation dans les troupes : on ne passa aucune loi pour armer

* L'Electorat d'Hanovre.

les ſujets de la Grande-Bretagne, & pour les mettre en état de déconcerter tous les projets d'invaſion dont ils étoient menacés; négligence dont on doit craindre le plus funeſte effet pour l'avenir. A quoi ſongea-t-on? à recevoir les ſommes immenſes qu'on s'étoit fait accorder; & au ſurplus, quelques armemens par leſquels on eſſaya de rendre notre marine reſpectable, occupérent toute l'attention du Miniſtére.

Sa Majeſté, après avoir fermé la ſeſſion, partit pour Hanovre le jour même, tant les momens lui étoient chers: ni les menaces des François, ni les préparatifs qu'ils

faisoient pour une invasion, ni les risques de toute espéce qui menaçoient la navigation de sa Personne sacrée, ne purent l'empêcher de passer les mers pour aller travailler elle-même à mettre ses chéres possessions en état de défense. Pendant le séjour de Sa Majesté à Hanovre, voyons à quoi s'occupérent les Ministres qu'il avoit commis au soin de ses Royaumes. Les libertés du Peuple violées; les Matelots découragés par d'indignes traitemens; des Escadres armées pour n'être d'aucun usage à la Nation; l'Isle de la Grande-Bretagne laissée sans aucune défense qui la rassurât contre une des-

cente que les ennemis pouvoient d'un moment à l'autre effectuer ; ce fut à quoi se réduisirent tous les efforts de ces dépositaires des intérêts & de la gloire de notre Monarque absent.

Mais avouons-le à la louange du Ministére Britannique, les défauts de son administration dans l'intérieur de l'Etat furent bien réparés par l'attention qu'il donna aux intérêts de l'Angleterre sur le Continent. Il y conclut deux Traités qui devoient être plus féconds en avantages de toute espéce pour la Nation, que ne l'avoient été tous les Traités précédens ; l'un avec l'Impéra-

trice de Russie, l'autre avec le Landgrave de Hesse-Cassel; celui-ci signé à Hanovre le 18 Juin 1755, & le premier signé à Petersbourg le 30 Septembre de la même année.

Le premier article du Traité avec la Russie confirme celui de 1744, par lequel l'Impératrice avoit promis de fournir au Roi de la Grande-Bretagne dix mille hommes d'Infanterie & deux mille de Cavalerie, s'il arrivoit que les Etats de Sa Majesté fussent attaqués, ou de lui donner en argent cinq cens mille roubles par année tant que le danger subsisteroit. Comme on ne s'est servi ni de l'une ni de

l'autre

l'autre de ces ressources pendant la derniére rébellion en Ecosse, il est, je crois, tout naturel de conclure que ce Traité ne regardoit uniquement que l'Electorat de Hanovre; autrement il ne seroit pas possible de justifier le Ministére d'avoir négligé, dans un tems où nos fonds publics étoient presque totalement épuisés, de demander l'exécution d'un article si avantageux à la Grande-Bretagne, & qui n'auroit été stipulé que pour elle.

Comme ces secours n'ont pas été trouvés suffisans dans l'occurrence présente, on les a fait monter jusqu'au nombre de cinquante-cinq mille hommes, dont

quarante mille d'Infanterie & le reste de Cavalerie : & l'on y a fait ajouter quarante ou cinquante galéres qui seront toujours prêtes pour agir aux premiers ordres.

Outre ce qui a déja été dit relativement au Traité de 1744, qui a été pris pour la base de celui-ci ; le quatrieme article de ce second Traité fait voir bien clairement que le premier n'avoit été conclu qu'en faveur de l'Electorat de Hanovre.

Il porte que les troupes & les galéres en question ne se mettront en mouvement que quand Sa Majesté Britannique ou ses Alliés seront attaqués ; & qu'a-

lors l'Officier chargé du commandement, aussitôt qu'il en aura été requis par Sa Majesté, fera une diversion avec trente mille hommes d'Infanterie & les quinze mille de Cavalerie, & qu'en même tems il fera embarquer les autres dix mille hommes d'Infanterie sur les galéres pour faire une descente dans les lieux où les circonstances le demanderont.

Le second article par lequel on stipule que ces troupes seront toujours tenues toutes prêtes sur les frontiéres de Livonie, & que les galéres croiseront sur les côtes de cette Province, prouve avec la même évidence

qu'on n'avoit d'autre intention que de faire une invaſion chez le Roi de Pruſſe, ſi ce Prince fût venu à tourner ſes armes du côté de l'Electorat de Hanovre; ou bien il faut qu'on ait commis une abſurdité des plus extravagantes, en convenant que ce Général feroit une diverſion avec trente mille hommes d'Infanterie & quinze mille de Cavalerie auſſitôt qu'il en auroit été requis par Sa Majeſté: car, ces troupes obligées de faire immédiatement après la requiſition, la diverſion dont il s'agit, ne pourroient ſe porter en France en moins de ſix mois, s'il falloit empêcher les François de

faire une defcente en Angleterre; ainfi cette diverfion qui doit être exécutée dans le moment même qu'elle fera demandée de la part de la Grande-Bretagne, ne peut avoir la France pour objet; & d'un autre côté, on ne peut pas fuppofer non plus qu'on entende par cet article, que la diverfion fe fera en marchant au fecours de la Grande-Bretagne; à moins que le Miniftre qui ne favoit pas il y a un an que Cap-Breton fût une Ifle, ne fe foit trouvé ignorer encore dans le tems que ce Traité a été conclu, que la Grande-Bretagne étoit environnée de l'Océan.

Autre preuve : les galéres ne

font point des bâtimens propres à transporter des troupes sur l'Océan ; ainsi la convention que ces galéres feroient toujours tenues prêtes à faire une *descense* suivant l'exigence des cas avec dix mille hommes de troupes, prouve que ces mêmes dix mille hommes sont destinés à se joindre aux quarante-cinq mille autres pour quelque expédition que ce soit, excepté pour faire une invasion en France & pour porter du secours en Angleterre. Mais qu'on examine la nature du mot *descente* : ce mot présente toujours une idée d'aggression & d'hostilité ; il ne peut donc signifier qu'on débarquera

les Ruſſes en Angleterre comme amis : & d'un autre côté, ſi l'on fait attention au nombre de dix mille hommes, on verra bien qu'il eſt trop peu conſidérable pour exécuter une entreprise de cette eſpéce ſur les côtes de France.

Pourſuivons : en conſéquence de cette convention, qui n'a pour objet que la défenſe de l'Electorat de Hanovre, la Grande-Bretagne doit payer à l'Impératrice de Ruſſie cent mille livres ſterling par an pendant quatre années de ſuite en temps de paix ; & ce ſubſide annuel doit monter à la ſomme de cinq cens mille livres ſterling, auſſi-

tôt que les troupes Russes auront passé les frontiéres de leur pays : & en considération de cette augmentation, l'Impératrice se charge du payement ainsi que de l'entretien & du transport de ses troupes dans tous les endroits où la Grande-Bretagne ordonnera qu'elles se rendent : elle s'engage de plus à ne les point rappeller que le Traité ne soit expiré, quand même elle se trouveroit attaquée dans ses Etats.

Qui n'apperçoit pas encore dans cet article une preuve manifeste que le Traité n'a nullement pour objet le transport des Russes en Angleterre ? La paye d'un

d'un nombre égal de troupes Angloises dans la même proportion d'Infanterie & de Cavalerie, se monteroit chaque année à un million sept cens mille livres sterling : or je demande si l'Impératrice des Russies se seroit engagée pour un subside moindre que le tiers de cette somme à entretenir ses troupes en Angleterre, où les vivres sont si chers, & où la paye de chaque soldat national suffit à peine pour sa subsistance ? Non seulement il répugne au bon sens que l'Impératrice ait pu faire un marché de cette nature, qui ne tendroit à rien moins qu à faire mourir de faim ses sujets :

mais il eſt démontré impoſſible que dans une ſi modique ſomme elle eût trouvé même de quoi tranſporter ſes troupes en Angleterre ; puiſque c'eſt un objet dont la dépenſe ſeule conſommeroit la totalité du ſubſide.

Il eſt vrai que par le onzieme article de ce Traité (article qui fait honneur à l'humanité) on a ſtipulé pour les Ruſſes une liberté entiére de mettre au pillage tous les lieux par où ils paſſeroient, & qu'une confédération auxiliaire de cette nature qui, ſur ce point, ne manqueroit pas d'être fidélement miſe en exécution, ſeroit en Angleterre pour les troupes Ruſſes un am-

ple dédommagement de la modicité de leur paye. Mais qui pourra croire qu'un Miniſtére auſſi éclairé que le nôtre ſur ſes propres intérêts, ait voulu par une convention pareille aſſocier des étrangers à ſes rapines?

Cette ſeule contradiction prouveroit que le Traité n'auroit point été fait pour la Grande-Bretagne; mais, ſujets infortunés! nous ſommes toujours condamnés à un deſtin plus rigoureux que ne fut celui de nos premiers peres après leur rébellion; puiſque non ſeulement nous gagnons notre pain à la ſueur de notre front, mais que nous travaillons encore à en ga-

gner pour d'autres qui n'ont aucun droit ſur nous, & avec qui nous n'avons aucune ſorte d'engagemens : ainſi, Peuple Anglois, on prendra tous les ans ſur votre induſtrie & ſur votre commerce un demi-million ſterling pour aſſurer aux ſujets de l'Electorat de Hanovre la plus complette tranquillité.

S'il eſt des gens qui s'obſtinent à croire, malgré toutes ces preuves, que le Traité avec la Ruſſie a quelque rapport immédiat à la défenſe & à la ſûreté de la Grande-Bretagne, je le veux croire avec eux ; mais je vais leur faire voir au moins que ce Traité ne fait pas briller autant qu'ils

peuvent ſe l'imaginer, la ſageſſe du Miniſtére Britannique.

Dans le nombre preſque infini de précautions que tous les grands Miniſtres qui ont fait des Traités, n'ont point négligé de prendre, il en eſt deux ſurtout qu'ils n'ont oubliées en aucun cas : la premiére, c'eſt que dans *tous* les Traités poſtérieurs à d'autres Traités, on ne les a jamais vûs contracter avec une Puiſſance plus foible une alliance qui détruisît les avantages de leurs Traités antérieurs avec une Puiſſance plus forte : car un Miniſtre qui manque à cette attention perd de plus en plus de ſon crédit à meſure qu'il fait l'ac-

quiſition d'un nouvel Allié. Ce qui eſt à peu près auſſi avantageux à un Etat, que le refus qu'on fait aux peuples de leur donner des armes pour ſe défendre pendant la guerre, & de les contraindre à s'abandonner à des étrangers mercenaires. La ſeconde, c'eſt que dans tous les Traités que fait un Miniſtre, ſon objet principal doit toujours être de maintenir l'honneur & l'intérêt de la Nation qu'il ſert; & lorſque cette régle n'eſt pas obſervée, il en eſt des Etats comme des joueurs qui ſont pris pour dupes, & ils deviennent l'objet de la dériſion de toutes les Têtes couronnées.

C'eſt à nous à voir à préſent ſi ces deux maximes ſi eſſentielles ont été miſes en pratique avec quelque diſcernement par le Miniſtére Britannique dans les Traités qu'il a faits tant avec la Ruſſie qu'avec le Landgrave de Heſſe-Caſſel & le Roi de Pruſſe.

Afin de nous rendre cet examen plus facile, plaçons les choſes dans la ſituation où elles étoient lorſqu'il n'étoit pas encore queſtion de ces différens Traités.

Avant celui de la Ruſſie, toute l'appréhenſion des Miniſtres d'Angleterre étoit que le Roi de Pruſſe ne voulût profiter des différends qui s'élevoient entre la

France & la Grande-Bretagne, & qu'il ne s'emparât de l'Electorat de Hanovre. Cette entreprise du Roi de Prusse, quoiqu'elle ne nous regardât point, & ne dût par conséquent nous affecter en aucune maniére, devenoit cependant, à cause de la guerre du Continent, une circonstance très-embarrassante pour les Ministres de cette Nation qui donnent une préférence si constante aux intérêts de Hanovre sur ceux de la Grande-Bretagne.

Ce fut pour se tirer de cet embarras qu'ils conclurent le Traité en question avec la Russie, & il est vrai que ce renouvelle-

ment d'alliance donna aux affaires une tournure des plus favorables pour l'Electorat de Hanovre ; car le Roi de Prusse, qui auparavant avoit cru toucher au moment de donner de l'étendue à ses domaines, dut craindre, dès qu'il eut la nouvelle de ce Traité, qu'au lieu degagner, *il n'y* eût pour lui désormais beaucoup à perdre.

Il faut encore avouer, en faveur de ce Traité avec la Russie, qu'il contenoit les deux avantages qu'on doit chercher dans toutes les alliances; puisque d'un côté il augmentoit le crédit de l'Electorat de Hanovre qui en étoit l'unique objet, & que de

l'autre il faisoit beaucoup d'honneur aux Ministres qui l'avoient conclu ; si cependant des gens qui négligent l'Etat qu'ils servent pour donner toute leur attention à un Etat étranger, méritent une pareille récompense.

Il est constant que les cinquante-cinq mille hommes de troupes Russes augmentoient la puissance des Hanovriens & de leurs Alliés, & que le Roi de Prusse qu'ils regardoient comme leur ennemi, & de qui les intérêts sont aussi opposés à ceux de la Maison d'Autriche que le feu est contraire à l'eau, devoit prendre assez d'ombrage de cet accroissement des forces de Ha-

novre, pour craindre que l'Impératrice-Reine ne regardât ce moment comme le plus favorable au desir dont elle brule toujours de ravoir la Silésie: fleuron de son Diadême Impérial qu'elle ne peut se consoler d'avoir perdu. En même tems donc que la crainte de la Russie ôtoit au Roi de Prusse la faculté d'inquiéter l'Etat de Hanovre, les liaisons de cet Electorat avec l'Impératrice-Reine, qui trouvoit ce Traité fort à son gré, devenoient plus étroites que jamais; & la Cour de Vienne se promettoit l'assistance des Russes pour reconquerir la Silésie, s'il arrivoit au Roi de Pruſ-

ſe de s'intéreſſer dans la querelle qui venoit de s'élever entre la Grande-Bretagne & la France ; elle comptoit même les employer à défendre les Pays-Bas, ſi les François tournoient leurs armes vers cette partie de ſes domaines. Le Roi de Pruſſe ſe trouvoit donc par le moyen de ce Traité entre la Grande-Bretagne & la Ruſſie, poſitivement dans le même embarras d'où l'Electorat de Hanovre venoit de ſe tirer.

Si d'un côté le Miniſtére Anglois ne devoit ſonger qu'à contenir le Roi de Pruſſe dans les entraves où le mettoit ce Traité, d'un autre côté le principal

objet de ce Monarque devoit être de s'en dégager le plutôt qu'il lui ſeroit poſſible. Voyons à préſent laquelle des deux Cours, de Berlin ou de Londres, a ſçû rendre à la fin ſes efforts plus efficaces.

Perſonne au monde n'appercevoit mieux que le Roi de Pruſſe, combien le Traité entre la Grande-Bretagne & la Ruſſie faiſoit pancher la balance du côté de Hanovre & de l'Autriche: il s'appliqua donc à imaginer quelque moyen de remettre les choſes dans un état plus favorable à ſes intérêts, & qui rendît ſa ſituation moins embarraſſante.

Le parti qu'il prit en conséquence & de ſon propre mouvement, ſans aucune ouverture (au moins on le dit ainſi) de la part de l'Angleterre, fut de nous propoſer de faire avec lui un Traité ; propoſition ſur laquelle il fut pris au mot, comme ſi rien n'eût été plus ſalutaire pour nous, & qui fut ſuivie de la concluſion du Traité.

Il eſt bon de remarquer que dans le même tems l'Angleterre étoit inondée d'un déluge d'écrits, dans leſquels le Traité précédent avec la Ruſſie étoit exalté juſqu'aux cieux, & où des bavards mercenaires s'épuiſoient en exclamations ſur la ſa-

gesse de nos Ministres dans l'heureuse conclusion d'une alliance si longtems desirée, & dont les suites, disoient-ils, devoient être aussi glorieuses pour nous qu'humiliantes pour le Roi de Prusse. Examinons à présent si ce Traité subséquent avec ce Prince a produit de son côté tous les avantages qu'on en attendoit & qu'on avoit fait sonner si haut, ou plutôt si comme un frêlon venimeux, il ne nous a pas laissé son aiguillon au lieu de miel.

Les deux principaux articles de ce Traité portent; le premier, que la Grande-Bretagne avec ses *Alliés* d'un côté & le Roi de

Pruſſe de l'autre, ſe préteront un mutuel ſecours pour empêcher toutes les troupes étrangéres d'entrer dans l'Empire ; le ſecond, que la Grande-Bretagne payera vingt mille livres ſterling pour indemnité de la capture des marchandiſes trouvées ſur les vaiſſeaux Pruſſiens, & qui ont été condamnées & vendues pendant la derniére guerre, & qu'en retour le Roi de Pruſſe payera l'hypotéque de la Siléſie.

C'eſt ici qu'on voit du premier coup d'œil que tout l'avantage qui devoit revenir aux Autrichiens & Hanovriens de notre alliance avec la Ruſſie, diſparoît

paroît néceſſairement devant ce Traité poſtérieur avec le Roi de Pruſſe : en effet, le Miniſtére Britannique détruit par ce dernier Traité tout l'effet du premier ; puiſqu'il étoit convenu dans celui-là que les Moſcovites ſeroient employés dans l'Empire à ſoutenir & à défendre l'Electorat de Hanovre, & que dans celui-ci il s'engage à fruſtrer ce même Electorat de leur aſſiſtance. Ainſi, ces Miniſtres qui s'étoient fait tant d'honneur d'un Traité qui les aſſuroit de l'appui de la Ruſſie en Allemagne, ſurpris par le Roi de Pruſſe négociateur plus fin qu'eux, ſe ſont engagés à s'op-

poser à l'entrée de ces mêmes troupes dans un pays où ils s'étoient fait promettre leur secours.

Je demande si le Roi de Prusse, par ce seul article, ne s'est pas vû délivré de toutes les frayeurs que lui avoit donné le Traité avec la Russie ?

L'Impératrice entroit-elle en Silésie, il n'avoit d'autre soin à prendre que de songer à s'opposer à ses progrès; parce que son Traité avec les Ministres de la Grande-Bretagne l'assuroit qu'ils tiendroient en respect les troupes de la Russie, & dissipoit par conséquent toutes ses craintes de ce côté-là. Ce change-

ment de systême donna, comme de raison, un très-grand dégoût à l'Impératrice-Reine pour nos Ministres : elle se voyoit abandonnée & ses intérêts trahis ; l'alliance d'une Puissance plus foible étoit préférée à la sienne; son amitié étoit rejettée pour celle du Roi de Prusse ; en falloit-il davantage pour la convaincre de la foiblesse du Ministére Britannique & pour lui faire naître l'idée de se lier avec une Puissance plus sage & plus respectable que la Grande-Bretagne ? C'est ainsi que le Traité avec le Roi de Prusse a détruit l'unique avantage que donnoit sur ce Prince aux Etats de la

Grande - Bretagne & de Hanovre le Traité avec la Ruſſie; & que ce Royaume auſſi-bien que l'Electorat ont perdu l'amitié de la Maiſon d'Autriche pour avoir contre toutes les régles, préféré une alliance plus foible à une plus forte.

Suppoſons à préſent que ce Traité de la Grande-Bretagne avec la Pruſſe n'empêche point la France de porter ſes armes dans l'Electorat de Hanovre; de quel ſecours ce Traité pourra-t-il être pour cet Electorat? Les Miniſtres Britanniques & Hanovriens ſe repoſeront-ils entiérement ſur ſon efficacité, & mettront-ils aſſez de confiance dans

les forces du Roi de Prusse pour ne point être allarmés des desseins de la France sur les Etats de Hanovre ? ou s'ils sont dans une parfaite sécurité à cet égard, & s'ils réglent leur conduite en conséquence, je demande si le Roi de Prusse abandonnera ses Etats pour défendre ceux de Hanovre, & s'il trouvera plus à propos de faire marcher son armée à leur secours, que de la laisser dans la Silésie, où les vûes de l'Impératrice-Reine la lui rendent si nécessaire ?

Non, il n'entrera jamais dans l'esprit de qui que ce soit, que dans une occurrence pareille nos Ministres donnent au Roi

de Prusse une confiance si outrée, ou que ce Prince abandonne ses intérêts pour mettre ceux des autres à couvert.

S'il arrive donc que les François, s'embarrassant peu de notre Traité avec la Prusse, envoyent une armée dans l'Electorat de Hanovre, & que, en conséquence de notre Traité avec la Russie, nous invitions cette Puissance à nous donner les secours convenus pour les Païs Electoraux ; de quelles conventions opposées & contradictoires ne s'appercevra-t-on pas que ces deux Traités sont remplis ?

Par celui que nos Ministres ont fait avec la Prusse, ils sont

dans l'obligation d'exclure tous les Etrangers, & par conséquent les Russes, de l'Empire d'Allemagne; & leur alliance antérieure avec la Russie appelle les Russes dans ce même Empire d'Allemagne pour y défendre l'Electorat de Hanovre.

Ainsi les troupes Russiennes, qui, suivant notre Traité avec l'Impératrice, ne peuvent se dispenser de venir comme amis secourir les Hanovriens, trouveront dans ces mêmes Peuples des ennemis qu'un Traité avec la Prusse fera marcher au devant d'eux, pour les contraindre à retourner sur leurs pas.

Si d'un côté les troupes Fran-

çoiſes s'avancent vers l'Electorat de Hanovre, & que d'un autre les Ruſſes accourent pour le défendre, les Hanovriens qui ne pourront ſe refuſer à l'exécution du Traité avec la Pruſſe, ſeront obligés de tuer amis & ennemis.

L'alliance de ces Peuples avec le Roi de Pruſſe les mettant dans la néceſſité d'empêcher les Ruſſes d'entrer dans l'Empire, dès le moment que l'Impératrice de Ruſſie aura fait mettre ſon armée en marche, conformément au Traité, pour aller ſecourir l'Electorat de Hanovre, il faudra que ces infortunés Hanovriens pour ſatisfaire au Traité du Roi de

de Pruſſe, partageant leurs troupes avec ce Monarque, en faſſent marcher la moitié au-devant des Ruſſes leurs Alliés, pour les empêcher d'entrer dans l'Empire, & qu'ils ſe ſervent de l'autre moitié pour arrêter les progrès des François leurs ennemis : voilà ce qui s'appelle un exemple de la politique la plus profonde & la plus recherchée.

Par des meſures ſi ſages, nos Miniſtres ont réduit les Hanovriens à ſe paſſer du ſecours de la Ruſſie : car ſi le Traité avec le Roi de Pruſſe a ſon entiére exécution, il ne ſera pas poſſible aux Ruſſes d'agir en leur faveur ; & ſi nonobſtant le Traité on

insiste à appeller les Russes, on ne pourra se dispenser au moins de donner au Roi de Prusse la moitié des Hanovriens, pour empêcher ces mêmes Russes de venir.

Ainsi, par la vertu de ce même Traité, l'Electorat de Hanovre se verra frustré de la moitié des troupes qu'il pourroit opposer à ses ennemis les François; parcequ'il faudra qu'il les emploie contre les Russes ses amis.

Telles sont les conséquences nécessaires des Traités avec la Russie & la Prusse, si l'on veut les exécuter tous deux avec une même fidélité. Ou les Hano-

vriens repoufferont également François & Ruffes, qui fe difpoferont à entrer dans l'Empire ; ou le Roi de Pruffe fera dégagé de toutes les obligations qui fubfiftent entre lui & la Grande-Bretagne ; parce que les Hanovriens auront été les premiers Infracteurs du Traité : or comme il eft impoffible par la nature des chofes que les Hanovriens marchent contre les Ruffes qu'ils ont appellés à leur fecours, il s'enfuit que le Roi de Pruffe doit refter dans l'inaction; parce qu'il feroit plus de tort aux Hanovriens en prenant la moitié de leurs troupes pour réfifter aux Ruffes, qu'il ne leur

pourroit rendre de ſervice en les aſſiſtant contre les François.

Toute la prévoyance & toute l'habileté de nos Miniſtres dans cette union entre la Grande-Bretagne & le Roi de Pruſſe, ne ſervent donc qu'à délivrer ce Prince des vives appréhenſions auxquelles l'aſſerviſſoit le Traité avec la Ruſſie : il ne redoute plus aucun des fâcheux événemens dont ſa Siléſie étoit menacée par cette alliance ; & il eſt libre de tous ſes engagemens avec nous par les conditions de ſon Traité qu'il eſt preſque impoſſible de mettre en exécution. Seroit-il même bien décidément impoſſible, que par l'effet de cette

alliance, ce Monarque fût soutenu contre la maison d'Autriche par ces mêmes Russes que nos Ministres avoient soudoyés d'abord pour les lui opposer ?

D'un autre côté nos Ministres, en rejettant tous les avantages de leur Traité avec la Russie, & en se séparant des intérêts de la Maison d'Autriche, ont offensé griévement l'Impératrice-Reine ; ils se sont mis, par leur alliance avec une Puissance plus foible, entiérement hors d'état de résister aux François en Allemagne ; ils ont réuni les Maisons d'Autriche & de Bourbon après avoir sacrifié trois cens millions pour entretenir leur opposition

réciproque : quel tissu honteux de bévûes & d'absurdités !

Après avoir fait voir quel doit être l'effet du premier article par rapport à l'Electorat de Hanovre, examinons en quoi le second peut être avantageux à la Grande-Bretagne. Nos Ministres y promettent de donner au Roi de Prusse vingt mille livres sterling pour les marchandises trouvées sur les vaisseaux Prussiens condamnés & vendus pendant la derniére guerre ; & ce Prince s'y engage à payer aux Sujets de la Grande-Bretagne le reste de l'hypotéque de la Silésie. Il est aisé de démontrer que ce second article n'est ni moins

ridicule ni moins absurde que le premier, & qu'il aura peut-être des suites plus fâcheuses : en effet, il renverse par le fondement tout le commerce de la Grande-Bretagne, puisqu'il nous fait perdre le seul avantage que nous puissions tirer d'une marine supérieure en tems de guerre.

Les marchandises pour lesquelles on s'engage par ce Traité à donner une indemnité, avoient été condamnées & vendues comme étant de bonne prise. La justice de cette condamnation avoit été soutenue, & nos droits défendus dans une Lettre de nos Ministres à ceux du Roi de Prusse, & dans un Mémoire donné par

un Jurisconsulte dont le mérite & la science font honneur à la Nation. On avoit prouvé dans ces deux piéces que la prospérité & même le salut de la Grande-Bretagne regardée comme Puissance maritime, dépendoient entiérement de la conservation de son droit sur ses captures; & cette opinion étoit conforme au sentiment de tout ce qu'il y avoit de gens éclairés dans le Royaume.

La restitution stipulée de ces prises est donc non seulement contraire à nos plus justes droits, mais encore à toutes les régles du bon sens & de la plus saine politique. Je vais plus loin; elle

prouve ou qu'il ne nous appartient pas de ſaiſir des munitions de guerre qui ſe trouvent deſtinées pour nos ennemis ſur des vaiſſeaux neutres, & que les jugemens des Nations contrevenantes ſont plus valides que ceux de la Grande-Bretagne; ou que notre Miniſtére eſt ſi foible & ſi mépriſable, qu'il n'y a point de petit Prince, quelque peu reſpectable qu'il ſoit à la mer, qui n'oſe nous diſputer nos droits les plus inconteſtables, & qui ne nous demande avec arrogance les ſatisfactions qu'il devra le moins prétendre.

Un défaut pareil de prévoyance & de fermeté peut-il manquer

de produire les plus mauvais effets dans le commencement d'une guerre ? Il est tout naturel que le Roi de Prusse insiste désormais sur le droit de porter dans ses vaisseaux à nos ennemis tous les effets de contrebande qu'ils voudront se procurer. Les Hollandois, les Danois, les Suédois, les Russes, enfin toutes les Puissances maritimes demanderont bientôt le même privilége ; & si, nonobstant leurs prétentions, nous nous emparons de leurs vaisseaux dans les cas où les prises pourront être le plus valables, nous attirerons infailliblement sur nous le ressentiment & les armes de toute l'Europe.

De quel avantage peut donc être pour la Grande-Bretagne le payement de l'hypotéque de la Siléſie, ſi elle eſt obligée de l'acheter par la perte abſolue de ſon commerce ? Et comment nous ſera-t-il poſſible d'affoiblir celui de la France notre ennemie, ſi nos Miniſtres permettent aux Nations neutres, non ſeulement de faire le tranſport de ſes productions & de ſes marchandiſes ordinaires ou de celles de ſes Colonies, mais même de lui fournir toutes les munitions de guerre dont elle aura beſoin pour nous enlever notre liberté & notre commerce ? J'eſpére au moins qu'alors nous renonce-

rons à de ridicules prétentions sur l'Empire des mers.

Ainsi par le premier article les Ministres de ce Royaume ont rendu inutile tout ce que le Traité avec la Russie contenoit de plus avantageux pour l'Electorat de Hanovre; & dans celui-ci l'honneur & les intérêts de la Nation succombent sous leurs coups, & sa gloire reçoit de leurs propres mains une honteuse flétrissure. Que de motifs pour admirer leur sagesse & l'étendue de leurs lumiéres! Ils ont forcé la Maison d'Autriche à se détacher de nos intérêts & à embrasser ceux de la France : ils ont fait avec le Roi

de Pruſſe un Traité dont chaque article porte ſa nullité : ils ont ouvert de toutes parts l'Electorat de Hanovre aux invaſions des François : ils ont abîmé le commerce de la Grande-Bretagne, & ils ont rendu nos armes & nos réſolutions également mépriſables auprès de tous les Peuples de l'Europe.

Après avoir ſur quelques points expoſé les pernicieux effets que doit produire l'alliance avec le Roi de Pruſſe, cherchons à préſent quels avantages peut trouver la Grande-Bretagne dans celle où on l'a engagée avec le Landgrave de Heſſe-Caſſel ; & rendons au Miniſtére le tribut

d'éloges qu'il mérite pour avoir conclu ce dernier Traité, comme pour en avoir rempli les engagemens.

Arrêtons-nous au principal article. Le Landgrave de Hesse fournira à la Grande-Bretagne, selon la réquisition qui lui en sera faite, ou huit ou douze mille hommes de ses troupes dont un sixieme sera de Cavalerie, & la Grande-Bretagne sera seule chargée du payement de ces secours, quoiqu'ils soient destinés pour ses Alliés aussi bien que pour elle.

On a vû plus haut que l'accroissement des forces d'un Etat & le maintien de sa gloire sont

deux points essentiels pour donner quelque prix à un Traité ; mais je doute qu'il y en ait aucun de parfait sans une troisieme condition, qui consiste dans le ménagement des fonds publics, objet de l'attention continuelle des habiles négociateurs.

C'est sur cette économie nationale que je veux juger le Traité de nos Ministres avec le Landgrave de Hesse, & que je déciderai si cette nouvelle alliance est plus ou moins avantageuse à la Grande-Bretagne que celle qu'ils ont conclue avec le Roi de Prusse.

Le cinquieme article porte que

chaque Cavalier sera d'abord acheté autour de vingt liv. sterling, & chaque Fantassin sept, ou environ; ce qui fait en tout approchant de cent douze mille livres sterling qu'il faut employer à la levée de ces troupes. De plus le Landgrave touchera chaque année une somme de trente sept mille livres sterling avant même que ses troupes se mettent en marche ; & aussitôt qu'elles y seront, ce subside annuel se montera à soixante & quatorze mille jusqu'à ce que les troupes en question soient payées sur le pied de celles de Hanovre ou d'Angleterre ; & alors le subside rebaissera jusqu'à

qu'à trente-ſept mille livres ſterling pour remonter encore juſqu'à la ſomme de ſoixante & quatorze mille, lorſque les troupes ſeront renvoyées, ce qui ſubſiſtera ſur ce pied pendant toute la durée du Traité qui eſt de quatre ans.

Dans cet intervalle, tout ce qui mourra d'hommes & de chevaux par maladie ou des coups de l'Ennemi, ſera payé au Landgrave dans la proportion de deux hommes pour un cheval : ſujet intéreſſant de conſidération pour les Troupes des Princes d'Allemagne.

On tiendra compte auſſi au Landgrave de tout *deficit* dans

son Artillerie, & tout lui sera payé très-cher jusqu'à un fusil ou même une bayonnette.

Par le dixieme article on promet de renvoyer les troupes du Landgrave, dès qu'il aura quelque attaque à craindre dans ses Etats.

Supposons à présent, par déférence pour nos Ministres, que les Russes ayent été, aussi-bien que les Hessois, obligés par le Traité fait avec eux, de se transporter dans la Grande-Bretagne pour prendre sa défense; supposons aussi que les François ayent eu sérieusement envie de faire une descente dans notre Isle; que du côté de la Grande-

Bretagne, ses forces s'étant trouvées insuffisantes, il ait été en conséquence arrêté, qu'on ne confieroit point à la Nation la défense de ses intérêts & de ceux de son Prince; & qu'enfin une réelle nécessité ait appellé des Mercenaires étrangers à notre secours; & examinons ensuite avec quelle sagesse, quelle prévoyance, & quelle économie, nos Ministres ont fait servir à la sûreté de la Grande-Bretagne, les avantages auxiliaires qu'ils avoient stipulés pour elle dans chacun de ces deux Traités.

Cinquante cinq mille hommes de troupes Russes doivent

en conséquence du Traité avec la Russie, se rendre en Angleterre, le moment d'après la réquisition qui en aura été faite. Ces troupes doivent être transportées & entretenues dans le Royaume par l'Impératrice, pour un subside annuel de cinq cens mille livres sterling, sans qu'il soit question d'aucun remboursement ou indemnité pour tout ce qui se trouvera perdu en hommes, en chevaux & en munitions de guerre; & ces mêmes troupes ne pourront retourner de quatre ans chez leur Souveraine, quand même il arriveroit que tous ses Etats fussent envahis par quelque ennemi.

Voilà des conditions bien avantageuses & qui assûrément ne coutoient pas cher : cependant, au lieu de les faire valoir & d'appeller les Russes dans la Grande-Bretagne, on y fait venir huit mille Hessois, qui, de l'aveu même des Ministres, jettent la Nation cette année-ci dans une dépense d'un million sterling, pour le subside du Landgrave, pour les recrues, pour le double transport, & pour la solde de ces troupes.

Ainsi les secours militaires dont la Grande-Bretagne a besoin, coutant en Hessois le double de ce qu'auroient couté sept

fois autant de Russes, & devenant quatorze fois plus onéreux à l'Etat, fournissent une preuve bien complette du peu de préférence que les Allemands trouvent auprès de nos Ministres, sur toutes les autres Nations, & de l'admirable économie qui s'observe dans tous les marchés qui se font ici avec les Princes d'Allemagne.

Je ne puis m'empêcher de faire remarquer dans ce même Traité, un autre exemple du soin extrême avec lequel nos Ministres ménagent les fonds publics. Il entre dans les troupes fournies par le Landgrave environ neuf cens chevaux, qui,

l'un portant l'autre, valent tout au plus quatre livres sterling piéce : cependant chacun de ces chevaux a déja couté à la Nation douze livres sterling d'argent de recrue ; de plus, neuf livres sterling de transport, à quoi il faut ajouter douze livres sterling qu'on est convenu de payer pour chaque cheval qui mourra en Angleterre, & vous verrez qu'il ne mourra point ici de cheval Hessois qui ne coute à la Nation trente-trois livres sterling, c'est-à-dire, huit fois sa valeur, & qui, mort, ne soit au Landgrave du triple plus précieux qu'en vie. Avouez que si le Gé-

néral du Prince de Hesse entend bien les intérêts de son Maître, il fera ensorte de ne lui ramener aucun de ses chevaux. Mais nous devons souhaiter qu'il ne nous en demeure que le moins qu'il sera possible; car ils ne couteront de transport d'ici en Allemagne que neuf livres sterling piéce; & pour lors le louage d'un cheval Hessois du prix de quatre livres sterling, ne nous coutera que trente livres, c'est-à-dire, un peu moins que huit fois sa valeur. N'a-t-on pas toute sorte de raisons d'inférer de cet article que nos Ministres se connoissent aussi peu en bêtes qu'en gens, & qu'il ne peut

peut y avoir dans toute l'Europe un endroit où les carcasses des chevaux Allemands se payent mieux qu'en Angleterre ?

Mais voici encore dans notre Traité avec l'Impératrice de Russie, un avantage qui ne se trouve point dans celui que nous avons fait avec le Landgrave : non-seulement ses secours sont plus forts & nous coutent moins cher, mais elle promet de ne les point retirer de la Grande-Bretagne tant qu'ils y seront nécessaires, & de ne les point rappeller quand même elle seroit attaquée dans ses Etats.

Par conséquent, s'il arrivoit

que l'Impératrice-Reine soutenue de la France son Alliée fît quelque entreprise sur la Silésie, événement qui n'est rien moins qu'impossible, & qu'en même tems les François se portassent sur le Pays de Hanovre ou de Hesse, la Grande-Bretagne seroit aussitôt abandonnée par les troupes Hessoises, puisqu'il est convenu qu'elles quitteront tout pour voler à la défense de leur Prince. Tel est pour la Grande-Bretagne l'avantage de cette préférence si peu réfléchie, tant du côté de l'épargne que de celui de l'utilité; de cette préférence que nos Ministres donnent aux Hessois, qui nous seront enlevés

par le premier vent, ſur les Ruſſes dont l'alliance eût été des plus ſolides.

On croiroit qu'une bévûe pareille devroit avoir corrigé nos Miniſtres, & les auroit rendu plus attentifs ſur les intérêts de la Nation ; car ils ne pouvoient ſe diſſimuler tout le ridicule d'un Traité, par lequel ils préféroient huit mille hommes à cinquante-cinq mille, & s'obligeoient, on ne peut pas plus mal-à-propos, à dépenſer un million ſterling : mais loin qu'ils ſoient devenus ſages par l'expérience du paſſé, nous allons voir qu'ils ont commis de gaïeté de cœur des fautes encore plus groſſiéres :

en effet, ayant reconnu que le Royaume n'étoit pas suffisamment en sûreté contre une descente, ils arrêtérent qu'on supplieroit l'Electeur de Hanovre notre très-cher Allié, de vouloir bien contribuer au salut de la Nation, en prêtant au Roi de la Grande-Bretagne un secours de huit mille hommes de ses troupes.

Voila donc encore le Traité avec la Russie totalement négligé. On aime mieux s'engager dans de nouveaux frais & s'adresser aux Hanovriens, que de demander les troupes Russes. Sur les instances du Parlement, huit mille Hanovriens sont ap-

pellés en Angleterre : nouvel exemple de la prodigalité insensée des Ministres. A la vérité ils nous assurent que les subsides qu'ils donnent à l'Electeur de Hanovre pour avoir ses Hanovriens, sont bien moins considérables que ceux du Landgrave de Hesse; mais, sans être Prophéte, je pourrois prédire que cet article de dépense se trouvera monter aussi haut que celui des troupes Hessoises; car je croirois manquer essentiellement à l'Electeur de Hanovre, si je le jugeois moins habile & moins expérimenté que le Landgrave de Hesse dans l'art de conclure des Traités sub-

ſidiaires. Il eſt donc néceſſaire pour ſauver l'honneur de l'Electeur de Hanovre, que ſes troupes coutent à la Nation autant que celles du Landgrave : ainſi nous donnerons deux millions ſterling pour huit mille Hanovriens & huit mille Heſſois ; c'eſt-à-dire, quatre fois la ſomme que nous aurions donnée pour quatre fois autant de Ruſſes. Et ſi d'un autre côté il arrive qu'il ſoit auſſi impoſſible aux Hanovriens de reſter en Angleterre, qu'il a été démontré l'être aux Heſſois, (ce qui n'eſt que trop probable, puiſque ſelon les apparences, l'Electorat de Hanovre doit être encore plutôt at-

taqué que le Landgraviat de Hesse) ce seront deux millions consommés en subsides pour des troupes étrangéres qui ne pourront être d'aucun service à la Grande-Bretagne ; tandis que des amis dont l'assistance eût été des plus solides, se verront indécemment négligés & dispensés par nous-mêmes d'exécuter des engagemens qui faisoient tout notre salut.

L'attente de tout ce qu'il y a parmi nous de gens raisonnables étoit, que les Russes paroissant réservés à la défense de Hanovre, sans doute les Hanovriens viendroient ici au lieu des Russes, & que comme la Gran-

de-Bretagne payoit du prix d'un demi million ſterling cinquante cinq mille hommes de troupes de Ruſſie pour défendre l'Electorat, les huit mille Hanovriens par voie d'échange, ſerviroient pour la même ſomme à défendre la Grande-Bretagne.

Cette ſuppoſition, quelque raiſonnable qu'elle paroiſſe, ſe trouve abſolument fauſſe dans l'événement; car, non ſeulement les Hanovriens ſont, auſſi bien que les Ruſſes, payés des deniers de la Grande-Bretagne, & ſont payés une fois plus cher que les Ruſſes; mais il n'y a même que trop de fondement, (& les Miniſtres n'ont pu le nier)

de ſoupçonner qu'il y a encore un autre marché de conclu pour huit mille Holſteinois qui ſeront pareillement payés par la Grande-Bretagne pour que l'Electorat de Hanovre ne ſouffre point de l'abſence des troupes qu'il a envoyées à notre ſecours. N'eſt-ce pas là encore un exemple des plus frappans de la prodigalité des Miniſtres en faveur des Etats Allemands, & du peu de ſoin qu'ils prennent des intérêts de l'Angleterre ? Cinq cens mille livres ſterling pour la Ruſſie ; un million ſterling pour l'Electorat de Hanovre ; la moitié de cette ſomme pour Holſtein, forment deux millions de notre

argent pour le foible ſecours de huit mille hommes des troupes de l'Electorat ; troupes qui ſelon toutes les apparences ne peuvent pas reſter plus d'une demie année en Angleterre.

Ainſi la préférence donnée aux Heſſois ſur les Ruſſes pour quatorze fois la même dépenſe , ſe trouve ici doublée , & le choix de huit mille Hanovriens eſt à la proportion de vingt huit fois le prix qu'on étoit convenu de donner pour les Ruſſes.

Je crois en avoir dit aſſez ſur les différentes alliances dans leſquelles nos Miniſtres ont fait entrer la Nation. Il me reſte ce-

pendant encore une obſervation à faire & par laquelle je conclurai cet article des Traités. Quelque abſurde, quelque pernicieuſe que puiſſe être dans les conſéquences la préférence donnée par nos Miniſtres aux Heſſois & aux Hanovriens ſur les Ruſſes, elle eſt dix mille fois moins fatale au Royaume de la Grande-Bretagne que la détermination où l'on eſt de ne jamais nous permettre de prendre les armes pour nous défendre nous-mêmes.

L'établiſſement d'une Milice nationale, eût opéré auſſi efficacement qu'on eût pu le déſirer, cette ſûreté que nous ne

trouverons jamais dans tous les Traités auxiliaires qu'on a conclus pour nous. Cette Milice eût consisté dans soixante & deux mille six cens quatre vingts hommes qu'on eût levés, habillés & payés pour une somme de cent soixante & quinze mille cent quatre vingts dix livres, laquelle encore n'auroit pas monté aux deux tiers l'année suivante. C'étoit huit fois le secours que nous promettent les troupes de Hanovre, & dix fois moins de dépense. Est-il nécessaire de faire accéder à cette considération celle de l'amour & de la reconnoissance des Sujets pour leur Souverain, & de leur zéle na-

tional animé par l'attachement qu'ils ont pour leurs femmes, pour leurs enfans, & pour les biens qui les font subsister ?

Après avoir mis dans tout son jour la conduite du Ministére, tant à l'égard des secours qu'il a envoyés en Amérique, qu'à l'égard des Traités qu'il a conclus pour la Grande-Bretagne, tournons les yeux sur l'administration de la Marine : & examinons sans prévention, s'il a donné dans cette partie, plus de preuves de sa capacité & de sa prudence, que dans tout ce que nous avons déja vû.

Dans le mois de Janvier 1755, la *presse* pour armer les Esca-

dres commença avec la plus grande vigueur : les libertés de la Nation furent si cruellement violées, que ni l'âge ni la santé n'étoient considérés dans ceux que l'on vouloit forcer à servir : tous les chantiers de la Grande-Bretagne retentissoient des coups de hache, des coups de marteaux à calfat, du craquement de la manœuvre, & des cris aigres des matelots : les villes de Chatham, de Porstmouth & de Plymouth étoient remplies de poix, de goudron & de tumulte : on n'entendoit de tous côtés que les éloges de *Mylord* ; on se récrioit par tout sur son extrême attention à

pouſſer l'armement avec la plus grande diligence ; jamais Miniſtre pareil n'avoit été à la tête de la Marine ; enfin il n'y avoit nul effort de zéle dans ſes ſubalternes dont on ne lui donnât tout l'honneur, & on pouſſa cette complaiſance juſqu'à le complimenter ſur ſa grande ſagacité & ſur ſa prévoyance dans les affaires maritimes, parce qu'un Entrepreneur de Plymouth avoit fait avec trente ouvriers en vingt quatre heures, ce qu'en d'autres tems on n'avoit jamais vû exécuter en un auſſi court eſpace; & en vérité ſon Excellence n'y avoit pas plus de part que dans

tout le reſte : mais examinons ſi dans l'emploi des Eſcadres en queſtion, il a mérité toutes les louanges dont on a été ſi prodigue à ſon égard.

Je m'arrête à la campagne de M. Boſcawen qui avoit ordre d'intercepter l'Eſcadre que la France envoyoit avec des ſecours & des proviſions en Canada. Le Miniſtére Britannique ignora d'abord le nombre des vaiſſeaux de l'Eſcadre ennemie, ou n'y fit pas d'attention : celle qu'il envoya étoit trop foible pour combattre M. de Macnémara ; & ſi celui-ci n'eût pas rentré dans le Port de Breſt, Meſſieurs Boſcawen & Holbourne auroient

auroient été battus à coup sûr, à cause du petit nombre de leurs vaisseaux & de leur séparation: & enfin quoique M. Boscawen, par la rentrée de M. de Macnémara, se trouvât le plus fort, l'entreprise échoua tout de même, parce qu'il ne pouvoit établir sa croisiére ailleurs que sur les bancs de Terre-Neuve, qui, dans cette saison de l'année, sont couverts d'une brume & d'une obscurité perpétuelle.

L'Escadre des François étant arrivée dans le Fleuve S. Laurent sans aucun accident assez malheureux pour déconcerter tout leur projet, nos Ministres crurent qu'au moins ils réussi-

roient à l'y affamer en lui fermant le passage pour sortir. M. Boscawen eut ordre de croiser depuis le Cap-Breton jusqu'à la pointe Sud-Ouest de Terre-Neuve pour prendre l'ennemi à son retour, & il remplit parfaitement les vûes du Ministére, car il ne bougea pas de cette station. Pour le coup, les Avocats braillards du Ministére Britannique criérent plus haut que jamais à la merveille; les François sont enfermés dans le Fleuve Saint Laurent, il est impossible qu'ils nous échappent. Mais il y avoit des gens qui en jugeoient autrement: ces gens-là savoient sans doute de quelle

maniére un Commiſſaire d'une Ville de Province fut attrappé par un voleur qu'il comptoit aſſamer dans une chambre où ce drôle s'étoit refugié & barricadé ; M. le Juge l'avoit attendu à la porte pendant trois jours avec une forte Eſcouade, & il y auroit reſté plus longtems, ſi quelqu'un ne l'eût charitablement averti qu'il perdoit ſon tems à cette porte ; qu'on avoit rencontré ſon homme bien loin, & que le coquin s'étoit ſauvé par la fenêtre : en effet, c'eſt poſitivement l'hiſtoire du Miniſtére Britannique, qui faiſoit croiſer l'Eſcadre à la porte entre le Cap-Breton & Terre-Neuve, &

qui croyoit M. Dubois de la Mothe bien enfermé dans le Fleuve Saint Laurent, tandis que ce rusé François avoit passé par la fenêtre entre la pointe Nord de Terre-Neuve & le Continent, par le Détroit de Belle-Isle; desorte qu'on fut plutôt instruit de l'arrivée de l'Escadre ennemie dans Brest que de sa sortie du Fleuve.

Mais, diront de fades adulateurs de la Cour, si l'Escadre de Holbourne eût été assez forte pour qu'on pût la partager, les François ne se seroient pas tirés si lestement de cette affaire; je leur demande à mon tour, pour quelle raison le Ministére

s'eſt expoſé à un ridicule, puiſqu'il ſavoit que ſes forces n'étoient pas ſuffiſantes, & pourquoi il a mal à propos hazardé les vaiſſeaux de ſon Maître dans des mers orageuſes & couvertes de rochers, puiſqu'il ſavoit qu'il ne s'y trouveroit point d'ennemi à combattre ? Je demande encore à ces Meſſieurs ſi jamais Milord Winchelſea a imaginé une expédition auſſi infructueuſe & a commis une bévûe auſſi énorme ?

Mais voici une occaſion de réhabiliter notre Miniſtére, & de lui rendre un crédit qu'il commençoit à perdre. M. du Guay, Chef d'Eſcadre Fran-

çois, étoit arrivé à Cadix avec ſix vaiſſeaux de ligne qu'il conduiſoit à Breſt : il fut donc queſtion ici de prendre toute cette Eſcadre ; & le même génie Miniſtérial qui avoit dirigé l'entrepriſe de Terre-Neuve, préſida pareillement à celle-ci : on ne perdit point de vûe les deux fautes qu'on avoit commiſes dans la précédente campagne : forces inſuffiſantes, mauvais choix dans la deſtination. Voilà donc le mal bien connu ; rien de ſi ſimple que d'y remédier. En conſéquence M. Hawke part le dix-huit Juillet avec dix-huit vaiſſeaux de ligne pour en intercepter ſix (on ne dira point

que nous étions trop foibles) & on lui ordonne d'établir sa croisiére à la hauteur du Cap Finistére, c'est-à-dire, sur la route que doit tenir M. du Guay pour arriver à Brest : l'objet de la destination est donc également bien rempli. Mais malheureusement la même tête qui avoit imaginé qu'on ne sortoit du Canada que par l'entrée du Cap-Breton, & qui n'avoit de sa vie pensé au Détroit de Belle-Isle, se persuada que la route de Cadix à Brest étoit comme les *Bruyéres d'Honslow*, où de dessus son cheval un homme voit tout ce qui passe de droite & de gauche, ou bien il crut que tous les

vaiſſeaux qui partent de Cadix pour Breſt, ſont obligés de *tourner au coin* du Cap Finiſtére, de même qu'un chariot dans la lice doit tourner autour du poteau, pour ne point perdre la partie. Enfin voici comme on raiſonna : tous les vaiſſeaux qui n'ont point d'ennemi à craindre ou à éviter dans leur route de Cadix à Breſt doublent le Cap Finiſtére; donc tout vaiſſeau qui ſait qu'il rencontrera ſon ennemi ſur cette route, ne manquera pas de la prendre de préférence à toute autre route; donc M. Hawke ira croiſer à la hauteur du Cap Finiſtére pour intercepter l'Eſcadre de M. du Guay.

Guay. Telle eſt la Logique maritime de notre Miniſtére; & il faut bien qu'il ait raiſonné de la ſorte, car autrement eût-il fixé M. Hawke à cette croiſiére?

Pour M. du Guay, il tira des mêmes principes des conſéquences toutes contraires; & pour éviter M. Hawke qu'il ſavoit être ſur la route de Cadix à Breſt, il courut droit à l'Oueſt de l'Eſpagne dans l'Océan Atlantique, & lorſqu'il ſe vit à une très-grande diſtance des côtes, il changea ſa route, & mit le Cap ſur la pointe de l'Angleterre, entra dans le Canal, & delà ſans difficulté & ſans acci-

dent dans le Port de Breſt.

Parcourons à préſent d'autres objets; nous verrons que ce n'eſt pas ſeulement ſur les points de la plus grande importance que la conduite de nos Miniſtres eſt répréhenſible. La Chaloupe de guerre qui avoit porté de Londres à Plymouth les bagages & les armes des Officiers du Régiment d'Otway, arrivée à Plymouth, fut obligée d'attendre de nouveaux ordres pour aller à la ſuite des tranſports, parce qu'elle les trouva partis. Autre point : le Miniſtére envoye des tranſports en Hollande pour y prendre les troupes Hollandoiſes; & il ne ſait pas ſi elles vou-

dront venir : ne vous semble-t-il pas voir un benêt qui court chez l'Accoucheur avant que sa femme soit grosse ? Ces transports après avoir resté à grands frais & très-inutilement en Hollande, partent pour aller prendre les Hessois. Arrivés, ils s'apperçoivent qu'ils n'ont point d'ordre du Ministére pour recevoir ces troupes à bord : il faut qu'un exprès vienne en Angleterre & retourne en Allemagne ; & pendant tout ce tems-là l'argent de la Grande-Bretagne se consomme inutilement : & d'un autre côté, on souffre que les Hanovriens, Peuple si cher à la Nation, fassent sans convoi

la traverſée d'Allemagne en Angleterre ; de ſorte que deux vaiſſeaux François de vingt canons les auroient pû amener tous à Dunkerque avec la plus grande facilité.

Le ſoin extrême qu'on prend de nos Iſles n'eſt pas moins remarquable. M. d'Aubigni eſt encore trop fort pour notre Eſcadre d'Antigoa & des Iſles du Vent : M. Perrier de Salvert nous eſt également ſupérieur du côté de la Jamaïque ; & cependant cela eſt bien étonnant, car l'Amiral Townshend eſt arrivé dans cette derniére avec un bon vaiſſeau qui compoſe toute ſon Eſcadre.

On a vû l'admirable diſtribution du canon, des affuts, de la poudre & des boulets, ſur quatre différens vaiſſeaux : je demande à préſent, ſi d'envoyer ſur le même vaiſſeau les quatre Officiers ſupérieurs chargés d'une expédition, ce n'eſt pas courir également le riſque de voir avorter toute l'entrepriſe ? C'eſt pourtant ce qui eſt arrivé dans l'Eſcadre de la Méditerranée.

Je finis ces légéres obſervations par un trait aſſez ſingulier, & cependant vrai ; c'eſt que la guerre a été déclarée par nous plus de deux mois avant que nous en euſſions fait paſſer l'avis à nos Iſles de l'Amérique.

En voilà assez pour faire voir que l'esprit de nos Ministres, ainsi que le pendule d'une horloge, passe éternellement d'un extrême à un autre extrême, & que sa vibration continuelle entre ces deux points ne lui permet jamais de s'arrêter au milieu; ils séparent ce qu'ils devroient unir, ils unissent ce qu'ils devroient séparer; ils sont également incapables des petites affaires & des grandes, & qu'en général on peut dire qu'ils sont directement les Antipodes du sens commun.

Depuis le commencement de Janvier les Gazettes ont été remplies de détails sur les pré-

paratifs des François contre l'Isle de Minorque : les Ministres Britanniques ont été les derniers de la Nation à vouloir en croire quelque chose. On seroit tenté de les louer de ne point donner de foi aux Gazettes; mais faut-il qu'ils soient les seuls du Royaume qui ignorent les véritables desseins de nos ennemis ?

Ces préparatifs se faisoient à la vûe de toute l'Europe ; mille & mille personnes en avoient été témoins : pourquoi les Ministres n'en ont-ils rien voulu croire ? C'est un reproche que je ne sache point qu'on puisse faire à d'autre Ministére que le leur. Ils avoient de même ignoré le nom-

bre des vaiſſeaux de Macnemara, ou ils avoient refuſé de croire le rapport qui leur en avoit été fait. Pour moi je trouve bien plus fatal ce ſecond exemple de leur ignorance & du peu de ſoin qu'ils ont de ſe ménager de ſûres intelligences ; ou plutôt de la confiance arrogante avec laquelle ils mépriſent les forces de nos ennemis.

Mais la ſeule appréhenſion que les François ne convoitaſſent un auſſi excellent morceau que Minorque, ne devoit-elle pas exciter dans nos Miniſtres une noble émulation, & leur faire prendre toutes les précautions néceſſaires pour le con-

ſerver ? Il y a plus ; le Héros qui commandoit le Château de Saint Philippe leur avoit écrit lettres ſur lettres, & avoit toujours été trompé dans les eſpérances qu'on lui avoit données. Le fort Saint Philippe étoit dégarni de monde, & enfin ceux qui avoient vû en 1744. l'Amiral Mathews couvrir la Méditerranée d'une Eſcadre de quarante-huit vaiſſeaux dont il y en avoit trois à trois ponts, ont pû être juſtement étonnés de voir arriver pour défendre Minorque & notre commerce ſur cette même mer Méditerranée, le Chef d'Eſcadre Edgecombe avec une Eſcadre de trois Vaiſ-

ſeaux & de deux Frégates. Pendant ce tems-là nos Miniſtres s'amuſoient ici à faire des paris ; ils gageoient que la France manquoit de Matelots pour ſon Eſcadre de Toulon, ou que ſi elle en avoit, c'étoit pour une autre expédition. Enfin après quatre mois paſſés dans une inattention continuelle, qui donnoit à toute la Nation & au Monde entier un véritable ſujet d'étonnement, M. Byng partit le 5 d'Avril de Spithead avec des Vaiſſeaux de ligne pour la Méditerranée. Pendant ce tems-là M. de la Galiſſoniere avec douze Vaiſſeaux de ligne, cinq Frégates & des tranſports ſuffi-

ſans pour porter quinze mille hommes & toute l'artillerie & les munitions néceſſaires pour un Siége que devoit commander le Maréchal de Richelieu, mit à la voile de Toulon, & débarqua l'Armée dans l'Iſle de Minorque le 18 Avril, près de ſix ſemaines avant que M. Byng pût arriver à Mahon. Ce débarquement dans Minorque fut la premiére nouvelle que voulurent croire nos Miniſtres des deſſeins de la France ſur cette Iſle. Mais ils ſoutenoient toujours que l'Eſcadre de la Galiſſoniere n'étoit que de huit vaiſſeaux de ligne, & que Byng n'auroit que la peine de ſouffler ſur l'eau

pour les faire difparoître. Il y avoit encore un moyen de fauver Minorque, & de réparer les fautes qu'on avoit commifes : que n'envoyoit-on un renfort à M. Byng pour le mettre en état d'intercepter tout ce que les François faifoient paffer à Minorque pour en pouffer le fiége avec vigueur ? Mais malheureufement pour la Nation, nos Miniftres ne croyoient point le Château de Saint Philippe auffi fort qu'il l'étoit : dès qu'ils furent les François débarqués, ils crurent la Citadelle prife ; & fans cette fatale opinion, leur inertie feroit devenue fageffe, notre difgrace fe feroit changée

en honneur, nos pertes en profit, & nos murmures en applaudiſſemens. Mais helas! c'eſt dans toutes les occurrences la Planette de Saturne qui préſide aux opérations de nos Miniſtres: leur génie tend éternellement vers le centre: je ne puis le comparer qu'à une pierre qui tombe dans un puits profond; les coups dont elle le fait retentir, vous annoncent qu'elle approche de plus en plus du fond de l'abîme; enfin elle s'y engouffre, & vous ceſſez de l'entendre.

La faute qu'on avoit faite en n'envoyant point de ſecours à M. Blakeney, augmentée par

la négligence d'envoyer des forces suffisantes à M. Byng, fut continuée par celle de lui faire passer des renforts qui l'auroient atteint avant son arrivée à Gibraltar : tout au moins auroit-on dû envoyer un vaisseau d'avis à Corunna ou un Courier à Gibraltar pour ordonner à M. Byng d'attendre de nouvelles forces. Car, tandis que cet Amiral marchoit avec treize vaisseaux, en y comprenant ceux de M. Edgecombe, M. Osbourne étoit à Plymouth avec quinze vaisseaux de ligne, & il y en avoit dix dans le Port de Porstmouth.

Enfin après de très longs délais, M. Byng arrive le 20 Mai

à la vûe de Minorque & de l'Escadre ennemie. Représentez-vous la joie qui dut remplir le cœur du vieux Blakeney au spectacle de l'Escadre Britannique : il se flatta dans ce moment de sauver l'honneur de son Maître, l'intérêt de son Païs & sa propre gloire. Mais M. Byng après avoir attaqué l'Escadre Françoise sans que sur son bord & sur beaucoup d'autres il y eut un seul homme de tué, n'ayant que cent soixante-huit blessés & quarante-huit morts dans toute l'Escadre, se retira sans essayer de soulager la garnison de Mahon ; & parce que l'Intrépide avoit perdu son mât de Perroquet de

Misene, il laissa le brave Commandant de Saint Philippe avec tous ses généreux compagnons sans aucune espérance de secours.

Quel dut être alors le desespoir du malheureux Blakeney? Il est abandonné par la marine Britannique; il ne se soutient plus que par lui-même; son cœur est plus affligé de la conduite de M. Byng, que de la nécessité où il est de capituler; il défend la Citadelle jusqu'au dernier moment, & ne la rend enfin à l'ennemi qu'après avoir fait la plus glorieuse résistance. O vous tous, à qui la nature n'a point refusé un cœur sensible, pleurez & pleurez

pleurez amérement ſur le ſort de ce grand homme, & ſur le ſacrifice de vos malheureux compatriotes ! rendez au moins ce tribut au ſouvenir de leur bravoure, puiſque l'on vous refuſe des armes pour venger leur affront & notre perte.

Voici à préſent une queſtion que je vous propoſe à réſoudre, vous qui rafraîchiſſez du plus pur ſang de l'Angleterre vos goſiers échauffés & altérés par vos exclamations ſur l'admirable conduite de nos Miniſtres. Comment s'eſt-il fait qu'ils ayent été les derniers de la Nation à être inſtruits au vrai de l'état des ennemis ? Pourquoi

n'ont-ils pas envoyé contre les François, des forces capables par leur supériorité, de les disperser & de les vaincre ? Quelle raison les a empêchés, lorsqu'ils ont sçu que l'Escadre de Toulon n'étoit que de douze vaisseaux, d'envoyer aussitôt un renfort à M. Byng, pour déconcerter, puisqu'il en étoit encore tems, les projets de la France, détruire son Escadre de la Méditerranée, & affamer dans Minorque Richelieu avec ses troupes & les faire tous nos prisonniers ? Dites-moi, vous qui êtes payé pour piller la Nation, ou bien vous qui avez votre part dans sa dépouille, dites-moi....

mais la juſte horreur d'une conduite ſi déteſtable vous ôte ſans doute l'uſage de la parole ; vous demeurez muets, & vous n'oſez prendre la défenſe des Miniſtres vos maîtres.

Comment peut-on faire accorder les meſures priſes par les Miniſtres tant pour les Etats d'Allemagne que pour Minorque, avec leur devoir & avec les intérêts de la Grande-Bretagne ? Pourquoi a-t-on muni, défendu, & ſans aucune épargne de nos tréſors, aſſuré par des Traités avec les Ruſſes, les Pruſſiens, les Heſſois & les Holſteinois, un Electorat d'Hanovre reconnu ſi fatal à la proſ-

périté de l'Angleterre? Pourquoi avoir si honteusement abandonné Minorque? Seroit-ce parce qu'elle n'étoit pas la source de notre commerce? mais elle le protégeoit dans toutes ses branches. Que signifie donc une conduite si contraire aux régles de la droite raison, si ce n'est que nos millions avoient été prodigués pour les Traités qui servoient de sauve garde à l'*Electorat*, & qu'il n'en étoit rien resté pour défendre Minorque? C'est ainsi que nos sages & équitables Ministres font consommer par une race impure & abjecte la substance & l'héritage des légitimes enfans de la Gran-

de-Bretagne ; & vous voyez comme ils s'embarraſſent des aſſurances que nous donne le Monarque lui-même, que les ſecours qui lui ont été accordés par le Parlement, ont été auſſi vigoureux & auſſi efficaces qu'il pouvoit le deſirer.

Ils ne vous ont traité d'une façon ſi outrageante, que pour épuiſer les ſources de vos richeſſes, & pour que la miſére & l'abbattement d'eſprit qui la ſuit toujours, vous diſpoſent à porter tranquillement les chaînes qu'ils vous préparent. Ils veulent que votre protection ſoit déſormais inutile contre les Corſaires de la Méditerranée,

& que vos braves Matelots devenant la proie des chiourmes Barbaresques, puissent apprendre dans leur esclavage & vous apprendre de même à leur retour, que pour être élevés d'un degré audessus des Esclaves qui sont en Barbarie, vous n'en êtes pas moins éloignés d'avoir le même droit qu'eux de donner à votre sort des larmes qui puissent en adoucir la rigueur.

Il est difficile d'imaginer rien qui eût pû être plus fatal à la Grande-Bretagne, ce Royaume qu'on avoit vû autrefois jouir d'un bonheur si constant. L'Amiral Byng est assurément bien coupable aux yeux de tou-

te l'Europe, & ſa défaite n'eſt pas moins une diſgrace pour les armes Britanniques, & un deshonneur pour la Couronne des trois Royaumes : mais ceux qui ont d'abord différé d'envoyer une Eſcadre au ſecours de Minorque ; ceux qui n'ont point remédié à cette négligence, qui ont fait eux-mêmes la faute de n'envoyer que des forces inſuffiſantes, & qui n'ont pas réparé cette ſeconde bévûe par des renforts convenables, ce ſont ceux-là qui ſont bien plutôt les dignes objets de votre reſſentiment. Parlons le langage des gens raiſonnables, ſans aucun mêlange des propos de ceux

que dominent les vices de l'orgueil & de la suffisance ; parlons d'après l'expérience du passé : pouvoit-on raisonnablement se flater, que dix vaisseaux, ou même treize, en y joignant l'Escadre de M. Edgecombe, fussent assez forts pour en battre douze des François ? Cette opinion fait beaucoup d'honneur, je l'avoue, à la marine Britannique, mais ce n'est malheureusement qu'une opinion, & je ne la crois propre tout au plus qu'à ranimer le courage du Soldat & du Matelot : car elle est extravagante, coupable & pernicieuse dans la tête de ceux qui disposent des

des Escadres de la Nation..

Mais je veux encore suppo-ser que l'Escadre Angloise, avec cette parité de force, eût suffi pour défaire les François, & je demande si l'on avoit un motif suffisant pour croire que la victoire eût pû être si aisée à obtenir, & que nos vaisseaux dûssent avoir assez peu souffert du combat, pour pouvoir tout à la fois tenir la mer & délivrer Minorque? Comme cela n'étoit pas probable, & que nous n'aurions pas été moins exclus que les François du Port de Mahon, n'auroit-il pas fallu que la victoire remportée sur l'Escadre Françoise eût été suivie tout

de même de la perte de la Citadelle & de l'Isle ? Or pour lors dans quel Royaume l'Escadre Angloise auroit-elle été chercher les matériaux nécessaires pour réparer le mal qu'elle auroit souffert dans l'action ? Pense-t-on que l'Espagne lui eût fourni des munitions navales, & lui eût permis de se rétablir à Carthagêne ? Il faudroit, pour croire cela, n'être instruit en aucune maniére des dispositions présentes de cette Cour. Ainsi, vû l'état actuel de Lisbonne, Plymouth eût été encore le premier Port où notre Escadre eût pû trouver l'hospitalité & les ressources qui lui auroient été si nécessaires.

Puiſqu'il eſt donc prouvé que même après une victoire il ne nous eût pas été poſſible de tenir la mer & de ſecourir Minorque ; je voudrois ſavoir ſi cette Iſle eût tiré des ſuites d'une défaite de l'Eſcadre Angloiſe, une aſſiſtance plus réelle & plus efficace ? Mais en vérité, quel que dût être l'événement, on ne pouvoit ſans extravagance ſe flater qu'il en pût réſulter la délivrance de la Citadelle de Saint Philippe, & il ne reſte aux Miniſtres aucun moyen de juſtifier les raiſons qu'ils ont eu d'envoyer une ſi petite Eſcadre pour défendre un objet ſi important.

Enfin, que la conduite qu'a tenu l'Amiral Byng, toute blâmable qu'elle eſt, ne ſoit pas aujourd'hui l'unique objet de votre attention. Tournez auſſi vos regards ſur ceux qui lui ont confié une entrepriſe ſi ſupérieure à ſa capacité. Si après un examen auſſi libre qu'impartial, il vous paroît que dans le moment du combat il a oublié entiérement ce qu'il devoit à ſon Roi & à ſa Patrie; conſidérez auſſi combien plus criminels ſont ceux qui l'ont envoyé ſi tard pour cette expédition, & qui ne lui ont pas donné des forces ſuffiſantes. Lorſque l'on ſe ſent de beaucoup ſupérieur à

ſes ennemis, on eſt à demi ſûr du ſuccès; mais dès que dans le danger, on n'a pas de ſon côté l'avantage du nombre & qu'on n'eſt qu'égal en forces, on eſt tout porté à la retraite, & on perd toute la confiance néceſſaire pour réuſſir. Vous penſez que M. Byng devoit tout riſquer pour ſauver Mahon; je penſe de même, mais je trouve que ce n'étoit pas moins l'obligation des Miniſtres de lui donner des forces ſupérieures à celles des François, & je crois que ç'eût été le moyen d'empêcher notre entrepriſe d'échouer. Après tout, ſi le courage de M. Byng s'eſt trouvé dans le com-

bat audeſſous du courage de ſon adverſaire, il faut convenir auſſi que l'armement que les Miniſtres lui avoient donné à commander, n'étoit point égal à celui de l'Amiral François. Quelle néceſſité obligeoit l'Eſcadre Britannique de s'expoſer & à être battue & à perdre Minorque, en engageant le combat à forces égales, tandis qu'avec le double des vaiſſeaux qu'avoit l'ennemi, on eût pû défaire ſon Eſcadre & conſerver l'Iſle qu'on a perdue? Puiſque notre Miniſtre de la Marine eſt par ſon mérite & par ſes talens ſi digne de la place qu'il occupe à la tête de la Nation; pourquoi a-t-on

choiſi pour commander notre Eſcadre, & encore une Eſcadre ſi peu proportionnée aux ſecours que demandoit Mahon, un homme qui en étoit auſſi abſolument incapable que M. Byng ?

N'eſt-il pas bien clair que tout le malheur de cette perte doit être imputé aux Miniſtres, & qu'il n'y a perſonne de plus criminel qu'eux ? L'homme le plus brave de la terre, & qui auroit ſçu tirer le meilleur parti de toutes les facultés de l'entendement humain, n'auroit fait encore, à la place de l'Amiral Byng, que rendre plus palpable le défaut de jugement &

de prévoyance de nos Ministres, puisque la victoire qui auroit couronné ses armes, n'auroit pû empêcher ses vaisseaux maltraités d'abandonner le projet de la délivrance de Mahon. Et cependant les Ministres étoient bien les maîtres, non seulement de prévenir tous les malheurs, mais encore de s'assurer de tous les succès, de sauver Minorque, de battre l'ennemi, de couronner de gloire leur Amiral, leur Roi, leur Patrie, & de s'en couronner eux-mêmes; il ne falloit pour cela que se munir du double des forces de l'ennemi.

Demandez-leur pourquoi ils

n'ont pas envoyé un plus grand nombre de vaiſſeaux au ſecours de Minorque ; ils vous répondront qu'il n'y avoit alors que ceux là qui fuſſent armés, & prêts pour la mer. Mais eſt-ce que vous avez manqué, leur répliquerois-je à mon tour, des moyens & des ſubſides néceſſaires pour vous tenir toujours en état ? Y a-t-il Royaume en Europe où les moyens abondent comme chez nous; puiſque vous avez non ſeulement les matelots qui ſe donnent de bonne volonté, mais que vous exercez encore un deſpotiſme qui n'a d'exemple nulle part, en enlevant par force tous ceux dont vous avez be-

ſoin? Avez-vous trouvé la moindre oppoſition dans le Parlement, lorſque vous avez demandé des ſubſides ? Ne les a-t-on pas levés auſſitôt que vous l'avez deſiré ? S'ils prétendent que le Royaume ne fournit pas aſſez de matelots pour qu'on puiſſe armer une Eſcadre avec plus de diligence ; qu'on n'a pu ſe diſpenſer de retenir un grand nombre de vaiſſeaux pour le ſervice de la Manche, c'eſt-à-dire, pour réſiſter à une invaſion, & que c'eſt la raiſon pour laquelle ils n'ont pu envoyer dans la Méditerranée les forces qui y étoient néceſſaires ; je voudrois bien ſavoir d'eux

comment ils ont fait dans la dernière guerre, & pourquoi dans le Parlement de 1755, tems où on n'ignoroit aucun des sujets d'appréhension qu'on pouvoit avoir, on a négligé de passer un bill de milice? Cette précaution eût permis aux Ministres de faire servir leurs Escadres à leurs besoins urgens. On n'auroit pas vû si long-tems à *Spithead* une forêt de mâts inutiles qui n'y étoient que pour une parade aussi ridicule qu'infructueuse. On auroit enfin beaucoup de millions qu'on a vainement dissipés, & on seroit beaucoup plus efficacement rassuré contre toutes les invasions, qu'on ne l'eût

jamais été par tous les vaisseaux construits depuis la fameuse Arche, ou depuis l'Argos sur lequel l'Amiral Jason fut à Colchos chercher la Toison d'or.

Si nos Ministres travailloient réellement pour le bien de la Nation, est-ce qu'ils auroient manqué à un devoir aussi essentiel envers leur Roi & leurs compatriotes ?

Que le mot de *milice* retentisse donc éternellement dans leurs oreilles ; que dormans ou veillans, leur conscience soit toujours tourmentée par le reproche de leur négligence sur ce point. Que le spectre du génie de la Grande-Bretagne qu'ils

ont cruellement étoufé, ne ceſſe de ſe préſenter le jour & la nuit à leur imagination effrayée & confondue, juſqu'à ce qu'enfin l'idée de leur crime leur devienne aſſez odieuſe pour les porter au repentir, & pour les déterminer à mettre les armes dans la main d'un peuple qui gémit de ſe voir ſans défenſe.

Dans quelle région s'eſt allé perdre l'Echo de ces exclamations, de ces éloges outrés qu'on donnoit dans tout le Royaume au zéle, à l'ardeur, aux talens, à la prudence du Miniſtre de la Marine. Le *Panégyrique* me ſemble imparfait; car ſi les vaiſſeaux ont été armés avec tant de dili-

gence, pourquoi en a-t-on fait un ſi mauvais & ſi ridicule emploi ? Quel mal avons-nous fait à nos ennemis avec tous ces vaiſſeaux ? Dans quels frais les avons-nous jettés pour nous réſiſter ? Quel avantage enfin a retiré la Nation de ces armemens ſi vantés, ſi ce n'eſt le gain particulier de quelques milliers de perſonnes, & à moins qu'on ne regarde comme un dédommagement proportionné aux millions que nous avons dépenſés, les épithétes infâmes de Voleurs & de Pirates qui nous ont été donnés par nos ennemis, ſans replique de la part de nos Miniſtres, & la perte de notre hon-

neur & de notre crédit auprès de toutes les Nations de l'Europe ?

L'Edifice de la renommée de ce Miniſtre eſt tombé en poudre, parce qu'il n'étoit appuyé ſur aucun fondement. Il a brillé pendant un tems, mais il eſt retombé dans la plus affreuſe obſcurité. Je compare ſa gloire au bonheur imaginaire d'un pauvre villageois, qu'un ſonge agréable rend le poſſeſſeur de pluſieurs millions, & que tourmentent à ſon réveil tous les maux qui accompagnent l'indigence. C'eſt bien ſincérement que je ſouhaite pour la Grande-Bretagne, que les funeſtes effets de la mau-

vaiſe adminiſtration de cet homme diſparoiſſent avec ſa frivole réputation.

Si l'on réunit la perte de Minorque à toutes les autres preuves que nos Miniſtres nous ont données de leur incapacité, quel amas énorme de crimes va nous préſenter la récapitulation de toute leur conduite !

Si ceux qui ſont cauſe de la perte de Mahon, ont par cette ſeule faute ruiné notre commerce dans la Méditerranée, & expoſé nos matelots à être faits eſclaves par les Pirates de Barbarie, que peut-on attendre de leur imprudence ſur ce qui regarde l'Amérique, après le mauvais choix

choix qu'ils ont fait des Commandans qu'ils y ont envoyés, & l'abandon où ils ont laissé toute cette partie précieuse des possessions Britanniques, dont plusieurs Provinces sont demeurées ouvertes aux incursions des ennemis ? N'est-il pas tout naturel de croire que les François qui ont envoyé par différentes fois des troupes au Missisipi, se rendront maîtres cet été & de la Georgie & de la Caroline qui ne sont munies par aucunes forces contre leurs entreprises, ou que peut-être ils s'empareront de quelqu'autre Province encore plus lucrative & plus à leur bienséance ?

De quelle sûreté comptez-vous que sera pour la Grande-Bretagne ce rempart de vaisseaux dont on fait une si pompeuse parade, si notre marine continue à être dirigée par ces mêmes Ministres qui ont si inutilement prodigué nos Escadres & nos millions ? Ont-ils fait avorter en un seul endroit les desseins des François ? Leur ont-ils pris plus de trois vaisseaux de guerre ? Leur ont-ils fait souffrir dans leur marine des pertes seulement égales aux nôtres ?

Représentez-vous quelles ont été les malheureuses conséquences de leurs opérations en Europe. Vous les verrez conclure

des Traités ruineux pour nous, & qui pour n'avoir d'autre objet que le ſeul Etat d'Hanovre, n'en ſont pas moins pernicieux pour la proſpérité de cet Electorat. Vous les verrez abandonner d'anciens amis & des alliances reſpectables pour ſe lier à des Puiſſances foibles & indigentes. Vous les verrez prodiguer les fonds publics pour payer les plumes de leurs flatteurs mercénaires. Vous les verrez travailler par toutes ſortes de moyens à faire perdre à la Nation ſon crédit auprès des Etrangers. Vous les entendrez rejetter ſur vous toutes leurs fautes, en vous accuſant de lâ-

cheté & d'infidélité, vous à qui ils ont refusé des armes dont vous feriez un si bon usage pour votre défense & pour celle de vos femmes & de vos enfans. Vous les verrez occupés à remplir de votre argent les mains des avides Etrangers ; & si leurs Allemands ont chez vous l'audace de vous traiter avec insolence, vous verrez vos Ministres empressés à les soutenir contre vos droits & vos priviléges, & à vous faire respecter les prétendues conditions d'une hospitalité que vous ne pouvez regarder que comme une véritable violence.

Rappellez-vous encore la

tromperie faite à vos compatriotes, qui n'avoient été enrollés que pour trois ans, avec promesse qu'ils ne serviroient qu'en Angleterre, qui néanmoins ont été contraints à s'embarquer, & qu'on a transportés Dieu sait où, pour revenir Dieu sait quand *.

* *Extrait tiré du* Public advertiser, *d'une Lettre de Plymouth du 21 Mai 1756.*

Hier matin le Régiment recruté par le Colonel Campbell, passa en revûe, & eut ordre de se rendre sans armes l'après midi sur le Port. Lorsqu'il y fut rassemblé, on le fit passer une seconde fois en revûe devant le Général Hume, le Colonel, & l'Amiral Mostyn; & pendant ce tems-là, il étoit environné de toute la Garnison la bayonnette au bout du fusil. La revûe faite, un coup de canon fut tiré pour signal de dessus le Vaisseau Amiral : & tous les batteaux s'étant avancés, on fit embarquer ce Régiment sans la moindre peine, si ce n'est les cris & les

Ne peut-il pas arriver que si on continue à accroître le nombre des insolens mercénaires, & à faire sortir du Royaume nos troupes Nationales, une armée de ces Etrangers ne devienne enfin assez * formidable

gémissemens de tous ceux qui le composoient de ce qu'on les faisoit sortir du Royaume, contre la promesse qui leur avoit été faite, & contre les termes exprès des avertissemens publics sur lesquels ils avoient pris la résolution de s'enroller.

* *Extrait du* London Evening Post, *du 28 Septembre* 1756.

Un Soldat Hanovrien fut arrêté pour vol à Maidstone le 13 de ce mois. Son crime étoit capital, suivant le Statut 10 & 11 de Guillaume III. Chap. 23, parce que c'étoit dans la boutique d'un Marchand qu'il avoit volé. Cependant les Officiers de Justice de la Corporation, pour faire voir qu'ils usoient de toute la clémence qui dépendoit d'eux, ne l'avoient écroué que comme pour un crime ordinaire, & avoient encore chargé, nonob-

pour ſubjuguer les peuples de la Grande-Bretagne, à qui on n'a point laiſſé d'armes pour ſe

ſtant les termes de la loi ſuſdite, ſa partie pourſuivante de comparoître en Juſtice contre le délinquant au prochain quartier des Seſſions générales. Mais le lendemain le Général Kilmanſack ſe rendit chez le Maire de la Ville, & en le menaçant d'employer la force, il lui demanda l'élargiſſement de ſon Soldat, ſoutenant que par les traités & les conventions, ni les Hanovriens, ni les Heſſois n'étoient en aucune maniére ſujets aux Loix de l'Angleterre, ſoit pour meurtre, ou pour vol, ou pour tel autre crime que ce fût. Le Maire ayant pris l'avis des autres Officiers, répondit ſans s'arrêter aux menaces du Général, que les troupes Etrangéres pendant leur ſéjour dans le Royaume, étoient & devoient être aſſujetties à ſes Loix, dans tous les cas de délit public, & refuſa de rendre le Soldat. Le Général lui déclara auſſitôt qu'il alloit en écrire au Roi; & enfin le ſamedi 18, ſur les cinq heures du matin, un des Meſſagers de Sa Majeſté arriva à Maidſtone avec un ordre du Comte de Holderneſſ, l'un des principaux Sécretaires d'Etat de Sa Majeſté, adreſſé au Maire de Maidſtone, pour que

défendre ? N'aurions-nous pas même lieu de craindre quelques

celui-ci eût à remettre aussitôt le Soldat en question entre les mains du Général Somerveldt. Cet ordre fut exécuté : & le Général Somerveldt a fait de son côté d'expresses défenses au Maire & autres Officiers de Maidstone, d'arrêter à l'avenir aucuns Soldats des troupes Hanovriennes pour quelque délit que ce fût, ni de procéder contre eux pour les faire punir suivant les Loix de l'Angleterre ..... C'est donc à présent le sort de la Grande-Bretagne, que les Soldats de l'Electorat puissent impunément voler & assassiner les Anglois, sans être sujets aux Loix du Pays, & que ce soit en vertu d'une des conditions de ses Traités avec l'Electeur d'Hanovre. Que d'obligations nous avons à ceux qui ont donné leur voix pour attirer dans le Royaume des Etrangers, qui s'y rendent si visiblement nos maîtres absolus ! Ces Etrangers ne dépendent point de nous, lors même qu'ils ont attenté sur nos libertés & sur nos biens ; & ces loix si salutaires que nos Ancêtres libres ont achetées & conservées au prix de leur sang, & qu'ils nous ont transmises comme l'héritage le plus précieux qu'ils pouvoient nous laisser, sont aujourd'hui dans la dépendance de ces mercenaires.

suites

ſuites fâcheuſes du reſſentiment des corps de troupes Nationales, & qu'ils ne ſe vengent des retranchemens qui ſe font journellement dans leur nombre, d'où l'on tire tous les ſoldats qu'on veut ſacrifier dans les païs éloignés, & enfin du mépris & de la défiance qu'on leur témoigne en leur préférant des Heſſois & des Hanovriens ?

Qu'y auroit-il de ſi étonnant, ſi l'on voyoit à la ſuite de toutes ces fautes répétées de nos Miniſtres & de toutes ces preuves de leur incapacité, les Suédois ſaiſir cet heureux moment pour remettre Brême & Verden dans leur dépendance, les Autri-

chiens rentrer dans la Siléſie, les Eſpagnols reprendre Gibraltar, & les François, après s'être bien établis dans la poſſeſſion de Minorque, faire une invaſion dans le Royaume d'Irlande, & finir par piller & ſaccager l'Iſle de la Grande-Bretagne ?

Le Traité avec le Roi de Pruſſe & notre défection par rapport à la Maiſon d'Autriche prouvent, je crois, aſſez clairement le danger où ſont les Etats de Brême & de Verden, ainſi que la Siléſie. La tranquillité avec laquelle nos Miniſtres ont vû Mahon paſſer dans les mains des François, doit encourager les Eſpagnols à faire

l'entreprise de Gibraltar ; & la France à qui une Escadre dans la Méditerranée devient inutile, réunissant ses forces dans l'Océan, nous fera bientôt ressentir le dernier des pernicieux effets de la mauvaise conduite de nos Ministres.

Je voudrois savoir comment les Ministres s'y prendront alors pour lever des subsides ; je veux dire, quand nous aurons éprouvé une partie de ces malheurs, & que nous attendrons que le reste fonde sur nous. Ceux qui dans la vûe d'un intérêt particulier ont secouru les Ministres dans l'occasion, leur voudront-ils prêter de nou-

velles ſommes, lorſque le danger de tout perdre ſera plus certain que la poſſibilité de faire aucune eſpéce de profit ? Qui pourra ne pas convenir alors, en voyant le Royaume accablé de banqueroutes, devenir la proie de tous les déſaſtres & enfin de l'anarchie, que c'eſt à l'extravagante profuſion des richeſſes de l'Angleterre, en faveur de l'Electorat d'Hanovre, qu'il faut imputer tous ces revers affreux qui nous ſont prédits depuis ſi longtems ?

Rien vous empêche-t-il à préſent de connoître & de diſtinguer les amis & les ennemis que vous avez ? Dans laquelle

de ces deux classes faut-il ranger ceux qui accusent de perfidie des sujets zélés, dont les paroles & les actions auroient contribué à sauver l'Etat qui s'écroule, si leurs conseils eussent été suivis? On donne, & avec raison, les plus grands éloges au zéle éclairé d'un rigide censeur qui combat & renverse l'imposture d'un Ecossois, dont les * écrits fourmillent de faussetés & de mensonges. Mais est-il possible, sans une injustice criante, de fouiller de l'odieux nom de libelle un ouvrage où l'on développe la mauvaise conduite des

* Lettres sur la Nation Angloise, par Angeloni.

Miniſtres, & où, en vous dé-
montrant qu'ils ſont la cauſe de
tous vos malheurs, on vous fait
ſentir combien vous devez dé-
ſirer de vous délivrer de leurs
mains ſacrilèges? Souffrirez-vous
que de même qu'on voit dans
un rayon de ſoleil les atômes
qui rempliſſent l'air au moin-
dre ſouffle, ſe confondre tou-
jours dans de nouveaux tour-
billons ſans pouvoir jamais ſe
lier les uns aux autres, les fau-
tes multipliées de la conduite
de vos Miniſtres vous jettent
ſans ceſſe dans les plus affreux
déſordres? Laiſſez-vous fixer par
le bien public, comme par une
attraction générale, à ce que

vous vous devez à vous-mêmes & à votre patrie : mais si vous n'êtes pas capables d'une si noble résolution, dans quelle vûe élevez-vous vos cris contre l'Amiral Byng traître à son Roi & à sa Nation, & pourquoi donnez-vous des louanges au généreux Blakeney, de ce qu'il a rempli son devoir avec honneur ? On vous voit vous demander mutuellement avec un air inquiet & troublé, les Espagnols se joindront-ils aux François pour attaquer Gibraltar ? Les François feront-ils une invasion dans le Royaume? Mais, insensés que vous êtes, pourquoi ne voyez-vous pas que, soit

qu'on donne à vos Miniſtres des éloges ou des imprécations, que Gibraltar ſoit pris ou qu'il ſoit défendu, que les François faſſent ou non une deſcente chez nous, vous n'en ſerez pas moins écraſés, pour l'être plus tard; qu'il n'eſt plus de reſſources, plus d'eſpérance de ſalut pour vous, tant que vous n'aurez point d'autres Miniſtres à la tête des Conſeils; que ce n'eſt pas enfin de vos ſeuls ennemis étrangers que vous devez craindre de devenir les eſclaves? Eſt-ce que vous ſeriez capables de vous perſuader que les mêmes mains qui ont bouleverſé l'Etat & qui ont ruiné vos

affaires, pûssent se prêter volontiers à les rétablir, ou fûssent même disposées à vous faire aucune sorte de bien ? Vous voulez être instruits, vous êtes curieux de nouvelles, & vous n'êtes point touchés de votre état malheureux. Quoi ! vos ames ne doivent donc plus connoître désormais ces subites & généreuses sensations dont tous les Etats libres ont ressenti dans tous les tems des effets si salutaires ?

Je crains que vous n'ouvriez trop tard les yeux sur votre situation, je crains que vous ne la connoissiez que quand il ne sera plus tems de la changer. Quel

sera votre désespoir, lorsque vous verrez ceux de qui vous aurez reçu des chaînes, devenir les arbitres & les maîtres de l'Etat? Si vous tardez plus longtems à vous réveiller de votre funeste assoupissement, prenez garde que vos ennemis nationaux aussi bien que vos ennemis étrangers, ne sachent prendre les avances; car alors votre sommeil devenant le sommeil de la mort, l'Angleterre cessera d'être pour toujours.

L'action lâche de M. Byng est assurément bien fatale à la Nation, & il doit paroître bien coupable à vos yeux: mais je vous conjure toujours d'exami-

ner, tandis qu'il en est encore tems, si les premiers auteurs de ce désastre ne sont pas encore plus criminels. Je conviens avec vous que la conduite de l'Amiral a attiré sur l'Etat toutes sortes de disgraces; mais ne négligez pas de savoir par vous-mêmes, si les Ministres n'ont pas de leur côté couvert la Grande-Bretagne d'infamie & d'opprobre. Que M. Byng soit condamné pour avoir manqué de courage; mais que cela ne vous empêche pas de remarquer, que si vos Ministres se sont constamment appliqués à détruire toute émulation & à mécontenter tous les honnêtes gens; que s'ils

ont toujours obſervé de n'allier les honneurs & le commandement qu'avec les richeſſes & jamais avec le mérite, ce n'eſt pas être injuſte à leur égard, que de faire retomber ſur eux l'imputation de vos calamités.

Pour moi je ne trouve point étonnant que des gens dont l'eſprit & le cœur ſont corrompus, ne ſoient nullement propres à des emplois qui demandent du mérite & des ſentimens. Souvenez-vous que ſi M. Byng eſt puni, & probablement il ſera la victime d'expiation qu'on immolera à votre reſſentiment pour ſauver les Miniſtres: ſouvenez-vous que cela

ne doit rien changer dans votre situation, & que si la conduite des affaires demeure toujours dans les mêmes mains, ce sera toujours aussi par le même défaut de jugement que pécheront toutes les opérations de la Grande-Bretagne.

Ne seroit-il donc pas très à propos & très-équitable que la même voix qui demande compte à M. Byng de sa conduite, dût sommer pareillement ceux qui ont si mal dirigé les affaires Nationales, de nous apprendre pourquoi les possessions de l'Angleterre sur l'Ohio ont été si honteusement cédées aux François; à quelles gens vos

millions ont été prodigués ; si c'est au préjudice ou à l'avantage de la Grande-Bretagne ; pourquoi Minorque & l'Amérique ont été négligées, & pourquoi Hanovre a toujours obtenu d'eux la préférence ? Qu'ils nous disent comment il se fait que six millions & demi dans la derniére année du regne de la Reine Anne, ayent pu suffire pour payer l'intérêt des cinquante millions que l'Angleterre devoit seulement alors, & pour le soutien d'une vigoureuse guerre ; & qu'aujourd'hui que les intérêts à payer n'excédent pas la somme à quoi ils montoient dans ce tems-là, puis-

que l'intérêt de l'argent eſt diminué, douze millions ne puiſſent pas fournir aux beſoins que les extravagances de nos Miniſtres leur font imaginer dans le cours d'une année, & qu'enfin ces douze millions ne produiſent pas à la Nation une ſeule victoire?

Sous le regne de la Reine Anne nos tréſors étoient épuiſés, on envoyoit nos Compatriotes à la boucherie pour ſoutenir les intérêts de l'Allemagne. Cependant le Peuple Anglois conſervoit dans cette triſte extrémité la réputation d'un Peuple généreux & brave, & les victoires que remportoient ſes

Généraux le faisoient honorer & respecter. Mais sous des Ministres de mauvais augure nous vivons aujourd'hui sans honneur, nous mourons sans avoir obtenu aucune victoire, & nous recevons la marque odieuse & infâme de Voleurs & de Pirates, des mains d'un peuple qui alors n'eût levé qu'en tremblant les yeux jusqu'à nous. O douloureux & honteux changement!

S'il arrive cependant qu'un Tribunal équitable décide que les opérations du Ministére ont été conformes à toutes les régles de la justice & de l'honneur; si par là nous sommes contraints de reconnoître que la ruine totale

tale dont la Grande-Bretagne est menacée, dérive de ces causes supérieures, qui font tôt ou tard rentrer les Nations dans le néant; & que ce soit le sort enfin qui ait prononcé notre perte; nos Ministres justifiés comme s'ils avoient passé par l'épreuve du feu, rentreront dans tous leurs droits sur notre approbation, sur notre estime, & sur notre confiance. Mais si au contraire ils sont convaincus d'avoir prévariqué dans leur administration; que la haine qu'on leur porte ne fasse faire à personne des comparaisons qui leur seroient funestes, entre leur conduite & celle de certains Minis-

tres qui ont subi le châtiment de leurs malversations ; qu'on n'essaye point par des tableaux frappans & véritables de l'état malheureux où ils ont réduit le Royaume, de rendre leur administration de plus en plus odieuse ; je vous demande en grace pour eux, de ne point rappeller à votre mémoire la fin tragique du Lord Strafford, qui perdit la tête sur l'échaffaut, & de ne point faire de paralléle de leur conduite avec la sienne. La vengeance est un crime dont les Sujets de la Grande-Bretagne ne doivent point se souiller ; si votre zéle pour votre pays vous fait vivement sentir les passions

qui commandent à l'espéce humaine, n'oubliez pas du moins que la clémence est une des plus belles vertus du Christianisme : & quoiqu'il ne soit que trop vrai que la ruine de votre patrie est presque entiérement achevée, suppliez votre Souverain d'accorder à ces ennemis de son Etat, une compassion qu'ils ont toujours refusée à vos innocens compatriotes ; mais conjurez-le en même tems, s'il leur épargne la punition qu'ils ont si justement méritée, de regarder aussi avec une égale pitié tous ces millions de Sujets qui sont sur le bord du précipice, & d'écarter

pour toujours de sa présence, des gens qui ont deshonoré sa Couronne, & qui ont écrasé les libertés de son peuple. Tenez donc les yeux constamment attachés sur votre Prince, témoignez-lui que vous n'attendez votre salut que de lui seul, & que cet acte de justice & de rigueur contre ses Ministres, est l'unique moyen qui lui reste pour vous le procurer.

FIN.

1. U.S. - History: French + Indian war, 1755-63.

2. Name

A.H.

LE PEUPLE JUGE,

OU

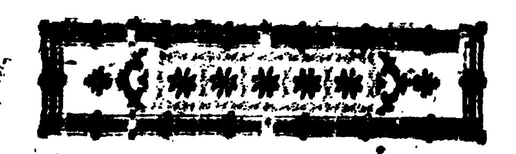
Considérations sur lesquelles le Peuple Anglois *pourra décider si la Lettre qu'on attribue dans le* Précis des Faits *à S. A. R. le Duc de Cumberland, est bien véritablement de ce Prince.*

Vir omnium qui sunt, fuerunt, erunt, Princeps virtute, sapientia ac gloria.... Huic ego homini, Quirites, tantum debeo, quantum hominem homini debere vix fas est. *Ciceron.*

Ouvrage traduit littéralement de l'Anglois.

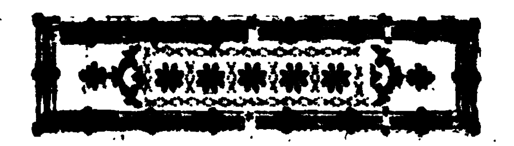


M. DCC. LVI.



LETTRE DU TRADUCTEUR A M***.

J'AI souhaité plus d'une fois, Monsieur, en lisant la quatriéme Lettre du Fermier Anglois, intitulée dans la Traduction Françoise, Le Peuple instruit, que l'Auteur eût traité avec un peu plus d'étendue tout ce qui pouvoit avoir rapport aux mesures que la Cour de Londres avoit prises pour faire de l'Amérique le Théâtre de ses usurpations. Je conviens



LETTRE DU TRADUCTEUR A M. * * *

J'AI souhaité plus d'une fois, Monsieur, en lisant la Quatrième Lettre au Peuple Anglois, intitulée dans la Traduction Françoise, Le Peuple instruit, que l'Auteur eût traité avec un peu plus d'étendue tout ce qui pouvoit avoir rapport aux mesures que la Cour de Londres avoit prises pour faire de l'Amérique le Théâtre de ses usurpations. Je conviens

cependant que, sans quelques éclairciſſemens que cet Auteur nous a donnés sur ce point, nous ignorerions peut-être encore certaines particularités fort intéreſſantes de la conduite, tant du Miniſtère, que des Généraux chargés d'exécuter dans cette partie du monde, le plan d'aggreſſion & d'hoſtilités qui avoit été arrêté à Londres, pendant qu'on ſembloit s'y prêter avec les apparences les plus ſpécieuſes de la bonne foi, aux négociations qui devoient maintenir la paix. Mais comme il a toujours paſſé pour conſtant que la défaite du Général Braddock n'étoit pas regardée par la partie la plus ſaine

de la Nation Britannique, comme l'unique, ou du moins, comme la principale cause du mauvais succès des armes Angloises ; & qu'il falloit chercher la source de l'humiliation & des disgraces de l'Angleterre dans les instructions qui avoient été données à ce Général ; j'aurois desiré de l'Auteur du Peuple instruit qu'il ne se fût point borné à prouver le peu de discernement des Ministres Anglois dans le choix qu'ils avoient fait de M. Braddock ; & je croyois que pour éclaircir parfaitement cette matiere, il convenoit d'examiner les instructions qui avoient dirigé les opérations de ce Gé-

[illegible] la [illegible]
beaucoup plus forte & plus [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible] grand
nombre de phrases qui blessent [illegible]
[illegible]
des [illegible] François, sur tout ceux
qui s'intéressent en général à l'honneur
des [illegible] Augustes à qui la
Providence a confié la conduite
des Nations, & en particulier ce
grand Prince également respecta-
ble par sa naissance, par son rang
& par la réputation que ses [illegible]
[illegible] acquise. On sait que
[illegible]

des choses possibles pour inspirer au Gouvernement Anglais le dessein de voir son système dévoilé, que le Ministère François s'est déterminé à rendre publiques les connoissances qu'ont données sur le plan de la Cour de Londres les pièces authentiques qui ont été trouvées dans le porte-feuille du Général Braddock, après le combat qui lui a coûté la vie. On ne pouvoit pas prévoir que la publication de la Lettre écrite à M. Braddock par le Colonel Nappier, occasionneroit une scène aussi indécente que celle dont j'ai fait la Traduction. On ne pouvoit plus

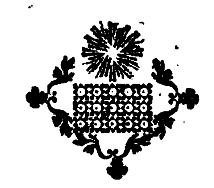
tient d'avoir [illegible] de la verité du texte original que j'ay même [illegible] aussi exactement qu'il m'a esté possible, en rendant litteralement les expressions de l'Autheur. Je n'ay changé que le titre de l'ouvrage, par une raison que je crois aussi plausible que celles qui ont fait changer le titre de la Quatrième Lettre au Peuple, offrir au Peuple des raisons de decider; c'est le prendre pour Juge. Je vais transcrire ici le titre Anglois.

Reasons humbly offered to prove that the Letter printed at the end of the French Memorial of justification is a French forgery and falsly ascribed to

his Royal Highness.... *C'est-à-dire... Raisons humblement offertes pour prouver que la Lettre imprimée à la fin du Mémoire de justification de la France, a été fabriquée par les François & est faussement attribuée à Son Altesse Royale.**

J'ai l'honneur d'être, &c.

* Cet Ouvrage se trouve chez M. Collyer, à la Bourse & dans l'allée du Change à Londres.



LE

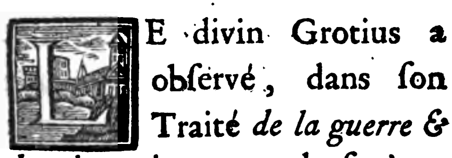


LE PEUPLE

JUGE.

Ouvrage traduit littéralement de l'Anglois.

Aſper
Incolumi gravitate jocum tentavit. *Horat.*



LE divin Grotius a obſervé, dans ſon Traité *de la guerre & de la paix*, que lorſqu'une guerre s'allume entre deux Na-

tions, elle diſſout la plus grande partie de tous ces devoirs réciproques qui aſſujettiſſent également tous les hommes conſidérés comme des êtres de la même eſpéce.

Je conviens que cette maxime peut, ſous quelques points de vûe, ſervir d'excuſe à Meſſieurs les Miniſtres de France de certaines libertés qu'ils ont priſes, en pluſieurs occaſions, pour ne pas négliger les moyens de prouver combien leurs intentions étoient droites & pacifiques avant la déclaration de guerre ; mais il me paroît que les principes du Chriſtianiſme qu'ils profeſſent comme nous,

quoique d'une maniére différente, devroient les empêcher de maltraiter par les plus piquans ſarcaſmes, la réputation des particuliers, ainſi que de ternir par les ſuppoſitions les plus injurieuſes, la gloire des plus reſpectables Princes, dans la vûe de les rendre également mépriſables & à la Nation chez laquelle ils vivent, & aux Peuples avec leſquels ils ſont en guerre. Il faut convenir que parmi les Nations policées, il n'eſt point d'hoſtilités auſſi odieuſes que des procédés de cette nature.

Cette conduite ſi peu généreuſe & ſi abſolument inexcuſable, ſera un ſujet éternel de

reproches pour les Miniſtres François.

Tout lecteur intelligent va ſe convaincre, par le ſeul ſecours de l'attention la plus légére, qu'il leur eſt impoſſible de ſe diſculper de cette imputation.

On en verra la preuve dans l'examen que je vais faire de la * Lettre qui a été compriſe dans les piéces juſtificatives du Mémoire, connu ſous le titre de *Précis des faits*, & qu'ils attribuent fauſſement à Son Alteſſe Royale le Duc de Cumberland. Le terme de *fauſſement* dont je

* Cette Lettre, dans le tems, parut en Anglois dans le *Public advertiſer*, Gazette en réputation à Londres.

me ſers, ne paroîtra point trop fort, lorſqu'on aura vû les raiſons par leſquelles j'eſpére de prouver qu'aucun homme ne peut ſeulement ſoupçonner ce Prince d'avoir dicté une pareille lettre.

Je dois faire remarquer ici à mes lecteurs qu'il ne faut pas qu'ils ſoient ſurpris ſi Son Alteſſe Royale n'a pas elle-même pris le ſoin de faire voir toute la fauſſeté de cette *aſſertion* de la part de la France.

La grandeur d'ame de Son Alteſſe Royale, & la juſte crainte qu'elle a de faire douter qu'elle ſoit aſſurée de l'entiére confiance que mettent

ſes compatriotes dans ſon habileté & dans ſes connoiſſances militaires, ne lui ont pas permis de paroître ſeulement faire attention au danger dont cette *machine infernale* des François menaçoit ſa réputation. Je me charge de faire avorter leur complot contre cet Auguſte Prince ; & j'attens de ma Nation d'autant plus de reconnoiſſance de cette entrepriſe, qu'elle eſt intéreſſée à ſouhaiter que le mérite éminent ſoit vengé le plus ſouvent qu'il eſt poſſible des coups aſſommans qu'il ne reçoit que trop communément parmi nous ; & ſurtout parce que les ennemis ſans nombre

de Son Altesse Royale, que l'on suppose avoir dicté cette Lettre, en ont déja pris occasion d'exercer sur sa capacité & sur ses talens militaires, l'art infame de la calomnie qu'ils possédent à un dégré supérieur.

Remarquez la noirceur de l'attentat de ces Ministres de France contre Son Altesse Royale : apprenez à connoître leurs ruses & leur perfidie. Ils désespéroient d'obtenir par la voie des armes aucun avantage sur un Général devant qui leurs troupes sont saisies de tremblement, & dont l'Europe révére & célébre l'habileté & le mérite; quel est le parti qu'ils pren-

nent ? Ils essayent de lui faire perdre son crédit & sa réputation dans l'esprit de tous ceux qui le connoissent : les voies détournées leur paroissent bien plus sûres pour triompher d'un si grand homme, que de l'attaquer d'abord à force ouverte.

Tel est le but auquel ils ont voulu parvenir, lorsqu'à l'occasion de la défaite de M. Braddock en Amérique, ils ont fabriqué entr'eux cette Lettre qu'ils prétendent avoir été dictée par Son Altesse Royale, & s'être trouvée parmi les papiers du Général vaincu. Leur objet, lorsqu'ils ont rendu cette Lettre publi-

que, n'a pas été seulement de prouver que Son Altesse Royale, en donnant les ordres qu'elle contient, avoit le premier commencé les hostilités; ils ont encore voulu (& c'est sans contredit ce qui les intéresseroit le plus) que la lecture de cette Lettre fît disparoître de leur armée la terreur qu'y répandoit la réputation de son Altesse Royale, & y rendît méprisable ce grand Général, en faisant voir qu'il étoit capable de donner des ordres aussi mal conçus & aussi frivoles que ceux que contient cette Lettre. Ils ont voulu enfin nous forcer à retirer notre confiance d'un homme,

qu'une lettre de cette nature feroit croire auſſi peu propre à conduire toute eſpéce d'opérations militaires.

Par cet artifice ils ſe ſont flattés non-ſeulement de guérir les troupes Françoiſes de la terreur & de l'effroi qui depuis longtems les ſaiſiſſent dès qu'elles entendent le ſeul nom de *Cumberland*, mais encore de nous ôter cette certitude de remporter toujours de nouvelles victoires, qui anime & échauffe le courage des ſoldats Anglois ſous les ordres de ſon Alteſſe Royale, & de rendre nos troupes moins formidables pour le moment déciſif d'un combat ;

en leur faiſant perdre la haute opinion qu'elles s'étoient formée de leur Général.

Les Miniſtres François ſentoient parfaitement que s'ils n'obtenoient ces deux points eſſentiels, de guérir leurs ſoldats de la peur & d'en inſpirer aux nôtres, ce ſeroit en vain qu'ils entreprendroient d'exécuter leur projet d'invaſion dans la Grande-Bretagne ; & que toutes leurs tentatives de ce côté-là n'aboutiroient qu'à relever la gloire de l'Angleterre & à couvrir la France de confuſion. Il eſt même probable que ſi juſqu'à ce jour ils ont différé de faire ici une deſcente, c'eſt qu'ils

ont attendu l'occaſion heureuſe qu'ils croyoient avoir trouvée par le moyen de leur ſupercherie, de ſe procurer en même tems l'un & l'autre de ces deux avantages.

Mais par rapport à une queſtion de la nature de celle-ci, qui conſiſte à ſavoir ſi les François ont trouvé ou non la Lettre dont il s'agit parmi les papiers de Braddock, comme la négative ne ſuffit pas pour détruire l'affirmative, je vais renverſer la fauſſeté que j'attaque & la réduire en poudre, en prouvant par quantité de traits que je rapporterai de la ſcience & de l'habileté de Son Alteſſe Royale,

desquels j'ai été maintes fois témoin oculaire, qu'il est impossible qu'elle ait dicté cette Lettre.

Il me seroit aisé de le démontrer encore, & avec la même évidence, par un argument *à priori ;* parce qu'il est presque aussi impossible à un grand Général de donner des ordres ridicules, qu'il l'est à Dieu, source de toute justice, de faire des commandemens injustes. Mais la plûpart des lecteurs trouveroient cette maniére de raisonner trop abstraite & trop métaphysique ; c'est pourquoi je me contenterai de prouver *à posteriori*, c'est-à-dire, par le contenu & par la nature de la Lettre

même, qu'il eſt de toute impoſſibilité que le Duc de Cumberland en ſoit l'auteur.

Je vais commencer par l'énumération de toutes les excellentes qualités, qui compoſent le caractére de l'Auguſte Général à qui l'on impute cette Lettre écrite à M. Braddock. Je n'avancerai rien que je ne puiſſe prouver par une foule de témoignages, & dont je n'aie par moi-même toute la certitude qu'on peut déſirer.

Premiérement, il n'y a point de Général qui ait un diſcernement plus exquis dans le choix des ſujets, tant pour le commandement que pour l'exécution.

Secondement, jamais il n'y a eu de Général qui ait ſçu s'expliquer avec plus de netteté, de juſteſſe & de préciſion dans les ordres qu'il a donnés à ceux qu'il a chargés de quelque commandement.

Troiſiémement, perſonne n'eſt mieux inſtruit que lui de la Géographie en général, de la poſition particuliére des lieux & de tout ce qui y eſt relatif; du caractére & des forces de l'ennemi qu'il envoie attaquer ou contre lequel il dreſſe un plan d'opérations, & enfin des meſures les plus convenables, & de la méthode la plus ſûre pour obtenir aiſément le ſuccès de ſes entrepriſes.

Quatriémement, il n'y a point de Général qui s'entende mieux à prendre toutes les sûretés nécessaires pour se tenir en garde contre les surprises, ou pour empêcher la terreur de se répandre mal-à-propos dans son armée.

Cinquiémement, aucun Général ne sait comme lui prendre toutes les précautions, sans lesquelles une armée manqueroit des provisions nécessaires, ni ne posséde aussi parfaitement le talent de les faire transporter d'un lieu à un autre en ne fatiguant le soldat que le moins qu'il est possible.

Sixiémement, aucun Général

ral ne pourra jamais lui être comparé dans la connoiſſance qu'il poſſéde à un dégré ſi éminent, tant de la nature que des facultés de ſes troupes, puiſque depuis la milice la moins inſtruite, juſqu'aux troupes les mieux diſciplinées & les plus aguerries, il ſait toujours les employer dans les occaſions auxquelles elles ſont ſinguliérement propres, & où elles peuvent être aſſurées de réuſſir.

Je défie à qui que ce ſoit de refuſer à Son Alteſſe Royale une ſeule de ces différentes qualités qui conſtituent un grand Général, & qui répugnent toutes également aux ordres contenus

dans la Lettre en question. Il me seroit même très-aisé de prouver par un syllogisme, que sadite Altesse Royale ne peut en être l'Auteur ; & voici comme je m'y prendrois.

Majeure. Un grand Général ne peut donner des ordres ridicules :

Mineure. Le Prince qu'on suppose avoir dicté la Lettre dont il s'agit, est le plus grand Général qui soit dans l'univers :

Conclusion. Donc le Prince qu'on suppose avoir dicté cette Lettre, n'a point donné les ordres ridicules qu'elle contient ; ce qui est la même chose que de dire qu'il n'a point dicté cette Lettre.

Mais je m'en tiens à la méthode d'argument *à posteriori*, & je vais analiser l'un après l'autre les différens articles de la Lettre en question sur la traduction que j'en ai vûe dans le *Public advertiser*, & que l'on m'a certifié être fidéle. Je ferai voir qu'il n'y a pas dans cette Lettre une seule phrase où l'Auteur ne soit manifestement en contradiction avec chacune des qualités qui composent, comme on vient de le voir, un grand homme d'Etat & de guerre. Et quand on se sera convaincu par le moyen de preuves aussi claires, que la Lettre imprimée dans le *Précis des faits*, n'est pas de Son

Alteſſe Royale, il n'y aura perſonne qui ne prononce avec aſſurance, que le tout n'eſt qu'une perfide & honteuſe ſupercherie de nos amis les *François*.

Je m'arrête d'abord à cette fine & preſque imperceptible dériſion, dont on a accompagné l'annonce de ladite Lettre dans le *Public advertiſer*.

» *La Haye 21 Juin*. La Let-
» tre ſuivante écrite par le Colo-
» nel Nappier au Général Brad-
» dock, & rendue publique par
» la Cour de France, mérite fort
» d'être remarquée, quand on
» ne la conſidéreroit que com-
» me une preuve de la ſupério-
» rité des connoiſſances mili-

» taires du Prince par qui elle a
» été dictée. «

Cet article de l'*advertiser*, est la véritable clef de l'intention des François ; c'est ce que je vais montrer dans le plus grand détail.

Le premier paragraphe est conçu dans ces termes.

MONSIEUR,

* » Son Altesse Royale M. le
» Duc, *dans plusieurs audien-*
» *ces qu'il vous a données, a en-*

* On n'a point traduit sur l'Anglois les différentes parties de cette Lettre, qui sont rapportées dans le cours de cet ouvrage : on n'a fait que transcrire la Traduction exacte & littérale de l'original telle qu'elle se trouve dans les piéces justificatives du Précis des faits No. XII.

» *tré dans tous les détails du ser-*
» *vice* que vous allez commen-
» cer, & vous fit part ſamedi de
» ſes idées, comme une *meilleure*
» *régle* pour l'exécution des dif-
» férens articles de *l'inſtruction*
» *de Sa Majeſté;* & comme vous
» ſouhaitiez que rien de ce qui
» s'eſt paſſé ne pût échaper à vo-
» tre mémoire, elle m'a ordon-
» né de les mettre par écrit. «

Il n'y a perſonne qui n'apperçoive d'un coup d'œil dans ce ſeul début toute l'étendue des vûes des Miniſtres François. C'eſt parce qu'il eſt conſtant que le bon ſens eſt toujours la baſe des ordres ſages & bien meſurés, qu'ils font tenir à Son Al-

tesse Royale dès le commencement de la Lettre, le langage le plus extravagant & le plus ridicule, afin de donner aux autres absurdités, dont cette Lettre est remplie, un air de vérité d'autant plus naturel, que celui qui écrit la Lettre auroit fait voir dès les premiéres lignes, qu'il n'avoit pas les moindres notions que donne le sens commun. C'est ainsi que pour faire tomber plutôt un édifice, on en sappe les fondemens.

Ce passage suffiroit pourtant tout seul pour faire avorter les projets des Ministres de France, & pour dévoiler leur artifice. Les gens même du plus mau-

vais naturel peuvent-ils ſoupçonner un Prince, dont le mérite guerrier eſt ſi inconteſtable & ſi univerſellement reconnu en Europe, d'avoir dicté des expreſſions ſemblables à celles-ci, qu'*étant entré dans tous les détails*, ce qui eſt la même choſe que s'il diſoit, qu'*étant entré dans une explication particuliére de chaque partie de ſervice, il alloit mettre par écrit* UNE MEILLEURE RÉGLE? Qu'on m'explique de grace ce qu'on entend par *une régle meilleure que tous les détails dans leſquels on eſt entré ſur un ſujet?* Car pour moi j'ai cru juſqu'ici que tous les détails d'une choſe formoient

moient la totalité de cette même chose. Quoi! peut-on supposer que le Prince à qui on attribue cette Lettre, ignore que *le tout n'est pas plus grand que ses parties, & que toutes les parties d'un tout composent ce tout?* Me persuadera-t-on jamais que ce Prince ait pû concevoir l'idée de faire *quelque chose de plus que le tout*, ou de donner de l'*accroissement à un tout?* Cette logique n'est-elle pas en tous points aussi absurde que celle d'un certain *Irlandois*, qui ordonnoit à son Domestique de lui aller acheter quelque chose pour rien, & de le vendre ensuite le double de ce qu'il

l'auroit acheté? Mais le souvenir de ce trait Irlandois me feroit croire que ce n'est pas sur le Prince seul que les Ministres de France ont exercé ici leur malice : je les soupçonnerois d'avoir voulu en même tems exercer leur satyre sur le *Colonel Nappier*, qui écrivoit sous la dictée du Prince, & qui, si je ne me trompe, est Irlandois de nation.

Mais sans entrer dans la discussion de chaque mot, je veux bien que les Ministres de France n'ayent eu d'autre dessein que de faire voir que le Prince à qui ils attribuent la Lettre, a gardé ses *meilleurs* conseils pour les derniers. Que

veulent-ils nous donner à entendre par-là, si ce n'est que ce Prince a un génie tout à fait puérile & inconséquent, & qu'il n'a fait que tuer le tems dans plusieurs *audiences* qu'il avoit précédemment *données ?*

Cependant si je n'entre pas dans la discussion particuliére du sens de chaque mot, il y aura peut-être des gens à qui il paroîtra que l'aspect sous lequel j'ai fait voir le commencement de cette Lettre, ne présente pas des absurdités assez grossiétes, pour qu'il soit impossible qu'elles proviennent du Prince à qui on attribue la Lettre dont il s'agit. Je ne puis donc me

dispenser de convenir qu'on peut encore trouver un autre sens dans les termes de ce premier article ; savoir, que les *premiéres instructions* appartiennent véritablement *à Sa Majesté*, pere de M. le Duc de Cumberland; mais que les *derniéres* que ce Prince annonce pour les *meilleures*, sont entiérement de lui, & n'ont rien de commun avec celles de Sa Majesté.

C'est encore ce dont on ne peut manquer, même avec la plus légére attention, d'appercevoir l'impossibilité. Peut-on s'imaginer qu'un Général si accompli voulût ajouter une présomption impardonnable à une

ignorance évidente ; qu'il eût assez de témérité non seulement pour démentir une maxime universellement reçue & respectée, que *tout ce que font les Rois est bien fait ;* mais de plus pour manquer essentiellement au respect qu'il doit à l'auguste Pere qui lui a donné les premiéres leçons de l'art de la guerre? Est-il quelque part, si ce n'est en France, des ames assez noires pour supposer que Sa Majesté ait pû laisser quelque chose à désirer dans les instructions qu'elle a données; ou que le Prince ait été capable d'insinuer qu'il en savoit plus que le grand Roi dont il est le fils? Mais en vérité, Messieurs les

Miniſtres de France, vous vous trompez bien lourdement : le caractére diſtinctif du mérite de cet illuſtre éléve de notre Monarque, & un des devoirs qu'il obſerve le plus ſcrupuleuſement, c'eſt de reconnoître, de publier même que le grand Monarque qui lui a donné le jour, lui eſt infiniment ſupérieur dans tous les points de la ſcience militaire ; & il en fait l'aveu avec autant de franchiſe & d'ingénuité, & auſſi facilement que le Maréchal de Saxe, & les autres Généraux François, convenoient dans la derniére guerre que le Duc de Cumberland leur étoit ſupérieur à tous égards.

Mais on m'alléguera ſans doute, qu'il ſeroit poſſible que le Prince eût en effet réſervé les *meilleures inſtructions* pour les dernières, par la raiſon que peut-être dans les *audiences* que Braddock avoit déja eues, on ne s'étoit attaché qu'à ſonder ſa capacité, pour ſavoir s'il étoit l'homme dont on avoit beſoin pour l'exécution projettée.

Pour détruire ce raiſonnement, il ſuffit de ſe rappeller quel a été le brillant réſultat de ces *audiences* données à Braddock; des entretiens qu'on a eus avec ce Général, & dans leſquels on prétendroit que ſa capacité auroit été ſondée. Eſt-ce

que si Son Altesse Royale étoit entrée dans cet examen du génie & des talens de Braddock, elle n'y auroit pas vû du premier coup d'œil l'histoire des désastres que son incapacité devoit attirer sur la nation ? Mais je dis plus ; Son Altesse Royale auroit même pu s'épargner la peine de le sonder. Elle savoit qu'il n'avoit jamais vû ni siége, ni bataille ; qu'il étoit bouillant, impétueux, étourdi. Toute conversation avec un homme aussi parfaitement connu de Son Altesse Royale, étoit inutile pour lui apprendre qu'il n'y avoit point d'Officier plus incapable de la conduite d'une entreprise.

Je demande donc s'il est possible à qui que ce soit, même par les plus grands efforts d'imagination, de se persuader que le Prince à qui on attribue la Lettre dont il s'agit, ait pu en dix ou douze lignes commettre tant de bévûes & d'extravagances : qu'il ait pu dire qu'il avoit envie d'ajouter *quelque chose à un tout* : de donner des *régles meilleures* que tout ce qui avoit déja été dit, en même tems qu'il convenoit d'avoir dit tout ce qu'il y avoit à dire : qu'il ait eu la prétention de vouloir passer pour en savoir plus que le Monarque son pere, qui n'est ignorant sur rien ; & qu'enfin il

n'ait pu que par de longs entretiens avec un homme qu'il connoiſſoit déja parfaitement, s'inſtruire du caractére & de la capacité de cet homme?

Vous devez en vérité, Meſſieurs les Miniſtres de France, être bien honteux d'avoir imaginé une invention pareille. Des Miniſtres d'une Tête couronnée ne devroient pas ſe permettre, quoiqu'en tems de guerre, une ſi plate ſupercherie. A quoi vous conduira votre indigne jalouſie du mérite de notre grand Général? Vous avouez par les efforts mêmes que vous faites pour dégrader ſa réputation, qu'il eſt ſupérieur à tout ce que vous

avez de meilleurs Militaires parmi vous.

Voilà comme vous travaillez malgré vous-mêmes à votre deshonneur & à sa gloire. Vous avez conçu que les ordres absurdes dont le reste de la Lettre étoit rempli, choqueroient l'esprit de tous les Lecteurs, s'ils n'y étoient amenés par un début plein d'extravagances & de bévûes également contraires à la bienséance & au sens commun: vous avez agi en conséquence, & on peut dire à votre louange que vos intentions ont été bien remplies; quoique, comme vous le voyez, il se trouve des Scrutateurs des cœurs qui dévoilent

votre artifice & qui rendent public le deſſein que vous aviez de détruire par les plus honteuſes calomnies, une réputation que vous devez trouver ſi redoutable.

Paſſons à l'examen des autres articles : il ne faudra pas qu'il ſoit bien ſévére pour mettre au jour toute la malice & toute la noirceur avec laquelle ils ont été fabriqués ; d'ailleurs on ne peut ſe diſpenſer à préſent d'entrer dans le plus grand détail, quoique j'en aie déja aſſez dit pour remplir notre objet ; car il y auroit peut-être des gens qui prétendroient que les plus grands génies n'étant pas infail-

libles, un ſeul article tel que celui qui vient d'être diſcuté, ne ſuffiroit pas pour prouver que les fautes qu'on leur attribueroit fuſſent des calomnies.

» Son Alteſſe Royale a *beau-* » *coup à cœur* le *ſervice*, étant » *de la plus grande conſéquence* » pour les Terres de l'obéiſſance » de Sa Majeſté en Amérique, » & pour l'*honneur des Troupes* » qu'elle emploie dans leſdits » pays. *Comme cette affaire vous* » *concerne particulièrement*, Son » Alteſſe Royale y prend une » *grande part*, s'étant *inté-* » *reſſée* auprès de Sa Majeſté » pour *vous faire avoir ce com-* » *mandement* «.

Voilà bien certainement un endroit où l'on ne peut s'empêcher de reconnoître (ce qui sera démontré avec la plus grande étendue à l'occasion des articles suivans) que la Lettre en question a été composée après la mort de M. Braddock ; & que non - seulement elle n'a point été trouvée dans les papiers de ce Général après sa déroute, mais qu'elle est entiérement fondée sur les circonstances de l'action où il a été défait, & sur la conduite antérieure du Ministére de la Grande-Bretagne.

Je n'imagine pas de sarcasme plus mordant que celui que ren-

ferment ces mots, *la plus grande conséquence pour les Terres de l'obéissance de Sa Majesté.* Qui est-ce qui n'y remarque pas la dérision la plus insultante de l'insuffisance des forces qui ont été envoyées dans nos Colonies, ainsi que l'incapacité du Général qui les commandoit: ironie d'autant plus déliée, qu'elle attaque en même tems l'indifférence qu'on a remarqué dans les Ministres de la Grande-Bretagne, depuis le commencement des hostilités, sur tout ce qui regardoit nos possessions en Amérique?

Dans quelle vûe y ajoûte-t-on ensuite *l'honneur des Trou-*

pes, ſi ce n'eſt pour couvrir de ridicule la conduite que tinrent dans cette action & les Soldats & le Général, & pour mettre devant les yeux de toute l'Europe un burleſque tableau de notre conſidération renverſée, & de la ſituation déplorable de nos Colonies ? Qui pourroit ne pas ſentir où l'on en veut venir, quand on fait dire à Son Alteſſe Royale qu'*elle prend une grande part dans cette affaire, parce qu'elle concerne particuliérement M. Braddock*; & qui ne voit qu'on cherche par là uniquement à faire retomber ſur ce Prince tout le blâme & toute la honte de la défaite de ce Général,

Général, parce que c'eſt Son Alteſſe Royale qui lui a fait donner ce *commandement ?* A quel Lecteur ces mots *s'étant intéreſſée*, dans l'endroit où ils ſont placés, ne feront-ils pas venir la penſée maligne, que ſi réellement le Duc de Cumberland a pris quelque intérêt à Braddock, cet intérêt particulier lui a fait totalement oublier l'intérêt général de la Nation Angloiſe ; & quel eſt l'homme dont l'eſprit eſt aſſez novice pour ne pas remarquer dans la protection que Son Alteſſe Royale y aſſure à Braddock, le plus intime rapport avec tout le mauvais ſuccès de ſon expé-

dition ? Ne ſemble-t-il pas que Son Alteſſe Royale auroit manqué de l'intelligence néceſſaire pour connoître combien les Colonies de l'Amérique ſont utiles à la Grande-Bretagne ; qu'elle auroit ignoré ce qu'il falloit envoyer de Troupes pour pouſſer ſon entrepriſe ; ou qu'elle n'auroit pas eu aſſez de diſcernement pour leur donner un Général convenable ? Et ne ſeroit-il pas naturel, dans une pareille ſuppoſition, que comme les Empereurs Romains recevoient les honneurs du triomphe pour les victoires qu'avoient remportées leurs Généraux, & cela en conſidération de l'heureux

choix qu'ils en avoient ſçu faire, Son Alteſſe Royale devroit, par la même conſéquence, eſſuyer les mépris de toute la Nation, parce qu'elle auroit choiſi un Général entiérement incapable de l'expédition qui lui étoit confiée?

Si une aſſertion ſemblable prenoit malheureuſement quelque crédit, on entendroit bientôt les ennemis de Son Alteſſe Royale avancer que ſans doute les Généraux *Coope* à * *Preſton-Pans*, *Hawley* à ** *Falkirk*, &

* Dans la Province de Lancaſtre; L'armée Angloiſe commandée par le Général *Coope* y perdit en 1745 par la mauvaiſe conduite de cet Officier, une bataille contre l'armée du Prétendant.

** Dans la Province de Sterling; En

Saint Clair au * *Port de l'Orient*, étoient aussi du choix de Son Altesse Royale, & qu'on ne doit imputer leur mauvais succès qu'au défaut de discernement qui empêche Son Altesse Royale de connoître la maniére d'appliquer le talent des Généraux.

Mais c'est une opinion qui est radicalement détruite par le **

Ecosse, l'armée Angloise commandée par le Général *Hawley* y perdit en 1746 aussi par la mauvaise conduite de ce Général, une bataille contre l'armée du Prétendant.

* Le Général Saint Clair fit en 1746 une descente en Bretagne, & se campa sur une hauteur qui dominoit sur l'*Orient*, & sur *Port-Louis*. Son entreprise échoua d'une maniére fort ridicule. V. Note ci-après sur *Port-l'Orient*.

** *Premiére qualité*. Il n'y point de Général qui ait un discernement plus exquis

premier article des six qualités d'un Général accompli, dont nous avons déja dit que la réunion se trouvoit dans Son Altesse Royale. Il est donc impossible qu'Elle ait jamais proféré, écrit ni fait écrire rien de semblable à tout ce que contient le paragraphe qu'on vient d'examiner; & pour se convaincre qu'il n'y a personne qui ait comme Son Altesse Royale le talent de connoître les hommes, il ne faut que passer en revûe devant les yeux de l'esprit, tous les différens personnages qui composent sa Cour

pour le choix des Sujets, tant pour le commandement que pour l'exécution.

& dont elle fait ſes favoris.

On ne remarquera dans ce nombre que des gens d'un âge mûr, d'une prudence conſommée, d'un mérite univerſel, d'une expérience unique dans le métier des armes, & enfin d'une application opiniâtre à l'étude des connoiſſances militaires. On ne voit point autour de Son Alteſſe Royale de ces gens dont les chevaux ſont l'unique occupation, point de flatteurs, point de ces parieurs éternels, point de joueurs, point de ſuffiſans, point de petits maîtres, point d'écervellés, point de butors. Or je demande s'il eſt raiſonnable ſeulement de penſer que Braddock

eût jamais pû être du choix de Son Alteſſe Royale ?

Eſt-ce qu'Alexandre le Grand auroit choiſi pour commander en ſon nom quelque part ; un homme qui en auroit été incapable ? Pourquoi donc veut-on que Son Alteſſe Royale auprès de qui Alexandre n'eſt lui-même qu'un homme ordinaire, ait commis une ſemblable indiſcrétion ?

Il eſt bien ſenſible que par cet artifice les Miniſtres de France n'ont cherche qu'à faire retomber ſur Son Alteſſe Royale tout le malheur de la défaite de Braddock, en établiſſant pour maxime certaine, que celui qui

ſe trompe dans le choix qu'il fait des Sujets, eſt auſſi coupable qu'eux de toutes les fautes qu'ils commettent. Mais la malice de ces Meſſieurs ne s'eſt pas bornée là : je vais démontrer par l'examen de l'article ſuivant, qu'ils ont eſſayé de réaliſer cette ſuggeſtion, en mettant ſur le compte de Son Alteſſe Royale un plan d'opérations tout-à-fait abſurde; méthode qui leur a paru excellente pour prouver invinciblement que ce Prince étant encore moins inſtruit dans le métier de la guerre, que ne l'étoit peut-être le Général qu'il avoit choiſi; il étoit par conſéquent le plus reſponſable des deux

deux de la disgrace arrivée aux armes Angloises. Transcrivons cet article.

» L'opinion de Son Altesse » Royale est, qu'immédiatement » après votre descente vous » considériez *quelle espéce d'Ar-* » *tillerie*, & *quel autre attirail* » *de guerre* il vous faut trans- » porter à Wills-creak pour vo- » tre *premiére opération sur la* » *belle Riviére*, & cela en telle » quantité, qu'elle ne puisse » *manquer dans le service*, & » que vous formiez un *deuxié-* » *me train* de campagne, avec » de bons Officiers & Soldats » qui seront envoyés à Albany, » & seront tous prêts à marcher.

» pour la *deuxiéme opération à*
» *Niagara.* Vous prendrez sous
» votre commandement ce que
» vous croirez *nécessaire* des
» *deux Compagnies d'Artillerie*
» qui sont à la *Nouvelle Ecosse*
» & à *Terre-neuve*, aussitôt que
» la saison vous le permettra,
» ayant intention d'en laisser
» *suffisamment* pour défendre
» l'*Isle* «.

Le principal artifice de ce paragraphe semble dressé contre le * second & le ** troisiéme

* *Seconde qualité.* Jamais il n'y a eu de Général qui ait sçu s'expliquer avec plus de netteté, de justesse & de précision dans les ordres qu'il a donnés à ceux qu'il a chargés de quelque commandement.

** *Troisiéme qualité.* Personne n'est mieux instruit que lui (S. A. R.) de la Géographie

article des qualités du Général accompli, ſans être pour cela moins oppoſé au premier. On y fait paroître celui qui a donné les ordres, & celui qui les a reçus, comme deux enfans dont l'un ſe laiſſe conduire par l'autre; & cela pour conſtater d'autant mieux l'inſuffiſance de jugement qu'on veut imputer au Duc de Cumberland, comme s'il eût été poſſible que Son Alteſſe Royale eût fait choix d'un homme à qui elle eût

en général, de la poſition des lieux & de tout ce qui y eſt relatif, de la nature de l'ennemi qu'il envoye attaquer ou contre lequel il dreſſe un plan d'opérations, & enfin des meſures les plus convenables & de la méthode la plus ſûre pour obtenir aiſément le ſuccès de ſes entrepriſes.

dû recommander *de considérer quelles choses lui sont nécessaires pour une opération de son métier*, ou comme si Braddock eût manqué de ces *choses nécessaires*, ou qu'il eût commencé son entreprise *sans artillerie & sans aucunes munitions de guerre.* Pour moi je trouve un avis de cette nature tout aussi absurde que celui d'un homme qui en avertiroit un autre de se mettre à couvert pendant la pluye, pour ne pas être mouillé, ou de ne pas se mettre en route sans son cheval.

Ce qui suit a été préparé pour tourner en ridicule cette vaine démonstration avec laquelle on

traînoit une incommode artillerie à travers des rochers, des forêts & des montagnes, où jamais il n'y avoit eu la ſeule apparence d'un chemin, & où l'on ne pouvoit faire un ſeul pas ſans le ſecours de la pioche & de la coignée; quoique toutes ces peines & ces fatigues n'euſſent d'autre objet que la priſe d'un Fort d'une très-petite conſéquence, & qu'on auroit encore manqué par une ſuite du vice inhérent au plan de cette entrepriſe. Mais ſurtout j'admire ces mots, *ayez ſoin que votre artillerie ne puiſſe pas manquer au ſervice.* Quelle ironie outrageante contre cette pauvre ar-

tillerie qui n'a pas servi une seule fois pendant toute l'action, & qui est demeurée à l'ennemi avec le champ de bataille ! En vérité, Messieurs les François, vous avez une maniére de triomphe bien inhumaine : eh ! ne pouvez-vous vous égayer qu'en insultant ainsi à notre disgrace ? Quoi ! vous voulez qu'on croye que Son Altesse Royale ignore qu'il y ait aucune différence entre les forêts de l'Amérique & les plaines de Flandres, & que le canon n'étant point un *attirail de guerre* qu'on puisse conduire à travers les bois & les montagnes, la fatigue que ce travail donne au

Soldat est toujours trop au-dessus de ses forces, & par là même devient souvent inutile?

Mais la suite de cet article enchérit encore sur ce que le commencement contient de malice & de noirceur. *La premiére opération* de Braddock doit être d'attaquer le *Fort du Quesne*, & la seconde regarde *Niagara*. Il semble que ces seules paroles suffisent pour prouver que Son Altesse Royale a elle-même donné le plan de la derniére campagne en Amérique. Mais pour s'en dissuader, & pour reconnoître combien cette imputation est fausse, que chacun s'interroge soi-même, pour savoir

s'il eſt ſeulement vraiſemblable qu'un Général accompli ait jamais pû expoſer ſon armée à mille dangers & à une fatigue énorme, pour ne rien opérer du tout ?

Qu'on me diſe ſi Annibal, Scipion, Cyrus, Alexandre, Epaminondas, Turenne, Marlborough, Edouard, le Prince Noir, Henri V. ou tel autre des Héros anciens & modernes que l'on voudra, ont jamais fait une pareille folie ? Or je demande ſi un homme en qui ſe réuniſſent toutes les qualités ſupérieures des Héros de tous les âges, auroit été plutôt qu'aucun d'eux capable de commet-

tre l'extravagance dont il s'agit? Je ſuis ſi indigné de cette ſeule idée, qu'à peine puis-je me réſoudre à achever de confondre les François, en vengeant ſur ce point l'honneur de Son Alteſſe Royale; mais je veux les faire rougir de honte, ainſi que ceux qui donnent quelque crédit à leurs artificieuſes ſuggeſtions.

Quiconque voudra prendre ſeulement la peine de jetter les yeux ſur la Carte de l'Amérique, pour y chercher le Fort du Queſne & examiner de quel côté les proviſions & les renforts arrivent, ſera convaincu dans l'inſtant que c'eſt néceſſai-

rement de Quebec, qui en est à plus de 300 lieues, par le haut du fleuve Saint Laurent, & à travers les lacs Erié & Ontario, que tous les différens secours arrivent au Fort du Quesne; qu'ils n'y peuvent pas venir par un autre chemin, & qu'enfin il faut qu'ils passent par le Fort Niagara, qui est sur la route. Or je demande quel est l'homme qui étant instruit de cette partie de la Géographie de l'Amérique, auroit pû faire du *Fort du Quesne*, l'objet de *sa premiére opération*, & auroit risqué d'excéder & d'abîmer son armée par la fatigue des marches, par une vigilance continuelle

contre les embuſcades, & par les maladies, pour exécuter ce qu'il auroit pû effectuer beaucoup plus ſûrement, & ſans tant de périls & de peines par la priſe de Niagara? Une fois maîtres de ce dernier Fort, nous mettions celui de du Queſne dans l'impoſſibilité de recevoir aucune eſpéce de ſecours, & il ne falloit que trois mois ſeulement pour que la famine, cette cruelle ennemie dont les forces s'accroiſſent toujours, & devant qui tout eſt obligé à la fin de ſuccomber, l'eût contraint à ſe rendre de lui-même. Je ne puis donc comparer le mauvais raiſonnement en conſéquence du

quel on attaqueroit d'abord le Fort du Quesne, qu'à l'ignorance d'un Chirurgien qui feroit deux opérations où il n'en faudroit qu'une, en commençant par couper le pied d'une jambe qu'il sauroit ne pouvoir se dispenser de couper deux minutes après.

Pour moi je crois que de faire commettre à Son Altesse Royale une bévûe pareille, c'est comme si l'on supposoit qu'elle n'a pas les premiéres notions de la Géographie des lieux, où *elle* envoie des troupes & un Général; qu'elle ne sait s'instruire, ni des ressources, ni des facultés de l'ennemi; qu'elle ignore

comment il faut s'y prendre pour attaquer deux places dont l'une eſt dépendante de l'autre; & qu'enfin il eſt plus naturel à Son Alteſſe Royale, qu'à qui que ce ſoit, d'enviſager les choſes à contreſens. Oh l'impudence! Oh la méchanceté! Si je ne ſuis pas le maître ici de mon emportement, j'eſpére au moins, mes chers Compatriotes, que vous le trouverez excuſable. Mais voici bien autre choſe: admirez-vous l'ironie qui porte en même tems, & ſur Son Alteſſe Royale & ſur Braddock, comme ſi l'un avoit beſoin de recevoir, & l'autre étoit capable de donner l'ordre de ne pas retirer *toutes les compagnies*

d'Artillerie de la Nouvelle Ecosse & de Terre-Neuve; (jugez si une idée pareille pouvoit venir d'un grand Général) *mais d'en laisser suffisamment pour défendre l'Isle*. Remarquez-vous comme on insinue par-là, que c'est par une suite de l'ignorance de Son Altesse Royale dans la Géographie, qu'elle parle comme si la *Nouvelle Ecosse* & *Terre-Neuve* ne faisoient qu'une Isle, ou que Son Altesse Royale en ne faisant mention que de l'*Isle*, c'est-à-dire, de *Terre-Neuve*, ne regarde la *Nouvelle Ecosse*, qui cependant est ce qui nous intéresse le plus, que comme l'objet le moins important des

deux. Mais vous appercevez aussi sans doute comment on tourne en dérision l'expédition de ce pauvre Shirley contre Niagara. Ces mots *un deuxiéme train de campagne avec de bons Officiers & Soldats pour la deuxiéme opération à Niagara*, vous paroissent sûrement comme à moi, contenir toute l'amertume, tout le fiel de la plus piquante raillerie, si vous vous rappellez en même tems, qu'on n'a pas seulement tiré un coup de canon sur Niagara; qu'après la déroute & la mort de Braddock, il ne s'est pas trouvé un seul Officier qui eût ordre de le remplacer, & que le com-

mandement a passé dans les mains d'un vieux Avocat qui n'avoit d'expérience que dans la chicane.

L'article qui suit n'est ni moins surprenant, ni moins extraordinaire. Il fronde la * troisiéme des qualités qui constituent le grand homme de guerre.

» Aussitôt que les Régimens
» de Shirley & de Pepperell se-
» ront en nombre assez considé-
» rable, l'opinion de Son Altesse

* *Troisiéme qualité.* Personne n'est mieux instruit que S. A. R. de la Géographie en général, de la position des lieux & de tout ce qui y est relatif, de la nature de l'ennemi qu'il envoie attaquer, ou contre lequel il dresse un plan d'opérations, & enfin des mesures les plus convénables, & de la méthode la plus sûre pour obtenir aisément le succès de ses entreprises.

Royale

» Royale eſt que vous les *faſſiez*
» *camper*, non-ſeulement *pour*
» *les diſcipliner plus prompte-*
» *ment*, mais auſſi pour attirer
» l'attention des François, &
» les mettre en ſuſpens ſur l'en-
» droit que vous avez deſſein
» d'attaquer.

Avec quel artifice ces malins François ont employé ici un motif raiſonnable pour la premiére partie de cet ordre, afin de faire prendre un air d'autant plus naturel à la ſeconde qui eſt celle où ils donnent une ample carriére à leur génie ſatyrique!

Faire camper des troupes pour les diſcipliner plus promptement, rien n'eſt aſſurément plus con-

forme aux grands principes. Mais *les assembler en nombre considérable, & les faire camper pour cacher les intentions qu'on a, pour mettre l'ennemi en suspens sur l'endroit qu'on a dessein d'attaquer*, ce seroit de tous les commandemens le plus absurde relativement au païs pour lequel il auroit été donné, & par conséquent celui qu'on réussira le moins à me prouver être venu de Son Altesse Royale. En Flandres, où dans une assez exacte proportion, les Villes sont aussi serrées, aussi proches les unes des autres que les arbres le sont en Amérique, il est très-facile de déguiser ses

vûes, de mettre l'ennemi en suspens sur la Ville que l'on veut attaquer la premiére, puisqu'il ne peut pas y en avoir de plus éloignée que d'une journée de marche de l'endroit où l'on seroit campé. Mais en Amérique, il n'en est pas de même : bien loin de mettre l'ennemi en suspens, lorsque l'on forme un camp, c'est lui indiquer, comme avec le doigt, le Fort que l'on se propose d'attaquer le premier ; puisque non-seulement la distance d'un Fort à l'autre est immense, & qu'on ne peut y aller que par un seul chemin, mais que même il n'y a que deux Forts qu'on puisse raison-

nablement regarder comme les premiers objets d'une attaque, Niagara & la * pointe de la Couronne.

Il est donc clair qu'en prêtant à Son Altesse Royale un ordre aussi mal raisonné, on veut faire voir qu'il lui manque la ** troisiéme des qualités qui constituent un grand Général, & prouver qu'il ne sait faire que très-maladroitement les applications des exemples, en matiére de dispositions & d'ordres militaires. On veut que Son Altesse Royale ayant considéré

* En Anglois *Crown point*, ce qui veut dire pointe de la Couronne, ou pointe de la chevelure.

** V. page 64.

qu'une armée campée en Flandres peut très-bien déguiser ses vûes sur telle ou telle place, attendu la multitude de Villes dont ce Païs fourmille, ait inféré de-là qu'*une armée campée en Amérique, pourroit mettre l'ennemi en suspens sur l'endroit qu'elle avoit envie d'attaquer*, tandis qu'à peine y a-t-il un endroit qui y soit susceptible d'attaque. On veut que Son Altesse Royale ayant considéré qu'une grande quantité de places à défendre oblige l'ennemi à user des plus grandes précautions, & à exercer tout son savoir dans l'art de la guerre, pour distribuer ses forces avec un tel dis-

cernement dans ses différentes places, que l'incertitude où on le tient sur celle qui sera attaquée la premiére, n'en mette aucune en danger; on veut, dis-je, que Son Altesse Royale ait inféré de-là qu'en Amérique les François dégarniroient une de leurs places pour en fortifier doublement une autre, quoiqu'ils n'en eussent que deux à défendre, & qu'ils eussent pour toutes deux des forces suffisantes.

Non, je ne sache point de satyre plus mordante que celle-là. Distinguez-vous le perçant & presqu'imperceptible aiguillon par lequel les François distillent

leur venin sur la réputation de Son Altesse Royale ? Ils lui imputent des ordres qui, sous un aspect, paroissent raisonnables & bien concertés ; tandis que sous un autre point de vûe, ces mêmes ordres présentent toute l'inconséquence, toute l'absurdité imaginable ; non-seulement ils lui refusent la faculté de penser, d'imaginer, de travailler d'après lui-même, mais en lui attribuant une application ridicule des remarques les plus triviales sur la maniére d'opérer dans un Païs abondamment peuplé, à un Païs affreusement désert, ils font de toute sa conduite une parodie indé-

cente de la ſcience militaire.

Ne remarquez-vous pas le coup que porte en même tems cette ſatyre, ce prétendu ordre de Son Alteſſe Royale, ſur le trop long ſéjour de Shirley à Albany; délai qui a donné aux François de Niagara la facilité de rendre cette place inexpugnable pendant toute la durée de cette campagne. O juſte Ciel! eſt-il poſſible qu'on impute à notre Auguſte Général des ordres auſſi extravagans & auſſi ridicules?

Je vais entreprendre l'examen du Paragraphe ſuivant. Il eſt trop cruellement ironique, & trop viſiblement deſtiné à faire

perdre

perdre à Son Alteſſe Royale la réputation de poſſéder la * quatriéme des qualités du grand homme de guerre, pour que je ne l'examine pas avec toute la ſévérité que m'inſpire mon zéle pour Son Alteſſe Royale; c'eſt pourquoi je vais en parcourir ſucceſſivement toutes les phraſes.

» La *plus exacte & la plus* » *étroite diſcipline* eſt toujours » néceſſaire & ne ſauroit ja- » mais l'être trop pour le ſer- » vice dont il s'agit préſente-

* Il n'y a point de Général qui s'entende mieux à prendre toutes les ſûretés néceſſaires, pour ſe tenir en garde contre les ſurpriſes, ou pour empêcher la terreur de ſe répandre mal-à-propos dans ſon armée.

» ment : c'eſt pourquoi Son
» Alteſſe Royale vous recom-
» mande de la renforcer parmi
» vos Troupes de la maniére la
» plus ſuivie ; & ayez ſoin de
» prévenir les *terreurs paniques*
» vis-à-vis des Sauvages qu'elles
» ne connoiſſent point encore,
» & dont les François ne man-
» queront pas de faire uſage
» pour les épouvanter «.

Grand Dieu ! ſoutiens ma patience. Eſt-il une inſulte égale à celle d'avoir mis de pareils ordres dans la bouche d'un Général auſſi parfait que Son Alteſſe Royale ? c'eſt le comble de la témérité & de l'inſolence.

Vous maintiendrez parmi vos

Soldats la plus exacte discipline, afin de les garantir des terreurs paniques. Qu'on me dise quelle liaison, quel rapport il y a entre des *terreurs paniques* & une exacte discipline : entre une fausse perception des objets qui jette mal-à-propos la crainte dans les esprits, & les occupations purement corporelles auxquelles l'exercice & la discipline assujettissent les Soldats ?

On vous recommande d'exercer vos Soldats dix fois par jour, *pour prévenir les terreurs paniques* : vous les ferez relever toutes les heures *pour prévenir les terreurs paniques* : vous les entretiendrez dans l'habitude de la

propreté, *pour prévenir les terreurs paniques :* vous aurez ſoin qu'ils nétoyent leurs ſouliers, & qu'ils ſe poudrent les cheveux, *pour prévenir les terreurs paniques :* vous les ferez dîner tous les jours à midi, *pour prévenir les terreurs paniques.*

En ſuppoſant que tous ces différens ordres ſoient auſſi réguliérement exécutés qu'ils doivent l'être, en quoi, de grace, cela peut-il ſervir à *prévenir les terreurs paniques?* Y-a-t-il un ſeul de ces ordres qui ait eû pour objet d'inſtruire nos Soldats de l'eſpéce d'ennemis qu'ils avoient à craindre? Eſt-ce faute de diſcipline que la terreur pa-

nique a saisi nos Troupes à * *Preston-Pans*, à ** *Falkirk* & au *** *Port de l'Orient?*

* V. plus haut une Note sur ce mot. Le Général *Coope* qui y perdit la bataille s'enfuit en desordre avec toute sa Cavalerie, quinze cens hommes de son armée restérent sur le champ de bataille, cent cinquante de ses Officiers furent faits prisonniers.

** V. plus haut une Note sur ce mot. La Cavalerie Angloise repoussée par celle du Prétendant, enfonça en fuyant l'Infanterie de sa propre armée. Les Anglois perdirent trois Régimens qui furent taillés en piéces. Ils étoient commandés par le Général *Hawley*.

*** V. plus haut une Note sur ce mot. Saint Clair avoit débarqué en Bretagne avec 7000 hommes, & s'étoit campé sur une hauteur qui dominoit sur l'Orient & sur le Port-Louis. La Ville délibéroit pour capituler. Les Tambours des Miliciens peu instruits battirent le matin la générale. Saint Clair demanda à des gens du pays pourquoi on battoit la générale dans le tems qu'on travailloit à dresser une capitulation. On lui répondit qu'on lui avoit tendu un piége, & qu'on alloit fondre sur lui avec douze mille hommes. Pendant cet entretien le vent changeoit, & l'Amiral

Pour prévenir efficacement les *terreurs paniques* parmi les Soldats, quel est le moyen le plus sûr? C'est de les accoutumer à voir les Troupes contre lesquelles on veut qu'ils combattent; & si ç'eût été réellement Son Altesse Royale qui eût dicté la Lettre où on lui fait tenir un si stupide langage, elle auroit ordonné au Général, qui sans doute eût été de son *choix*, de se lier d'intérêt avec les Sauvages, de rechercher leur amitié, afin que ses

Lestoc en avertit par un signal. La peur saisit le Général Saint Clair, qui craignant d'être attaqué & de ne pouvoir se rembarquer, quitta son poste précipitamment & se rembarqua en desordre.

Troupes s'accoutumassent à les voir ; elle lui auroit ordonné d'envoyer souvent quelques partis de Soldats Anglois en course dans les bois avec les Troupes du pays, afin de les habituer par de fréquentes escarmouches à regarder les Sauvages sans terreur ; elle lui auroit ordonné de leur prescrire la méthode d'établir des signaux entre les partis les plus éloignés & les partis les plus voisins du Camp, afin que le Corps d'armée étant averti à propos de l'approche de l'ennemi, eût le tems de se préparer à le recevoir, & de se rassurer contre l'impression d'une *terreur pani-*

que qui ne peut être l'effet que d'une attaque contre laquelle on n'étoit point en garde.

Voila les ordres qu'auroit donné le Prince qu'on accuse d'avoir dicté la Lettre en question, si même il n'en eût pas donné de meilleurs. Mais du moins il n'auroit pas prescrit d'obliger les Soldats à nétoyer leurs *souliers* & à se poudrer les *cheveux* pour prévenir les *terreurs paniques :* avis aussi ridicule que celui d'un certain Médecin qui conseilloit de se râser la tête pour n'avoir point de cors aux pieds, ou de boire du Thé pour se guérir d'une jambe cassée.

L'idée de *ſaiſiſſement* attachée à celle de *terreur panique* & qui a, j'oſe le dire, décidé le choix de ces derniers mots, eſt encore à mon ſens un ſarcaſme bien violent contre les Anglois qui ont pris la fuite dans la déroute de Braddock, contre ces mêmes Anglois dont les ancêtres étoient ſi formidables pour vous, Meſſieurs les François. Mais vous verrez ſi nous ſommes pour toujours incapables de vous inſpirer de la *terreur*: vous le verrez lorſqu'ayant obtenu la permiſſion de porter des armes, nous marcherons contre vous ſous les ordres de cet illuſtre Généraliſſime ſur lequel

vous exercez à préſent votre critique ſi fort à votre aiſe. Je demande donc ſi chaque mot de la phraſe que je viens d'examiner, n'eſt pas une preuve qu'elle a été fabriquée depuis la défaite de Braddock ? Et qui peut enfin s'imaginer que le Prince à qui on attribue toute la Lettre, & qui a été témoin de la bravoure de nos Troupes à Fontenoy, ait pu imaginer que ces mêmes Troupes en Amérique dûſſent ſe livrer à une *terreur panique* à la vûe d'un Sauvage ou d'un Canadien ?

La phraſe ſuivante n'eſt pas moins remarquable.

» Son Altesse Royale vous » recommande de faire visiter » vos postes, & cela nuit & » jour; *que les Colonels & autres* » *Officiers de l'armée soient* » *exacts à le faire, & que vous-* » *même leur en donniez de fré-* » *quens exemples*; & faites bien » entendre à vos Troupes qu'el- » les n'auront *aucune excuse* à » donner pour *surprise* quelcon- » que «.

La premiére partie de cette phrase donneroit à penser aux Lecteurs que le *Général* étoit composé de deux personnes tout-à-fait distinctes l'une de l'autre; en effet on lui ordonne d'abord de ne jamais *dormir ni*

nuit ni jour ; les Colonels & autres Officiers avoient le même ordre ; & plus bas on lui dit, il faut que *vous-même leur en donniez de fréquens exemples.*

Qui eſt le premier *vous* à qui Son Alteſſe Royale écrit en ces termes : *on vous recommande de faire viſiter vos poſtes & la nuit & le jour ?* Ce ne peut être le Général ; car il ſeroit ridicule, qu'après que les Colonels & les autres Officiers ont eu ordre d'en faire autant, on dît à ce même Général il faut que *vous en donniez de fréquens exemples ;* puiſqu'il eſt cenſé l'avoir déja fait, en conſéquence de l'ordre qu'il en avoit reçu

plus haut, dans l'endroit où le premier *vous* ſe trouve placé.

Outre la ridiculité de cet ordre par rapport à l'arrangement des idées, il eſt encore impoſſible qu'un Général adreſſe un diſcours pareil à un Officier qui ſauroit ce que c'eſt qu'un camp. C'eſt donc encore un trait contre cette inattention & cette négligence de M. Braddock, qui ont été cauſe qu'il a été ſurpris par les Sauvages.

Le dernier article *de faire bien entendre aux troupes qu'elles n'auront aucune excuſe à donner pour ſurpriſe quelconque*, eſt une nouvelle preuve de la témérité des Miniſtres de la France; &

cet article impute au Prince un caractére plus féroce & plus cruel, que le premier article n'a fait retomber sur lui de ridicule.

Comment seroit-il possible que Son Altesse Royale, de qui les sentimens humains se sont manifestés avec tant d'éclat pendant la durée de l'étrange rébellion qui a eu lieu en Ecosse dans la guerre derniére, eût pû donner des ordres semblables, *qu'il n'y aura pas de pardon pour les surprises?* Ne vit-on pas alors ce Prince continuellement occupé à recommander à toute son armée d'épargner le sang innocent? Ne versez point le sang

innocent, leur crioit-il, les femmes & les enfans ne ſont point criminels envers nous; on ne peut pas les traiter en rebelles: que ceux qui ne trempent point dans le crime, n'ayent aucune part au châtiment des coupables. La plûpart des gens du commun péchent par aveuglement ou ſont entraînés par les préjugés: que ceux-là ſoient auſſi épargnés. La compaſſion & la clémence accompagneront toujours mes triomphes: mon unique deſir, ma ſeule ambition, c'eſt de ramener des ſujets rebelles à l'obéiſſance qu'ils doivent à leur Roi. Ce fut ſans doute en conſéquence de ces

ordres si gracieux qu'il y eut si peu de femmes & d'enfans renfermés & brûlés dans leurs chaumiéres, & que * *Lockart* & *Scott* devinrent, contre leur naturel, si humains & si compa-

* *Lockart* & *Scott*, l'un & l'autre Ecossois au service de l'Angleterre contre le Prétendant dans la campagne de 1746. On assure qu'après la bataille de *Culloden*, où le parti de ce Prince succomba entiérement, ces deux Officiers exercérent les plus horribles cruautés sur les vaincus. On dit même que comme l'ordre avoit été donné de ne point faire de prisonniers, mais de passer tout au fil de l'épée, ils firent périr les vieillards, les femmes & les enfans de mille maniéres cruelles; que six jours après la bataille, ils conduisirent sur le lieu où elle s'étoit livrée cinquante-cinq Officiers blessés qu'ils y massacrérent, & qu'ils mirent le feu à une grange où ils savoient que s'étoient retirés sept Officiers de la Brigade Irlandoise au service de la France; & qu'enfin ils poussérent leurs excès jusqu'à faire violer les femmes par les Soldats avant que de les faire égorger.

tissans

tiſſans après le gain de la bataille.

Vit-on jamais le Leopard changer de peau, ou l'Ethiopien de couleur ? Et comment me perſuadera-t-on que ces mêmes levres d'où découloit la manſuétude, & qui ont articulé des ordres ſi humains, quoiqu'il ne s'agît que de gens qu'on ne peut regarder que comme d'indignes rebelles, ayent perdu de telle ſorte leur belle & généreuſe inclination, qu'aujourd'hui on leur entende prononcer, qu'aucune excuſe ne juſtifiera les fidéles Soldats de la Grande-Bretagne d'une faute qui ne leur pourra point être imputée ?

N'eſt-ce pas le devoir propre de l'Officier de placer des gardes avancées, & d'envoyer des batteurs d'eſtrade à la découverte pour prévenir toute ſurpriſe? Pourquoi donc les Soldats ſeront-ils punis de la négligence de leurs Officiers? comment ces pauvres gens s'appercevront-ils de l'approche de l'ennemi, ſi celui qui les commande néglige de prendre les meſures néceſſaires pour s'en appercevoir lui-même?

Il eſt très-viſible que cette phraſe n'a été inſérée dans la Lettre, que pour faire naître dans le cœur des Soldats une vive appréhenſion de la cruauté

prétendue de Son Altesse Royale, de qui la vie est un acte continuel de clémence, quoiqu'elle n'ait pas eû en Angleterre des occasions de la faire admirer, aussi brillantes que celles qu'Elle a eues en Ecosse.

Il est donc hors de toute vraisemblance que Son Altesse Royale soit l'auteur de l'article que nous venons d'examiner; les sentimens inhumains, & les absurdités dont cet article est rempli, ne permettent pas de le croire : & de plus il contredit visiblement la * seconde & la quatriéme des qualités qui cons-

* On peut voir ces *qualités* dans les premiéres pages, ou ci-dessus, dans quelqu'autre endroit où elles sont rapportées en note.

tituent le grand homme de guerre.

Passons à l'analyse de ce qui reste des différens paragraphes de cette Lettre : celui qui suit immédiatement n'est pas médiocrement singulier & extraordinaire.

Voici comme il commence: » Si l'expédition de la Belle Riviére prend plus de tems qu'on » ne l'a pensé, & si en la con- » tinuant, les Régimens de Shir- » ley & de Pepperell se trou- » voient assez en état pour en- » treprendre la réduction de » Niagara, l'opinion de Son Al- » tesse Royale est que vous con- » sidériez si vous pouvez vous y

» rendre vous-même en person-
» ne, laiſſant le commandement
» des troupes ſur la Belle Ri-
» viére à un *Officier ſur lequel*
» *vous puiſſiez compter ;* ou ſi
» vous croyez qu'il ſoit mieux
» d'envoyer à ces troupes quel-
» qu'un ſur qui vous auriez pu
» jetter vos vûes pour le com-
» mandement de la Belle Ri-
» viére. *Ceci eſt fort délicat &*
» *demande de vous une grande*
» *attention.* «

Vous avez en vérité bien du mérite, Meſſieurs les François, d'avoir imaginé ce ſarcaſme long-tems après que vous avez ſçu l'avantage que vous aviez remporté ſur nous dans la campa-

gne de l'*Ohio* ; & après que vous avez été inſtruits, non ſeulement que toute l'affaire n'avoit duré qu'une heure, mais qu'après la mort de M. Braddock, il ne s'étoit plus trouvé d'Officier pour commander. J'admire votre bonne plaiſanterie, quand vous faites dire par Son Alteſſe Royale à Braddock, *ceci eſt fort délicat & demande de vous une grande attention* ; s'agiſſant de la réſolution d'attaquer plutôt le Fort du Queſne, lequel ne commande pas celui de Niagara, qui commande à tel point celui de du Queſne, que ſi celui-ci étoit pris le premier, l'autre ne pourroit plus ſe ſoutenir. Il vous

semble donc bien doux & bien agréable de réduire M. Braddock & même Son Altesse Royale à un plus grand & plus ridicule embarras, que celui où se trouvoit l'âne de Buridan, entre deux bottes de foin, sans pouvoir se déterminer à manger l'une plutôt que l'autre; & encore si cet animal se trouvoit en suspens, c'étoit entre deux objets dont l'égalité étoit constante par rapport à lui; au lieu qu'ici on a fait voir que nos Généraux se trouvoient dans la plus étonnante incertitude entre deux objets très-inégaux; car l'article suivant va démontrer que Niagara étoit regardé comme le

point de la plus grande importance.

Cette insinuation qu'on fait par un dessein si peu généreux, & si contraire aux loix de l'honnêteté, n'a pour objet que de faire voir que la * seconde des qualités du grand homme de guerre, n'appartient nullement à Son Altesse Royale. Non en vérité, Messieurs, vous ne réussirez pas dans des vûes aussi perverses : croyez moi, vos troupes auront plutôt pris Gibraltar avec des boules de neige, que vous ne parviendrez à ternir la réputation du Prince contre qui sont

* Voyez au commencement ou plus haut dans les notes.

dressées

dreſſées les batteries de votre méchanceté.

Voici un autre paragraphe, qui contient encore des ordres pour le moins auſſi curieux.

» S'il étoit néceſſaire pour » vous après l'expédition de la » Belle Riviére, de vous rendre » avec toutes vos forces à Nia» gara, Son Alteſſe Royale eſt » d'avis que vous examiniez avec » la plus grande attention, s'il » ſeroit poſſible de trouver *un » chemin plus court pour ſe rendre » de la Belle Riviére à Niagara » par une autre route que celle » des Lacs*, ce que vous ne de» vez entreprendre ſous quelque » prétexte que ce ſoit, ſans une

» *certitude morale que vous ne*
» *manquerez pas de vivres*, &c.
» Quant au deſſein que vous
» avez de vous rendre maître de
» Niagara, *ce qui eſt de la dernié-*
» *re conſéquence*, Son Alteſſe
» Royale vous recommande de
» *ne rien donner au hazard* dans
» la pourſuite de cette entrepri-
» ſe. «

Cet ordre de *trouver un chemin plus court* par terre qu'en traverſant les *Lacs*, eſt encore une dériſion relativement à toutes les peines que s'eſt donné l'armée Angloiſe, pour ſe frayer une route à travers les bois, afin de marcher au *Fort du Queſne*, où elle n'auroit jamais dû aller.

Mais comme l'ordre d'attaquer le *Fort du Quesne* plutôt que celui de *Niagara*, ne venoit pas de Son Altesse Royale, on doit être bien assuré qu'elle n'est pas davantage l'auteur de celui-ci. Seroit-il possible en effet que Son Altesse Royale imaginât qu'il y eût un chemin plus court qu'une ligne droite tirée entre deux points ? ou bien auroit-elle donné des ordres pareils sans observer qu'une ligne tirée entre le *Fort du Quesne* & *Niagara*, traverseroit nécessairement le *Lac Erie*, dans la longueur de plus de trente lieues.

Donner un ordre semblable, c'est tout de même que si l'on di-

ſoit à quelqu'un ; faites le grand tour, perdez deux ou trois mois de tems à percer plus de trente lieues de forêts, dans des endroits où l'on n'auroit jamais imaginé de faire un chemin : excédez vos ſoldats & vos chevaux par une fatigue inutile : perdez votre artillerie en chemin : expoſez-vous de moment en moment à de nouvelles embuſcades ; affrontez tous les périls imaginables, les maladies, la mort même, & ne ſongez point que vous pouvez faire tout ce même chemin par eau en peu de jours ſans aucun danger, ſans la moindre peine, & encore porter avec vous toutes les mu-

nitions, les bagages & les provisions, sans fatiguer votre armée. Quant à l'ordre de *ne point entreprendre le voyage par terre ni par eau, sans une certitude morale de ne point manquer de vivres*, je me contenterai de dire que l'extravagance de cet ordre me paroît également d'une *évidence très-morale* : mais je remarquerai cependant en passant, qu'une dixiéme partie des provisions auroit pu suffire par eau, parce que le voyage y est de dix fois moins long que par terre.

Pour la derniére phrase de cet article, elle est d'une singularité si fort au dessus de ce que nous avons vû, que je ne puis

la comparer qu'avec elle-même.

» *Son Altesse Royale vous re-» commande de ne rien donner au » hazard dans la poursuite de » cette entreprise.* « (le siége de *Niagara.*)

Cet avis seroit pourtant bien bon, si par malheur, comme le cheval mort d'Arlequin, il n'avoit un certain petit défaut, qui n'est qu'une bagatelle, c'est-à-dire, de ne pouvoir être jamais d'aucun service. Par exemple, malgré toute la recommandation dont cet avis étoit appuyé, comment M. Braddock avec toute la sagacité qu'on voudra lui supposer, auroit-il pu se garantir du *hazard* d'être tué par

un coup de feu de l'intérieur d'une place dont il eût fait le siége : du *hazard* d'être battu par un nombre d'ennemis supérieur : du *hazard* d'être supplanté dans le commandement par un Antagoniste : du *hazard* des maladies ou de la mort, soit pour lui, soit pour ses troupes : du *hazard* de l'interception d'un convoi de provisions, faute duquel il auroit été contraint de lever un siége : du *hazard* enfin de mille autres événemens ? Lorsque l'on donne des ordres pareils sans prescrire la maniére de les exécuter, n'est-ce pas véritablement ce qu'on appelle commander l'impossible ? Je pousse

ma réflexion plus loin : celui à qui on avoit défendu de rien donner au *hazard* en attaquant Niagara, devoit à mon sens regarder cette défense comme une prohibition d'entreprendre même le siége de cette place ; car c'étoit le seul moyen d'éviter tous les *hazards* des mauvais succès.

Je demande donc si le Prince que l'on suppose avoir dicté la Lettre en question, auroit été capable de donner un avis aussi inconséquent ; lui qui, nonobstant son courage & sa science incontestablement supérieures à tout ce que l'on peut imaginer, a éprouvé à *Fontenoy* & à *Law*-

feld, qu'il ne pouvoit se soustraire au *hazard* d'être battu ?

Entamons le paragraphe suivant qui mérite la plus sérieuse attention.

» Quant à la réduction de la
» * pointe à la chevelure, on est
» persuadé que les *troupes de*
» *Province* seront d'un bien meil-
» leur service, étant plus au fait
» du pays, & Son Altesse Roya-
» le, après la prise de ce Fort,
» vous recommande de vous
» consulter avec les Gouver-
» neurs des Provinces voisines,
» pour déterminer un lieu pro-
» pre à construire une place qui
» puisse mettre à l'avenir les for-

* Pointe de la Couronne ou Fort Fréderic.

» tereſſes de ces Provinces à l'a-
» bri. «

» Pour ce qui regarde les Forts
» que vous croyez devoir conſ-
» truire, « (*pour leſquels on a peut-être trop de goût dans ce pays-là*) » Son Alteſſe Royale
» vous recommande d'obſerver
» qu'ils ſoient de façon à ne pas
» demander une *forte garniſon*;
» & elle eſt d'avis qu'on ne doit
» point conſtruire des *Forts con-*
» *ſidérables* revêtus en pierre,
» qu'auparavant on n'ait envoyé
» des plans & devis eſtimatifs
» deſdits Forts en Angleterre,
» pour être approuvés par le Gou-
» vernement. Son Alteſſe Roya-
» le penſe que des Forts en terre

» fraisés & palissadés, avec de
» bons fossés capables de conte-
» nir deux cens hommes, & dans
» un besoin quatre cens, seront
» suffisans pour le présent. «

La premiére partie de ce paragraphe ne nous laisse nullement dans l'incertitude sur l'intention des François. Ils ont en vûe d'insinuer que Son Altesse Royale ne possédoit pas la * sixiéme des qualités qui consti-

* *Sixiéme qualité.* Aucun Général ne pourra jamais être comparé à Son Altesse Royale dans la connoissance qu'Elle posséde à un dégré si éminent, tant de la nature que des facultés de ses troupes ; puisque depuis la milice la moins instruite jusqu'aux troupes les mieux disciplinées & les plus aguerries, Elle sait toujours les employer dans les occasions auxquelles elles sont singuliérement propres & où elles peuvent être assurées de réussir.

tuent un grand homme de guerre. Mais par cette tentative même, ils réussissent bien mieux à nous prouver que toute la Lettre a été fabriquée par eux, & qu'elle ne l'a été même que longtems après qu'ils ont été informés de la défaite de Braddock.

Nous nous souvenons tous de la marche de M. Johnson, à la tête des troupes de la Province vers la pointe de la Couronne. Nous savons aussi que cette forteresse est sans contredit la plus forte de celles dont on avoit projetté l'attaque. Cet ordre a donc pour objet, dans l'idée des Ministres de France, qui le prêtent à Son Altesse

Royale, de jetter un ridicule ſur le plan général des opérations de l'armée ; & cela eſt bien ſenſible ; car, qu'y a-t-il de plus contradictoire, que de faire marcher des troupes reglées dans des forêts où il n'y a ni routes, ni ſentiers, & pour aller attaquer une petite place, (le Fort *du Queſne*) dont la priſe eût été entraînée naturellement par celle de *Niagara*, & de commander en même tems pour le ſiége d'une place très-forte, & qu'il faut faire ſelon toutes les régles, une milice qui ne peut par ſa propre conſtitution tenir longtems la campagne, qui n'eſt point familia-

risée avec la discipline militaire, qui n'a de bravoure qu'à la maniére de ce Païs-là, où l'on fait à la hâte, & d'un coup de main, quelques efforts de témérité au milieu des rochers & des bois, dans la seule vûe de s'en retourner chez soi au plus vîte pour s'y reposer des travaux de la guerre.

Plutôt que de convenir que Son Altesse Royale ait pû destiner à l'entreprise d'un siége, des troupes qui étoient aussi incapables que le sont naturellement des milices, de toute la persévérance, de tout le courage & de toute la discipline que demande une opération de

cette nature, pour laquelle l'ardeur & la bonne volonté ne ſuffiſent pas, & dont le ſuccès ne peut être dû qu'à des troupes réglées, j'aimerois mieux croire que Son Alteſſe Royale auroit ordonné à M. Braddock, & aux troupes réglées d'Angleterre, de danſer ſur la corde, de jouer des gobelets, & de faire enfin tous les tours d'adreſſe les plus difficiles pour s'attirer l'attention, & bientôt l'affection des peuples Mokawks & Onondagans.

Quoi ! un Prince auſſi verſé, auſſi expérimenté dans l'Art militaire, auroit interverti toutes les maximes fondamentales de cette

ſcience ; il auroit tiré les troupes réglées du ſervice qui leur eſt propre, pour les envoyer à une expédition dans les bois, dans les rochers & dans les montagnes, où elles auroient dû ſe battre d'une maniére qui leur auroit été abſolument neuve & inconnue ; & en même tems, il auroit commandé des Milices pour faire le ſiége d'une place très-forte ! Et comment cela ſe peut-il concevoir ? Eſt-ce que Son Alteſſe Royale ignoreroit que des Milices ne ſont pas faites pour être employées à un ſiége, & qu'il y auroit autant de folie à s'en ſervir par préférence à des troupes réglées, que

si l'on dételoit les six puissans chevaux du carrosse de cérémonie du Lord Maire de Londres; pour le faire tirer par six matous.

La seconde phrase est bien digne de marcher de compagnie avec la premiére. C'est celle où l'on fait parler le Prince, sur la *construction des Forts* après la prise de ceux des François. Toute la malice de l'ironie que contient cette phrase, tombe sur la marche pompeuse de M. Shirley vers les Lacs Erie & Ontario, marche qui a couté inutilement des sommes immenses, & en même tems sur la précaution ridicule qu'a pris

M. Shirley, d'élever des Forts de côté & d'autre avant que de prendre ceux des François, comme s'il eût dû être néceſſaire après la priſe des places de la *pointe de la Couronne* & *de Niagara*, d'avoir de nouvelles forteresſes ſur la frontiére.

Les places qui entre les mains des François ſervent à les couvrir des incurſions des Anglois, ſeroient, je crois, également propres, ſi nous en étions en poſſeſſion, à nous couvrir des incurſions des François. *Strasbourg* dans la dépendance de l'Empire lui ſerviroit de boulevard contre la France, de même que cette place, parce qu'elle appartient

à la France, la rassure contre les entreprises de l'Empire.

Le goût excessif des Américains pour les Forts, est une dérision des plus caustiques de la négligence de tous nos Gouverneurs de l'Amérique sur cet objet si essentiel. Cette inattention est positivement ce qui fait le malheur de nos colonies : car sans un très-grand nombre de Forts dispersés de côté & d'autre, il est impossible aux sujets de la Grande-Bretagne, d'acquérir le moindre dégré de considération parmi les Sauvages. Le principal point de l'utilité de ces Forts, c'est 1°. qu'ils servent de place d'armes aux troupes,

qui ne doivent être occupées qu'à harceler les Sauvages ou les Canadiens avec lesquels on est dans une espéce d'état de guerre. 2°. Que les Sauvages avec qui nous vivons unis & en paix, y trouvent un asile pour leurs femmes, pour leurs enfans, pour leurs vieillards, tandis qu'ils sont occupés, (c'est-à-dire, les maris, les freres, les fils, les parens,) à se battre pour notre cause; car les sentimens naturels d'amitié & d'attachement réciproques, ne sont pas encore étouffés dans le cœur de ces innocens Sauvages, quoique nous vivions depuis longtems parmi eux, & qu'ils soient en quelque

ſorte confondus avec nous.

Les François connoiſſoient bien la maniére de penſer de ces peuples, lorſqu'ils ont élevé en différens endroits de ce vaſte continent, tous les Forts qu'ils y poſſédent, & même bien loin au-delà du lac Michigan. C'eſt à cette attention qu'ils ſont en grande partie redevables de l'amitié que leur ont vouée ces Sauvages, & dans laquelle les Gouverneurs François les affermiſſent de jour en jour, tandis que les Anglois par leur inattention ſur le même article, deviennent de plus en plus indifférens à ces mêmes Sauvages, & ſont déja regardés comme en-

nemis par le plus grand nombre. Le Prince à qui on attribue cet ordre, & qui n'eſt pas moins grand homme d'Etat, que grand homme de guerre, auroit-il pû preſcrire des régles d'une économie auſſi mal entendue que celles qui regardent la conſtruction de chacun de ces Forts? Auroit-il ordonné qu'on eût élevé des Forts, qui *ne fuſſent pas conſidérables & qui ne demandaſſent pas une forte garniſon*, pour que ces mêmes Forts dûſſent néceſſairement devenir la proye des François, auſſitôt qu'il prendroit fantaiſie à ceux-ci de vouloir s'en rendre les maîtres?

Un procédé de cette nature n'auroit-il pas suffi pour persuader aux Sauvages, que les Anglois manquoient, ou de conduite, ou de courage pour défendre leurs possessions? Opinion, qui dans la tête de ces peuples influe beaucoup sur le choix qu'ils font d'un parti, & les décide ordinairement à s'unir d'intérêt avec ceux dans qui les symptômes du bon sens & de la raison se manifestent avec le plus d'évidence.

L'avis de ne point construire de Forts revêtus en pierre, qu'auparavant on n'ait envoyé *les plans & devis estimatifs desdits Forts en Angleterre*, est encore

une cruelle ſatyre des Gouverneurs de nos colonies de l'Amérique, qui ont toujours mis dans leurs poches l'argent que les Provinces avoient destiné à la construction des Forts : & cette ſatyre eſt d'autant plus âpre & mordante, qu'elle vient de nos perfides adverſaires, qui ſe font des trophées de la *coquinerie* des Gouverneurs Anglois en Amérique, des malheurs de la Nation Angloiſe & de la ruine de ſes Colonies. Il eſt vrai que ce paſſage me paroît d'une ſi grande délicateſſe, & que j'y trouve tant de ſel, que je ne ſerois pas étrangement ſurpris, qu'il vînt de Son Alteſſe Royale, qui

dans

dans son enfance, & lorsque le Lord Chesterfield fréquentoit la Cour, laissoit souvent échaper des traits de satyre, où il y avoit un esprit & une finesse étonnante. Mais toutes les autres parties de la Lettre ressemblent trop peu à celle-ci, pour que je puisse m'arrêter à une pareille idée.

Laissons donc à Messieurs les Ministres de France tout l'honneur de cette gentillesse, & ne la séparons point du caractére de méchanceté qu'ils y ont eux-mêmes attachée.

Je ne crois point qu'il y ait de meilleur secret pour rendre un homme risible, que de lui met-

tre dans la bouche des sentences triviales, en lui faisant conserver un air de gravité & de satisfaction de lui-même, & la prétention d'avoir à lui exclusivement des remarques & des découvertes, que tout homme qui a des yeux, ne peut s'empêcher de faire; je suis même contraint d'avouer à l'honneur des Ministres François, quoiqu'il me fâche fort d'accorder quelque chose à leur gloire, qu'ils ont exécuté cette espéce particuliére d'ironie avec assez de succès dans le paragraphe suivant.

» Comme le Lieutenant Co-
» lonel Lawrence, qui comman-
» de à la Nouvelle Ecosse, a

» depuis longtems projetté de se
» rendre maître de Beau-Séjour,
» Son Altesse est d'avis, & vous
» conseille de vous consulter
» avec lui sur ce point, tant pour
» le tems que pour la maniére
» d'exécuter ce projet. . . . . .

Il faut convenir, Messieurs les Ministres de France, que vous prêtez à Son Altesse Royale des ordres d'une sagacité admirable. Il étoit bien nécessaire en effet que ce Prince recommandât à un Général, chargé d'une expédition dans le département d'un autre, de ne rien faire sans s'être concerté avec ce dernier, & sans avoir pris son avis.

Mais nous ſommes enfin arrivés à l'article le plus important, je veux dire à ce commandement ſur lequel, comme ſur un pivot, roule toute l'exécution du plan imputé à Son Alteſſe Royale, & où on lui attribue, il faut l'avouer, une perception bien déliée, & une prévoyance bien ſinguliére.

» Son Alteſſe Royale prévoit » que pour exécuter cette entre» priſe, les vaiſſeaux de Sa Ma» jeſté feront d'une grande utili» té, tant pour le tranſport des » troupes, munitions & attirail » de guerre, que pour intercep» ter les munitions & autres ſe» cours qui pourroient parvenir

» aux François, ſoit en les faiſant
» paſſer par la Baye Françoiſe,
» ou en les tirant du Cap-Bre-
» ton à la Baye-Verte, de l'au-
» tre côté de l'Iſthme «.

Son Alteſſe Royale prévoit *que des vaiſſeaux ſeront d'une grande utilité, tant pour le tranſport des troupes, que pour intercepter des munitions*, &c. Quoi ! tout de bon, Son Alteſſe Royale porte juſques là ſa prévoyance ? Mais en vérité, Meſſieurs les Miniſtres de France, eſt-ce que vous vous moquez du monde de faire prévoir par S. A. R. qu'il faut des *vaiſſeaux* pour tranſporter *des troupes ?* Je prévois moi qu'il fera jour de-

main; que ce soir viendra la nuit : & qui ne prévoit pas de pareilles choses? Vous cherchez à détruire la réputation réelle de Son Altesse Royale, réputation qui est appuyée sur la supériorité de ses connoissances, en lui faisant prendre un ton sottement important, pour donner des preuves d'une extrême frivolité de caractére. Mais vous avez beau user de détours, vous ne ferez jamais perdre à Son Altesse Royale l'ascendant que son génie sublime lui a toujours donné jusqu'ici sur tous vos Généraux François, sur vos *Belle-Isles*, sur vos *Contis*, sur vos *Richelieus*, sur vos *Soubises*,

quand il seroit même possible que vous eussiez pris sur nous cinquante autres Minorques, & quand vous menaceriez notre Isle de cinquante invasions à la fois. Cette belle & admirable prévoyance dont vous faites les honneurs à Son Altesse Royale, ne le céde point en mérite à la grande, à la merveilleuse découverte de * *Sir Hans-Sloane* dans son Histoire de la Jamaïque, où il nous assure que des moutons qu'on apporte du continent dans cette Isle, y sont transportés sur un vaisseau.

* Savant, mort il y a quelques années, & qui a laissé un très-beau Cabinet d'Histoire Naturelle à la Société Royale de Londres.

Nous sommes enfin parvenus au dernier paragraphe de cette Lettre si savante & si ingénieuse. Il n'est pas moins rempli que les précédens de toutes sortes de preuves que la Lettre a été fabriquée depuis la dernière campagne en Amérique.

» A l'égard de vos quartiers » d'hiver après vos opérations » faites, Son Altesse Royale » vous recommande d'examiner » si les *François* ne voudroient » pas faire quelques *tentatives* » *à la saison prochaine*, & pour » quel endroit ils se détermineront plus probablement. En » ce cas le plus expédient seroit » de *cantonner vos Troupes* de

» ce côté-là, *à telle distance*
» *les unes des autres*, *que vous*
» *puissiez aisément les réunir*
» pour la défense générale :
» mais vous serez en état de
» vous *déterminer à ce sujet* sur
» les *apparences* & sur les *intel-*
» *ligences* qu'on vous a recom-
» mandé d'*entretenir* par toutes
» sortes de moyens, aussitôt vo-
» tre arrivée «.

L'ordre d'examiner si les *François* ne voudroient pas faire quelques *tentatives* pendant la saison prochaine, par laquelle on entend l'année où nous sommes, est une satyre bien piquante de ce qui s'est passé l'année derniére. Remar-

quez-vous, mes chers compatriotes, avec quelle inhumanité les François insultent non-seulement au peu de soin que nous avons pris de nos Colonies de l'Amérique, mais aussi à la perte que nous avons faite de quantité de Sujets de la Grande-Bretagne, que des mains barbares ont égorgés sur nos frontiéres dégarnies de Forts & de Troupes pour les protéger. Sentez-vous toute la finesse de ces mots, *cantonnez vos Troupes à telle distance les unes des autres que vous puissiez aisément les réunir?* Observez-vous comme tout porte également & avec la même force sur un prétendu

succès dans toutes les opérations de la campagne précédente, afin que l'on impute plus naturellement à l'absurdité des ordres donnés par Son Alteſſe Royale, tous les malheurs que cette campagne a attirés ſur nous?

Ceux qui ont imaginé cette impoſture atroce, (pardonnez cette expreſſion, chers compatriotes, à un cœur pénétré de reſſentiment) ſavoient parfaitement que Braddock étoit mort, & que leur calomnie, en s'exerçant ſur ſa mémoire, ne lui feroit aucun mal ni ne leur rapporteroit aucun avantage; mais c'eſt ſur Son Alteſſe Royale qui

de toutes façons eſt pleine de vie, qu'ils ont dirigé tous leurs traits. Ils n'en veulent qu'à ce Prince à qui les armées de la Grande-Bretagne ſont redevables de leur gloire ; ce Prince qui inſpirera toujours aux troupes Françoiſes une invincible terreur ; ce Prince enfin que le Ciel par compaſſion pour l'état miſérable où ſe trouvent nos affaires à tous égards & pour l'*intérêt* de ſon Neveu l'*héritier préſomptif*, veuille conſerver longtems en ſanté à la tête de nos armées ! Mais, Meſſieurs les François, ce vœu que nous formons ici pour Son Alteſſe Royale, ne nous fait point ou-

blier que nous devons demander la conſervation de ſon auguſte & illuſtre Pere, qui par pitié pour le grand beſoin où nous ſommes de Généraux capables de conduire les armées Angloiſes, a bien voulu obtenir de ſon conſtant allié l'Electeur de Hanovre de nous prêter un Général fermement attaché à l'intérêt Proteſtant, & qui, s'il arrivoit que Son Alteſſe Royale qui n'a d'immortel que ſa renommée, payât par quelque maladie ou par la mort le tribut de l'humanité, prendroit le commandement des armées de la Nation de préférence à tous les Généraux qu'elle a pro-

duits & qu'elle a élevés. Soutenus & fortifiés par les ſoins paternels d'un Monarque ſi zélé pour nos intérêts, je voudrois bien ſavoir ce que nous avons à craindre des hommes.

Mais pardonnez-moi, chers compatriotes, une digreſſion où j'ai donné quelque épanchement à mon cœur. Je vais pourſuivre l'examen de ce que cette Lettre me fournit encore d'exemples de la ſupercherie des François. Y a-t-il rien de plus extravagant que d'ordonner à un Officier chargé de quelque expédition importante, *de juger ſur les apparences*, & de lui recommander d'*entretenir des in-*

telligences pour ſavoir ſi les ennemis ne voudroient pas faire quelques tentatives ? Ordres ridicules, inſtructions frivoles. Mais voici encore une preuve bien inconteſtable que tout cet édifice de menſonge & d'aſtuce a été élevé ſur ce qu'on a ſçu des circonſtances de la bataille livrée auprès du Fort *du Queſne*. » Il eſt inutile de vous prévenir » combien vous devez être *at-* » *tentif* à ne vous point laiſſer » *ſurprendre* «.

Voila en vérité un ordre bien néceſſaire à un homme auſſi incapable que l'étoit M. Braddock de remplir ſa miſſion, & il faut convenir qu'il a tout-à-fait

bonne grace dans la bouche d'un Général du mérite de Son Altesse Royale, lorsqu'en même tems il n'est pas accompagné d'une instruction sur la maniére de l'exécuter. Je me souviens à cette occasion d'un propos tout semblable de ma vieille grand-mere, lorsque j'essayois pour la premiére fois de monter à cheval: mon fils, me crioit la bonne Dame, mon fils, de grace, ne tombez pas: mais jamais elle ne m'auroit dit, tenez-vous de telle ou de telle maniére pour ne pas tomber ou pour avoir toute la bonne grace d'un Cavalier. Aussi me souviens-je très-bien que je n'en tombois

tombois pas moins, que ſi jamais elle ne m'eût recommandé le contraire.

Il vous convient bien, Meſſieurs les Miniſtres de France, de mettre dans la bouche du célébre Général, à qui vous prétez l'ordre en queſtion, des propos qu'on paſſeroit tout au plus à une bonne vieille femme qui radote. Non, je le répéte, il n'eſt pas poſſible que Son Alteſſe Royale ait dicté une Lettre ſemblable ; & vous ne lui avez fait renouveller cette recommandation à Braddock *de ſe tenir en garde contre toute ſurpriſe*, que pour tourner en ridicule la malheureuſe avanture dans laquelle

il fut honteusement défait pour s'être laissé surprendre.

Mais dans quelle vûe faites-vous mention ici des *quartiers d'hiver?* que voulez-vous faire penser aux Lecteurs de cette Lettre, par * l'*appréhension* que vous y prêtez à Son Altesse Royale; *que la plus grande difficulté ne roule sur la fourniture des vivres*; & par l'expresse recommandation que vous lui faites faire à Braddock d'*y apporter* TOUS SES SOINS, ce qui veut dire

* Son Altesse Royale pense que la plus grande difficulté que vous rencontrerez dans votre mission, roulera sur la *fourniture des vivres* pour vos Troupes; c'est pourquoi Elle vous recommande d'y apporter *tous vos soins.* *Piéces justific. du Précis des faits* N°. XII. *Lettre à M. Braddock par ordre de M. le Duc de Cumberland.*

d'en faire le principal objet de son attention ? Pouvez-vous nier que ce soit une satyre & même des plus piquantes de la sotte crainte qu'on a eue de manquer de provisions dans un pays où tout abonde, & en conséquence de laquelle on a envoyé l'armée en quartiers d'hiver dès le milieu du mois d'Août, quoique rien n'empêchât de tenir encore deux mois la campagne ? Comment avez-vous le front d'imputer d'aussi fausses mesures à Son Altesse Royale, tandis qu'il est de la plus grande impossibilité que son sublime génie ait seulement supposé aucun Officier capable de pren-

dre une résolution aussi extravagante, ou que même Son Altesse Royale ait pu le savoir, si ce n'est plusieurs mois après, que la chose auroit été exécutée? Cette seule circonstance prouve tout ce que l'on peut désirer contre vous; car il est hors de toute vraisemblance qu'un homme de guerre intelligent puisse jamais faire son objet capital du soin de bien nourrir ses Soldats & de les faire paroître gras & dodus, plutôt que de les habituer à triompher des ennemis de l'Etat & à servir utilement leur patrie.

Oh! pour le coup, Messieurs les François, on discerne aisé-

ment que ce qui vous fait parler ici, c'est le dépit d'être souvent obligés de manger de la * soupe maigre, tandis que nous vivons toute l'année de bon *Pouding aux prunes* & de bonnes *piéces de Rosbif*. Mais nous sommes en état de vous faire éprouver que si nous vivons bien, nous nous battons de même. Vous mon-

* Les Anglois font beaucoup d'estampes allégoriques sur la politique des deux Nations (l'Angleterre & la France) Dans celles de M. *Hogarth* particuliérement, les logis des François sont indiqués par un écriteau, où on annonce qu'il s'y fait de bonne *soupe maigre*, & sur ceux des Anglois on voit, en peinture, une bonne *piéce de Bœuf*.

Cette espéce particuliére de plaisanterie est en possession d'amuser la populace en Angleterre, depuis la réforme. Les autres Nations n'ont pas le talent de s'amuser avec autant de goût & de discernement.

trez, surtout ici, combien vous êtes jaloux de l'état heureux & florissant où nous pouvons nous vanter d'être, & le chagrin cuisant que vous sentez de voir approcher votre décadence & le tems où la ruine de tous vos intérêts vous exposera à périr de faim & de misére. Mais le fécond & brillant * *Hogarth*, vous fera repentir de votre insolente témérité, & vous devez déja connoître de quoi son imagination est capable.

* Cet *Hogarth* est un Dessinateur & Graveur de Londres, qui ne traite que le burlesque. A peu près dans le tems où la France menaça l'Angleterre de tirer vengeance de ses insultes, il fit deux estampes qui eurent beaucoup de vogue dans Londres, & où sous des emblêmes qui n'étoient rien moins que dé-

Nous voici donc à la dernière phrase, qui couronne l'œuvre satyrique de Messieurs les Ministres de France. Ils en ont trouvé l'idée trop affreusement étrange & trop ridicule, pour l'attribuer à l'auguste Personne qu'ils supposent Auteur de la Lettre & sous le nom de laquelle ils ont fabriqué tous les ordres que nous avons vus.

C'est ici le Colonel Nappier qui parle; c'est de lui-même, & ce n'est plus sous la dictée du Prince. » *J'espére* que les *fournitures extraordinaires* qui vous » sont portées par la flotte &

licats & spirituels, il promettoit à l'Angleterre des succès qu'elle est bien éloignée d'avoir eus.

» les mille *barils de bœuf* desti-
» nés pour votre subsistance,
» vous *faciliteront* & vous *assu-*
» *reront* la *fourniture* de vos trou-
» pes. «

Voilà sur ma conscience une espérance tout-à-fait chrétienne; je n'en sçache pas au moins parmi celles que la Religion inspire, de mieux fondées & de plus solidement établies que celle-là : *espérer que des fournitures extraordinaires, & mille barils de bœuf faciliteront & assureront la fourniture des troupes !*

On voit bien, Messieurs les Ministres de France, à quoi vous visez : mais c'est une finesse un peu trop grossiére pour que quel-
qu'un

qu'un en ſoit la dupe. Vous voudriez inſinuer, n'eſt-ce pas, que les Miniſtres d'Angleterre ſont beaucoup plus attentifs à envoyer du *Bœuf* en Amérique, qu'à y faire paſſer de bons Officiers ? Oh que votre deſſein étoit difficile à pénétrer ! Mais ce n'eſt pas tout : vous avez cru qu'il faloit néceſſairement que le premier article de la Lettre contenant une *balourdiſe*, le dernier, pour ne lui céder en rien, contînt une *bêtiſe* accomplie, telle qu'une eſpérance auſſi hors de *propos* que celle que vous faites concevoir ici au *Colonel Nappier*.

Mais de bonne foi croyez-

vous ce Colonel assez borné pour se contenter d'*espérer* qu'une si grande quantité de *Bœuf*, *avec des fournitures extraordinaires*, pourra suffire, tandis qu'il ne pouvoit regarder ce fait que comme une chose parfaitement démontrée ? Allez, Messieurs, nous autres Anglois nous mangerons toujours du *Bœuf* & *du Pouding* & en grande quantité, & nous nous en faisons gloire : vous avez beau dévorer des yeux d'aussi excellens mets, nous irons notre train : mais apprenez que nos Officiers connoissent la portée des termes, & qu'ils savent que le mot *espérance* renferme l'idée d'une

possibilité de manque de réussite ; qu'ainsi l'on ne se sert point du mot *espérer* en parlant des choses que l'on est certain d'avoir, & qu'il n'y a point d'Officier dans nos armées qui soit capable de parler aussi inconséquemment, que de dire qu'il *espére* que des troupes auront le *bœuf & les provisions* qu'il sait très-certainement qu'elles emportent avec elles. Mais je veux vous faire voir, moi, comment nous savons faire l'emploi du terme *espérer* ; le voici. Nous * *espérans*, entendez vous bien, Messieurs, nous *espérons* que

* Il faut remarquer qu'il vient de dire que le mot *espérance* renferme l'idée d'une possibilité de manque de réussite.

nous vous en donnerons tant & tant ſur terre comme ſur mer, que vous payerez bien l'inſolence & la témérité que vous avez eue de fabriquer une Lettre auſſi abſurde, & auſſi ridicule que celle que je viens d'examiner, & ſurtout de l'attribuer à un perſonnage auſſi incapable que l'eſt Son Alteſſe Royale, de l'avoir écrite ou dictée.

Je me flatte d'avoir prouvé d'une maniére ſatisfaiſante tant par mon *ſyllogiſme* que par *mes argumens à priori* & *à poſtériori*, qu'il eſt abſolument impoſſible que la Lettre en queſtion ſoit autentique. Je demande à préſent pardon à mes Lecteurs de

quelques expreſſions vives qui peuvent m'être échapées contre les François : car ſelon moi rien ne nous diſpenſe de traiter humainement nos ennemis : mais comme la nature du ſujet étoit à tous égards ſi intéreſſante pour le peuple de la Grande-Bretagne, il m'a été impoſſible de réprimer par-tout ma juſte indignation contre (hélas je ne puis encore me contenir) contre cette Nation artificieuſe, qui a tenté par des voies détournées & malhonnêtes, de faire perdre à Son Alteſſe Royale la réputation de poſſéder les ſix qualités qui conſtituent le grand homme de guerre.

Je me suis cru dans l'obligation d'analyser chaque partie de la Lettre dont je voulois démontrer la fausseté : & il m'a semblé que je ne pouvois que par ce moyen atteindre le but auquel j'avois envie de parvenir, & prouver que les différens ordres & les différentes instructions que contient cette Lettre, sont, sous tous les aspects, autant de phénoménes d'ignorance & de stupidité, & ne peuvent point par conséquent être soupçonnés d'avoir été enfantés par l'auguste Prince à qui on les attribue. Peut-être ai-je été long; mais il falloit entrer dans les plus petits détails com-

me dans les plus grands, parce que la Lettre en question peut avoir exercé déja la critique de quantité d'esprits de différens ordres, dont les uns se seront arrêtés à des choses plus importantes, d'autres à des choses qui le sont moins. Je me suis aussi proposé de travailler pour les autres Nations de l'Europe, parmi lesquelles les François ont eu très-grand soin de répandre leur *Mémoire* appellé le *Précis des faits*, & j'ai dû par conséquent retourner la Lettre de tous les sens pour opérer sur mes Lecteurs de différentes classes & de différens pays un effet absolument opposé à celui

qu'aura produit en eux l'examen de chaque partie de cette même Lettre: enfin toute mon envie a été de convaincre l'univers entier, si cela étoit possible, que cette Lettre est un artifice des François par lequel ils veulent faire perdre à Son Altesse Royale l'incomparable considération qu'Elle s'est acquise dans l'univers entier.

Mon unique regret dans cette occurrence, c'est de ne pas posséder parfaitement la langue Françoise. Je vois avec la plus grande douleur mon analyse condamnée par ce seul empêchement à n'être lûe qu'en Angleterre, tandis qu'il seroit de la plus

grande néceſſité qu'elle fût répandue par-tout où le *Précis des faits* a pénétré, & qu'elle effaçât de tous les eſprits ſans exception, les mauvaiſes impreſſions qu'y peut avoir laiſſé ce Mémoire impoſteur.

N'y aura-t-il pas quelque honnête homme de *réfugié François*, qui, par une généreuſe impulſion du zèle reconnu dans tous ceux de ſa ſorte pour les intérêts de l'Angleterre, & de l'indignation qui leur eſt commune à tous contre la France, contre la *Galiſſonniere* & contre *Richelieu*, entreprenne la traduction du préſent ouvrage dans lequel

je prends le *Peuple* Anglois particuliérement, & toute l'Europe en général, pour *Juge* des raifons qui me fervent à prouver d'une maniére autentique, que la Lettre écrite à Braddock eft une fupercherie des François; & où je détruis leur artifice, par tous les efforts que je fais pour démontrer qu'un grand homme de guerre ne peut pas avoir dicté les ordres qu'elle contient.

Le but de nos ennemis, je le répéte, a été de nous ôter toute efpérance de fuccès. Ils étoient convaincus, que le premier Miniftre & le Miniftre de la Marine avoient beaucoup perdu de

leur crédit parmi nous; ils en ont conclu que c'étoit le tems le plus propre pour nous insinuer que le Chef de nos armées étoit également incapable de sa place, afin qu'une défiance générale s'emparât de toute la Nation, dès qu'elle se seroit persuadée que la Lettre dont il s'agit étoit de Son Altesse Royale.

Je savois qu'il n'y avoit que trop de gens qui mal disposés pour cet Auguste Prince, ont déja publié avec une satisfaction trop affectée, que l'Auteur d'une Lettre pareille n'étoit pas digne d'avoir le commandement en Chef des armées de la Grande-Bretagne; c'est encore

ce qui m'a porté à une entreprise qui eſt auſſi ſupérieure à mes forces & à mon talent, que l'eſt la juſtification de Son Alteſſe Royale, mais qui en même tems eſt bien digne du cœur de tout bon Anglois. J'ai crû qu'il étoit de mon devoir de mettre un frein aux murmures & aux clameurs des mécontens & à leurs imprécations contre Son Alteſſe Royale, ou bien d'engager, par la conſidération du danger commun, Sa Majeſté à prendre elle-même, ou à confier à ſon *grand Général Hanovrien*, le ſoin d'animer la Nation à tirer vengeance des ennemis de la Grande-Bretagne, &

de conduire ſes armées à des triomphes aſſurés. Il n'y avoit rien d'auſſi eſſentiel dans les circonſtances préſentes, que d'empêcher les *terreurs paniques* de ſe répandre parmi nos troupes, à l'occaſion de l'invaſion dont nous ſommes menacés; il falloit raſſurer les Soldats, parmi leſquels il n'y en a que trop de diſpoſés à croire que la Lettre en queſtion eſt bien véritablement de Son Alteſſe Royale, Les Miniſtres de Sa Majeſté avoient beſoin d'être avertis du mauvais effet que cette opinion pouvoit produire ſur les troupes dans le moment d'une action. Enfin ce n'eſt pas que j'aie crû

que la réputation de Son Alteſſe Royale étoit aſſez chancellante pour ſuccomber ſous l'artifice de ſes adverſaires ; mais j'ai voulu mettre l'honneur de la Couronne & le bien de la Nation dans la plus grande ſûreté contre les entrepriſes d'un ennemi animé, non-ſeulement par ſon attachement à la gloire de ſon Roi, mais encore par ſon reſſentiment contre les procédés de la Nation Angloiſe.

J'eſpére de recevoir pour cette marque de mon zèle un remerciment, non-ſeulement de tous les honnêtes gens, mais encore de toute la Famille Royale & du *Prince de Galles*, à qui il n'im-

porte pas moins qu'à toute la Nation, qu'on ne répande aucune calomnie ſur le compte de Son Alteſſe Royale le Duc de Cumberland ſon Oncle, & qu'on n'expoſe point le Royaume au danger affreux d'une *terreur panique*, dans le cas où les François entreprendroient d'y faire une invaſion. *J'eſpére* encore que l'avis donné dans le Prince des Poëtes Latins, à ce *Jules*, l'auteur des Princes qui ont porté ce nom dans Rome, ſera trouvé très-convenable au Prince qui doit un jour être le ſoutien de la Grande-Bretagne;

Te animo repetentem exempla tuorum,
Et pater Æneas & Avunculus excitet Hector;

& que ce Prince travaillera à

ſa propre gloire & à celle de la Nation,

Matre Deâ monſtrante viam.

Après avoir par cet écrit, où régne toute la ſincérité & la candeur poſſible, ſoulagé mon eſprit de la crainte que la Lettre écrite à Braddock ne ſoit trop généralement regardée comme véritable & autentique : je finis en ſouhaitant tout le ſuccès poſſible aux armées de la Famille Royale & de la Nation, & je leur promets de les défendre toujours avec ma plume, comme leurs troupes le feront avec les armes, de toutes les attaques des François leurs perfides & dangereux ennemis.

FIN.

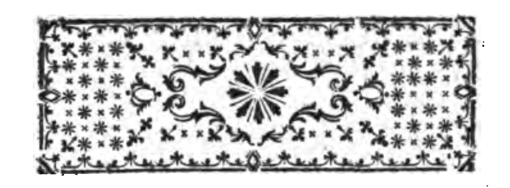
ÉTAT PRÉSENT
DE
LA PENSILVANIE,

OU L'ON TROUVE LE DÉTAIL *de ce qui s'y est passé depuis la défaite du Général Braddock jusqu'à la prise d'Oswego, avec une Carte particuliére de cette Colonie.*

William Smith



M. DCC. LVI.



AVERTISSEMENT.

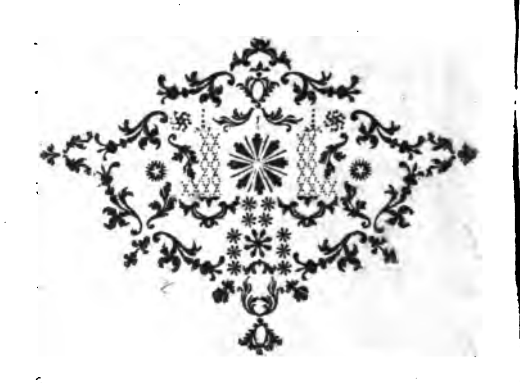
ON a beaucoup parlé en France depuis un an de la Pensilvanie ; il y en a deux, que le nom même n'en étoit peut-être pas connu de trois cens François. Cette Colonie, une des plus florissantes de celles que les Anglois possédent dans le Nord de l'Amérique, a plus souffert que toutes les autres des suites de la défaite du Général Braddock ; ce sont ses malheurs qui nous l'ont fait con-

nôtre. L'intérêt que le Public prend à présent à tout ce qui a rapport à la guerre contre l'Angleterre, nous a encouragés à lui donner l'extrait d'une Brochure Angloise, publiée il y a quelques mois : on y voit le Tableau de tout ce qui s'est passé dans cette Colonie l'année derniére, & l'éloignement extrême de ses habitans pour la guerre. Si les Peuples des autres Colonies Angloises eussent eu des sentimens aussi pacifiques & aussi peu ambitieux, la paix subsisteroit encore entre les deux Couronnes.

La constitution singulière de cette Colonie, bien développée dans ce Tableau, le rend plus intéressant ; il la représente plutôt comme une République alliée de l'Angleterre, que comme une Province qui lui est soumise.

Pour mieux instruire le Public sur la Pensilvanie, nous en donnerons une petite description géographique qui précédera le précis du Livre dont nous annonçons l'Extrait ; & pour ne rien laisser à desirer sur son état présent, nous ajouterons, à la suite, le récit de ce qui s'est passé dans cette

Colonie jusqu'à la fin du mois d'Août dernier.





Allegany

CHODANONS

Conotoga

New Malborough

Longitude Occid.

30 30

41

30 30

15 80 45 30



DESCRIPTION ABRÉGÉE DE LA PENSILVANIE.



LA PENSILVANIE, située entre le 39me. & le 42me. dégré de latitude septentrionale, est une des plus considérables possessions des Anglois dans le continent de l'Amérique; elle a, à l'Est la Mer, la Baye de Delaware, & la Nouvelle Jersey; au Nord, d'abord la Nou- Situation de cette Colonie.

velle Yorck, & ensuite le Canal qui la borne aussi à l'Ouest; elle a au Sud la Virginie & le Mariland.

Ses Côtes maritimes ont plus d'étendue, que les Cartes Angloises les plus modernes & les meilleures ne les prolongent; jusqu'à trois lieues au Sud de la Baye de Rehoboth; quelques Auteurs Anglois ne les font commencer qu'au Cap Henlopen, près la Baye de Delaware; elles régnent ensuite le long de la Côte méridionale de cette Baye, où sont les Comtés du District de Sussex, Kent & Newcastle.

La Pensilvanie est très-resserrée dans cette partie où les

Mariland au Sud & à l'Oüest ; elle s'élargit ensuite tout d'un coup, & on trouve les Comtés de Chester, Philadelphie & Buckingham, les plus peuplés de la Colonie. Elle est terminée au Nord & à l'Oüest par les Comtés d'York, de Lancastre, de Cumberland, de Berk & de Northampton. La Colonie continue de s'élargir dans ces derniers Districts.

Son étendue.

Je ne parle point ici des limites chimériques que les Anglois donnent à la Pensilvanie qu'ils étendent par-delà l'Oyo & jusqu'au Lac Erié. Leurs habitations les plus avancées dans l'intérieur des terres avant les

hostilités, étoient au Nord, Gnadenhütten hameau à 30 lieues ou environ de Philadelphie; à l'Ouest celles sur la Susquehanna en remontant vers la fourche où cette rivière en reçoit une autre, à laquelle on a donné assez improprement le nom de Branche de l'Ouest; enfin quelques habitations sur la rivière de Juniata au dessus de Seppembourg. Ainsi la vraie étendue de cette Colonie est de 60 lieues dans sa plus grande longueur, & de 40 dans sa plus grande largeur.

Ses Villes. Philadelphie est la seule Ville considérable de cette Colonie; elle en est aussi la Capita-

le [illegible] y compris [illegible]. Elle n'a aucunes fortifications; sa situation entre les rivières de Delaware & Schuylkill, toutes deux navigables pour des vaisseaux marchands, est très favorable au Commerce. D'un autre côté ces rivières rendent son séjour assez mal sain; les fluxions de poitrine, les pleurésies & les fièvres intermittentes y sont des maladies très communes. Les autres Villes de la Colonie sont fort petites, & mériteroient à peine le nom de bourgs. Les principales sont *Lewis*, Capitale du Comté de Sussex; *Douvres*, Capitale de celui de Kent; *Newcastle*,

& *Chester*, Capitales des Comtés de même nom ; *Derby* & *German-Town* près Philadelphie ; *Bristol*, Capitale du Comté de Buck ou Buckingham ; *New-Town* dans le même Comté ; *Lancastre* & *York*, chefs-lieux des Comtés de même nom (*a*).

(*a*) M. Dumont, dans son Livre intitulé, *Histoire & Commerce des Colonies Angloises*, page 173, parle de Francfort comme la seconde Ville de Pensilvanie ; il dit qu'elle est aussi peuplée que Bristol. C'est apparemment Bristol de Pensilvanie dont il entend parler ; car je ne pense pas qu'il ait eu intention de comparer ce village à Bristol d'Angleterre, Ville où il y a plus de 50000 ames.

A deux lieues au Nord-Est de Philadelphie, il y a aussi une petite riviére qui vient se perdre dans la Delaware, on l'appelle *Francfort-Creek* ; à un mille de son embouchure on trouve une Eglise de Sectaires &

Avant la guerre, la Pensilvanie augmentoit tous les jours en habitans. Dans la seule année 1750, il vint 4317 Allemands s'y établir, & plus de 1000 Anglois & Irlandois. Aussi, par une supputation des habitans de cette Colonie, faite au commencement de 1755, on estime le nombre des Blancs à 250000; celui des Négres est aussi fort grand; quelques personnes le font monter à 30000; on n'ose cependant assurer que cette dernière estimation soit

Nombre des Habitans : qualité du climat & des terres.

beaucoup d'habitations éparses aux environs. Mais ce lieu n'a jamais ressemblé à une Ville; & je ne sache pas qu'il y en ait aucun plus considérable qui porte en Pensilvanie le nom de Francfort.

exacte. Une population aussi considérable paroîtra étonnante, si l'on réfléchit que ce n'est qu'en 1681 que M. Guillaume Penn obtint une Chartre de concession de cette Province, (a) & que, quand il en prit possession, il n'y avoit qu'un petit nombre d'habitans Hollandois & Suédois, qui étoient établis sur les bords de la Baye de Delaware.

Quoique la latitude de cette Colonie soit la même que celle du Portugal, cependant il

(a) Cette Chartre est datée du 4 Mars 1680, vieux stile ; ce qui a fait tromper plusieurs Ecrivains qui ont porté pour cette raison l'époque de cette Chartre à 1680, ne faisant pas attention que suivant le vieux stile l'année ne commence qu'à Pâques.

y a bien de la différence pour le climat ; les hivers y sont longs & froids.

Les terres ne sont pas également bonnes en Pensilvanie ; il y en a beaucoup de sablonneuses & de pierreuses ; les plus grasses & les meilleures sont aux environs des rivieres & des ruisseaux dans l'intérieur de la Colonie. Les grains & denrées de toute espece dont ce pays abonde sont la source de l'aisance des Pensilvaniens & le plus grand objet de leur commerce. On cultive peu de tabac dans cette Colonie ; il y a quelques treilles dans les jardins ; mais on n'y fait point de vin ;

on en exporte des planches en petite quantité & quelques pelleteries.

Son commerce.

Pour donner une idée de l'étendue du Commerce de la Pensilvanie, nous joignons ici l'extrait d'un état des vaisseaux qui sont entrés & sortis du Port de Philadelphie pendant les dix derniers mois de l'année 1749.

Il y est entré	*Il en est sorti*
62 Navires,	[illegible] Navires,
72 Brigantins,	68 Brigantins,
25 Senaults,	26 Senaults,
25 Corvettes,	11 Corvettes,
119 Chaloupes pontées ou bateaux.	112 Chaloupes
303.	291.

Un cinquiéme de ces Bâtimens, & les plus gros certainement, venoient d'Angleterre & d'Irlande, ou y retournoient.

MM. Penn sont Seigneurs propriétaires de cette Colonie, dont ils tirent un grand revenu, ne faisant aucune concession de terre qu'à la charge d'un cens ou redevance ; ils nomment le Gouverneur de la Province, lequel est confirmé par le Roi.

Droits des Propriétaires.

A l'égard de la constitution politique de la Colonie, le Gouverneur y a la puissance exécutrice ; mais elle est fort bornée par l'autorité des Assem-

Constitution de la Colonie.

velle York, & ensuite le Canada, qui la borne aussi à l'Ouest ; elle a au Sud la Virginie & le Mariland.

Ses Côtes maritimes ont peu d'étendue : les Cartes Angloises les plus modernes & les meilleures les prolongent jusqu'à trois lieues au Sud de la Baye de Rehoboth, quelques autres les font commencer qu'au Cap Henlopen, après la Baye de Delaware ; elles régnent ensuite le long de la Côte méridionale de cette Baye, où sont les Comtés du District de Sussex, Kent & Newcastle.

La Pensilvanie est très-resserrée dans cette partie, où les

Mariland la borne au Sud & à l'Ouest ; elle s'élargit en partie tous les jours ; & on y trouve les Comtés de Chester, de Philadelphie & Bukingham, les plus peuplés de la Colonie. Elle est terminée au Nord & à l'Ouest par les Comtés d'York, de Lancastre, de Cumberland, de Berk & de Northampton, la Colonie continuant de s'élargir dans ces derniers Districts.

Je ne parle point ici des limites chimériques que les Anglois donnent à la Pensilvanie qu'ils étendent par-delà l'Oyo & jusqu'au Lac Erié. Leurs habitations les plus avancées dans l'intérieur des terres avant les Son étenduë.

hostilités, étoient au Nord; Gnadenhutten, hameau à 30 lieues ou environ de Philadelphie; à l'Ouest, celles sur la Susquehanna, en remontant vers la fourche où cette rivière en reçoit une autre, à laquelle on a donné assez improprement le nom de Branche de l'Ouest; enfin quelques habitations sur la rivière de Juniata au dessus de Sheppenbourg. Ainsi la vraie étendue de cette Colonie est de 60 lieues dans sa plus grande longueur, & de 40 dans sa plus grande largeur.

Ses Villes. Philadelphie est la seule Ville considérable de cette Colonie; elle en est aussi la Capita-

le Pays compris 12000 ames. Elle n'a aucunes fortifications. Sa situation entre les riviéres de Delaware & Schuylkill, toutes deux navigables pour des vaisseaux marchands, est très favorable au Commerce. D'un autre côté, ces Riviéres rendent son séjour assez mal sain; les fluxions de poitrine, les pleurésies & les fiévres intermittentes y sont des maladies très-communes. Les autres Villes de la Colonie sont fort petites, & mériteroient à peine le nom de bourgs. Les principales sont *Lewis*, Capitale du Comté de Sussex; *Douvres*, Capitale de celui de Kent; *Newcastle*,

& *Chester*, Capitales des Comtés de même nom ; *Derby* & *German-Town* près Philadelphie ; *Bristol*, Capitale du Comté de Buck ou Buckingham ; *New-Town* dans le même Comté ; *Lancastre* & *York*, chefs-lieux des Comtés de même nom (a).

(a) M. Dupont, dans son Livre intitulé, *Histoire & Commerce des Colonies Angloises*, page 173, parle de Francfort comme la seconde Ville de Pensilvanie ; il dit qu'elle est aussi peuplée que Bristol. C'est apparemment Bristol de Pensilvanie dont il entend parler ; car je ne pense pas qu'il ait eu intention de comparer ce village à Bristol d'Angleterre, Ville où il y a plus de 50000 ames.

A deux lieues au Nord-Est de Philadelphie, il y a aussi une petite riviére qui vient se perdre dans la Delaware ; on l'appelle *Francfort-Creek* ; à un mille de son embouchure on trouve une Eglise de Sectaires &

Avant la guerre, la Pensilvanie augmentoit tous les jours en habitans. Dans la seule année 1750, il vint 4317 Allemands s'y établir, & plus de 1000 Anglois & Irlandois. Aussi, par une supputation des habitans de cette Colonie, faite au commencement de 1755, on estime le nombre des Blancs à 250000; celui des Négres est aussi fort grand; quelques personnes le font monter à 30000; on n'ose cependant assurer que cette dernière estimation soit

Nombre des Habitans : qualité du climat & des terres.

beaucoup d'habitations éparses aux environs. Mais ce lieu n'a jamais ressemblé à une Ville; & je ne sache pas qu'il y en ait aucun plus considérable qui porte en Pensilvanie le nom de Francfort.

exacte. Une population aussi considérable paroîtra étonnante, si l'on réfléchit que ce n'est qu'en 1681 que Mr. Guillaume Penn obtint une Chartre de concession de cette Province, (a) & que, quand il en prit possession, il n'y avoit qu'un petit nombre d'habitans Hollandois & Suédois pour la plupart établis sur les bords de la Baye de Delaware.

Quoique la latitude de cette Colonie soit la même que celle du Portugal, cependant il

(a) Cette Chartre est dattée du 4 Mars 1680, vieux stile ; ce qui a fait tromper plusieurs Ecrivains qui ont porté pour cette raison l'époque de cette Chartre à 1680, ne faisant pas attention que suivant le vieux stile l'année ne commence qu'à Pâques.

y a bien de la différence pour le climat ; les hivers y ſont longs & froids.

Les terres ne ſont pas également bonnes en Penſilvanie ; il y en a beaucoup de ſablonneuſes & de pierreuſes ; les plus graſſes & les meilleures ſont aux environs des rivières & des ruiſſeaux dans l'intérieur de la Colonie. Les grains & denrées de toute eſpece dont ce pays abonde, ſont la ſource de l'aiſance des Penſilvaniens & le plus grand objet de leur commerce. On cultive peu de tabac dans cette Colonie ; il y a quelques treilles dans les jardins ; mais on n'y fait point de vin ;

on en exporte des planches en petite quantité & quelques pelleteries.

Son commerce.

Pour donner une idée de l'étendue du Commerce de la Pensilvanie, nous joignons ici l'extrait d'un état des vaisseaux qui sont entrés & sortis du Port de Philadelphie pendant les dix derniers mois de l'année 1749.

[illegible] entrés	*[illegible]*
62 Navires,	[illegible] Navires,
72 Brigantins,	66 Brigantins,
25 Senaults,	26 Senaults,
25 Corvettes,	11 Corvettes,
119 Chaloupes pontées ou bateaux.	112 Chaloupes
303.	291.

Un cinquiéme de ces Bâtimens, & les plus gros certainement, venoient d'Angleterre & d'Irlande, ou y retournoient.

MM. Penn ſont Seigneurs propriétaires de cette Colonie, dont ils tirent un grand revenu, ne faiſant aucune conceſſion de terre qu'à la charge d'un cens ou redevance ; ils nomment le Gouverneur de la Province, lequel eſt confirmé par le Roi. Droits des Propriétaires.

A l'égard de la conſtitution politique de la Colonie, le Gouverneur y a la puiſſance exécutrice ; mais elle eſt fort bornée par l'autorité des Aſſem- Conſtitution de la Colonie.

blées. Il y en a deux, une pour la Pensilvanie proprement dite, & une particuliére pour les trois Comtés sur la Baye de Delaware, appellés les Territoires du Pensilvanie inférieure. Ces Assemblées sont composées des Représentans des divers Comtés, ils ont séance pour un an seulement, & sont choisis par le peuple qui renouvelle ces élections au commencement d'Octobre. C'est dans ces Chambres que se passent & se rédigent toutes les loix; elles n'ont cependant d'exécution qu'après que le Gouverneur y a donné son consentement. Le même esprit domine

dans les deux Pensilvanies, & leurs loix sont à peu près semblables.

Les revenus publics de la Colonie ne sont pas fort considérables, parce que l'Assemblée a eu soin d'éviter qu'on chargeât les peuples d'impôts; ces revenus ne montent qu'à 8000 liv. sterlings (180000 liv. tournois.) Comme on n'a entretenu jusqu'à présent en Pensilvanie aucunes troupes en tems de paix, cette somme a suffi pour fournir aux appointemens du Gouverneur, à ceux des autres Officiers, & à toutes les charges du Gouvernement, même à l'achat des présens qui

Ses revenus ordinaires.

se font annuellement aux Sauvages.

Ce qu'on vient d'exposer, suffit pour se former une idée juste de l'état actuel de cette Colonie.

TABLEAU

De la conduite de la Penfilvanie pendant l'année 1755, en ce qui concerne le Service des Colonies Angloises, & particuliérement l'expédition du feu Général Braddock.

DANS ma derniére Lettre, Monsieur, (dit l'Auteur à celui à qui il adresse son Ouvrage) je vous marquois que je ne pouvois plus garder le silence, ni voir de sang froid les dangers auxquels la Colonie dans laquelle je vis, étoit exposée. Je vous

manquoit aussi que nos Ennemis, sûrs de ne trouver aucune résistance dans cette Province, à cause des principes religieux des Quakers ou Trembleurs, qui nous gouvernoient, avoient conçu le dessein de nous conquérir. Je voyois, de plus, qu'il n'y avoit nulle espérance d'en faire revenir de leur entêtement les Membres de l'Assemblée, depuis qu'ils avoient mis dans leurs intérêts les Etrangers établis en Pensilvanie, & qui y sont environ la moitié du peuple. Tout ce que je craignois est arrivé : depuis la défaite du Général Braddock, les Enne-

nois ont fait une invaſion dans la Province, & ſont maîtres de preſque tous les pays entre l'Oyo & la riviere des Saſquehanna. Les partis des Sauvages ſe ſont avancés au commencement de Décembre dernier juſqu'à vingt milles de Philadelphie, & il eſt à craindre qu'ils n'aient formé le deſſein de ſe fortifier le plus près qu'ils pourront de cette Ville. Ils ont maſſacré un grand nombre de familles, & leur ont enlevé la chevelure. Pluſieurs milliers d'habitans des frontieres de la Colonie, ont abandonné leurs habitations, pour ſe réfugier dans l'intérieur de

[illegible]

que le Roi & le Parlement [illegible] leur autorité pour y remédier.

J'ai donc de bien plus fortes raisons aujourd'hui qu'auparavant, pour m'élever contre les

(a) Les Anglois se servent familièrement du mot de Province, quand ils veulent [illegible] gner quelques-unes de leurs Colonies en particulier.

foibles

foibles meſures priſes pour la ſureté de notre Province ; [illegible] mais qu'elles puiſſent nous pré-ſerver. Cette campagne, nous avons vû couverts de ſang, dans leurs ſouffrances ; notre Capitale eſt à peine à l'abri des incurſions, & des embuſcades d'un Ennemi qui n'eſt plus éloigné de nous que d'un jour de marche.

Les principaux Quakers ou Trembleurs s'aſſemblent dans cette Colonie tous les mois, & outre cela encore une fois dans l'année. Ces aſſemblées n'ont pas pour objet ſeulement des matiéres de religion ; elles ſont dégénérées en cabales politi-

Crédit des Trembleurs dans la Colonie.

gues : c'est-là qu'ils fixent le choix des Membres de l'Assemblée, & proclament leurs decrets pour les differens préchés de leur Secte. Les Trembleurs ont corrompu les Allemands, & leur ont persuadé qu'on les réduiroit dans l'esclavage, si jamais il leur arrivoit d'élire un autre homme qu'un Trembleur pour avoir place dans l'Assemblée. Il n'y a point de mensonge & d'insinuation méchante que l'on n'ait fait à ces Etrangers sur le sujet des élections. Le nombre des Allemands de differentes sectes est fort accru dans cette Province; ils sont tous déclarés, par leurs

principes de religion, contre le port des armes, & encouragés dans ces sentimens par les Trembleurs ; à cet effet, ces derniers ont distribué de tems à autre parmi ces Allemands, des Livres & des Brochures composés à dessein de les fortifier dans les principes de ne jamais résister à ses Ennemis ; principes dont la suite ne peut être que la ruine de la Société.

Mais de tous ces imprimés, le plus pernicieux est la Gazette Allemande. Derniérement, dans le tems où l'allarme étoit répandue autour de nous, on assuroit le peuple dans cette Gazette qu'il n'avoit rien à crain- *Leur fanatisme.*

de l'Evangile [illegible] les
François & leurs Indiens av-
voient fait [illegible] celui-là
feroit [illegible] qui [illegible]
les portes de sa maison [illegible]
[illegible]
offrir du pain & [illegible]
leur résister & [illegible] Terreur
aux foibles armes des hommes
seroit un péché d'orgueil le
plus manifeste [illegible]
Cette doctrine [illegible]
le de la presse seulement, les
Prédicants Trembleurs n'ou-
blioient rien pour l'accréditer
dans toute la Colonie. A la
premiere nouvelle de la défai-
te du feu Général Braddock,
quand la terreur étoit peinte

sur tous les visages. Lorsque l'on voyoit parmi eux les femmes & les enfans fondre en larmes, & que tous les honnêtes gens frémissoient sur la situation de notre pays; dans ce même temps le plus célèbre Prédicant Trembleur de Philadelphie exhortoit son auditoire de demeurer fermes dans les mêmes principes de croyance; de ne rien faire pour se défendre, & de ne point contribuer à ce qui devoit procurer la sûreté de ce pays, disoit-il; que de foibles fragmens de pots d'argile s'entrechoquent ensemble, qu'est-ce que cela fait [illegible]

On ne sera plus surpris voyant ces excès de fanatisme des Trembleurs, que dans l'Assemblée de la Colonie ils aient déclaré publiquement qu'ils ne vouloient pas se conduire comme leurs voisins, & fournir de l'argent pour la défense commune des Colonies. Aussi le Gouverneur, M. Morris, leur représentant le danger qui résultoit d'une conduite si bizarre, leur disoit : il me paroît que vous ayez pris toutes les mesures nécessaires pour ne laisser passer aucun bill ordonnant les levées d'argent, afin de pourvoir à la défense de la Colonie ; hé, pourrois-je en

L'Assemblée refuse de contribuer à l'expédition du Général Braddock.

douter, lorſque les Trembleurs dont vous ſuivez les impreſſions ont déclaré publiquement qu'ils aimeroient mieux ſouffrir les évènemens de la guerre que de contribuer pour un pareil ſujet ; & lorſque vous avez refuſé au feu Général Braddock de lui fournir même des chevaux & des chariots pour ſon expédition ?

L'Aſſemblée ſe juſtifie d'avoir refuſé de contribuer à l'expédition du Général Braddock.

Ce dernier reproche vous étonnera, Monſieur, (continue l'Auteur) vous qui avez lû dans les Gazettes Angloiſes, que tous les ſecours de ce genre lui furent fournis à tems & avec empreſſement par la Penſilvanie. Je vais vous expoſer

les choſes telles qu'elles ſe ſont véritablement paſſées à cet égard. Quand le Général arriva au Fort Cumberland, il s'attendoit à trouver prêt tout ce qui ſeroit néceſſaire pour ſa marche vers le Fort du Queſne ; la Virginie & le Mariland avoient promis de fournir quelques chariots ; mais ces Colonies ne purent tenir leur parole, parce que ces voitures y ſont très-rares, & que les chevaux y ſont fort mauvais. La Penſilvanie étoit la ſeule Province en état de fournir le nombre de voitures & les proviſions néceſſaires : pour cette raiſon, notre Gouverneur

avant & après l'arrivée du Général Braddock, avoit demandé à l'Assemblée d'assigner des fonds pour cette dépense ; elle eût dû accorder cette demande d'autant plus facilement, que les Colonies voisines avoient levé à grands frais des troupes pour le service général ; tandis que notre Assemblée n'avoit pas fourni un seul homme ; elle s'étoit contentée d'envoyer quelques présens de denrées & de chevaux aux Officiers de l'armée, pour tâcher de regagner leurs bonnes graces, parce qu'ils se plaignoient hautement de sa conduite. Mais quelques représentations

que M. Morris ait pû faire, il ne lui fut pas possible de rien obtenir de plus.

Le Général Braddock vit la saison s'avancer presque sans la moindre espérance d'être mis en état d'exécuter ce qu'il projettoit ; il témoigna au Chevalier Jean Sinclair, Maréchal général des logis, le mécontentement qu'il avoit des contretems qu'il essuyoit de toutes parts. Le Chevalier Sinclair voyant qu'il n'y avoit rien à espérer que par la force, menaça de marcher dans la Colonie comme en pays ennemi, si on ne lui envoyoit sur le champ le nombre de chevaux & de

chariots nécessaires pour le service de l'armée.

Dans ce même tems M. Benjamin Franklin (a), Directeur général des Postes dans le Nord de l'Amérique, se trouvoit près de l'armée ; ce digne citoyen voyant que, si on prenoit des voitures dans la Province par exécution militaire & sans le concours de l'autorité civile, cela pouvoit avoir de très-mauvaises suites, présumant d'ailleurs qu'on pourroit amener le peuple à fournir tout ce qui lui seroit demandé dans ce genre en s'y prenant d'une façon con-

Franklin procure des voitures au Général.

(a) C'est le même qui a fait de nouvelles découvertes sur l'électricité.

venable, il jugea qu'il étoit de son devoir d'en parler au Général Braddock; il alla donc le trouver, & lui demanda le tems convenable pour essayer d'amener ses compatriotes à ce qu'il desiroit. Le Général approuva sa proposition, lui remit quelqu'argent, & l'autorisa à faire marché pour qu'on lui fournît 160 chariots, avec un nombre convenable de chevaux de trait.

M. Franklin fut avec toute la célérité possible au bourg de Lancastre dans le centre de la Colonie où il rencontra heureusement M. Allen, Juge-Mage, & les deux autres Juges. Il

y avoit alors en cet endroit un grand concours de peuple, parce que c'étoit le tems des Aſſiſes où ſe jugent en dernier reſſort les affaires civiles & criminelles. Il fit part de ſon projet à M. Allen, qui s'engagea de bon cœur à le ſeconder. En conſéquence, lorſque le peuple fut aſſemblé à l'Audience, cet Officier lui repréſenta, employant les termes les plus pathétiques, les efforts qu'exigeoit ſon devoir à l'égard de ſon Souverain qui avoit entrepris, pour la ſûreté publique, cette expédition qui ſeroit extrêmement diſpendieuſe. Il ordonna enſuite aux Commiſſai-

ges de Police de chaque bourg d'assembler les habitans, & de lui envoyer promptement un état exact des chevaux & charriots qu'ils pourroient fournir respectivement : cet exemple fut suivi par les Juges qui tenoient dans le même tems les Assises dans le Comté d'York.

M. Franklin publia de son côté, en Hollandois & en Anglois, un Avertissement par lequel il exposoit aux habitans que cette fourniture leur feroit gagner beaucoup d'argent pendant la campagne ; il n'oublia pas de leur faire sentir que si, par leur refus, ils obligeoient le Chevalier de Sinclair d'en-

ter dans la Colonie, de Hus-
fard les traiteroit comme ceux
d'entr'eux qui venoient d'Al-
lemagne l'avoient été dans leur
pays par les Dragons ; qu'il les
forceroit bien d'obéir, & qu'ils
se verroient privés de l'occa-
sion de manifester librement
leur zèle pour le bien de leur
pays & pour la gloire de leur
Souverain.

Les démarches de deux per-
sonnes qui avoient autant de
crédit que MM. Allen & Fran-
klin sur l'esprit du peuple, &
les soins que se donnérent les
Magistrats des divers Comtés
de la Colonie ; firent fournir
sans délai le nombre de cha-

riots dont on avoit besoin, & s'il en avoit fallu encore plus davantage, on les auroit eus avec la même facilité.

Notre Assemblée n'y contribua en rien ; elle étoit même alors prorogée. M. Franklin n'avoit point de commission d'elle, mais du Général Braddock seulement. Enfin, ceux qui fournissoient ces chariots ne devoient pas être payés par la Colonie, mais par le Roi. Maintenant il est encore dû beaucoup d'argent aux pauvres habitans, qui dans cette malheureuse expédition ont perdu leurs chevaux & leurs chariots, qui étoient pour un grand

grand nombre d'eux, la seule ressource par laquelle ils pussent continuer pour faire subsister leur famille.

Voilà dans le vrai comme cette affaire s'est passée. On ne doit donc point faire refluer sur notre Assemblée les louanges données à la Province pour avoir fourni au Général Braddock les voitures qui lui étoient nécessaires ; mais au contraire elle mérite d'être blâmée universellement : car, comme notre Colônie étoit seule en état de fournir ces voitures, notre Assemblée est inexcusable de n'y avoir pas pourvu pendant qu'elle étoit convoquée ; & il

est certain que si, à la premiére demande de notre Gouverneur, elle eût réglé le prix des voitures; lorsqu'il eût été nécessaire ensuite d'en prendre d'autorité, un simple Juge de paix auroit pû, sur le premier avis du Général, lui envoyer toutes les voitures qu'il auroit demandées, & par ce moyen il se seroit trouvé en état de se mettre en marche avant que les bois fussent couverts de feuilles, & arriver au Fort du Quésne bien avant que la garnison en eût été renforcée; ce qui auroit, suivant toute apparence, fait prendre une autre face à nos affaires.

Notre Aſſemblée fit encore beaucoup d'autres fautes ; elle refuſa d'acquieſcer aux offres faites au nom des Propriétaires de la Colonie, de concéder des terres à l'Oueſt des montagnes Alleganny, (*a*) afin qu'au moyen des établiſſemens qui y ſeroient faits, on pût obliger plus facilement les François de ſe retirer de deſſus l'Oyo. Ces terres devoient être données à des Officiers & à des Soldats, qui, loin d'en payer aucun prix, auroient même été exempts de tous cens pendant 15 ans, à com-

Projet d'établiſſement au-delà des Montagnes Alléganny.

(*a*) C'eſt la rangée la plus à l'Oueſt des Montagnes Apalaches.

pter du premier Mars 175[illegible]. Les concessions faites de cette sorte aux Militaires auroient passé à leurs héritiers, & ayant cause sans aucune redevance ou charge que celle de l'arpentage à condition toutefois qu'ils s'y établiroient sous trois ans après que les François auroient été forcés de se retirer de ces quartiers.

Débats entre le Gouverneur & l'Assemblée.

L'Assemblée répondit à ces propositions, que ces offres étoient illusoires; que le Gouverneur n'étoit pas autorisé à les faire; que si on les acceptoit, les Propriétaires pourroient, après que les Patentes des concessions auroient été

délivrées, exiger un cens plus fort que la valeur des terres, que les terreins inhabités de la Virginie étoient également beaux, plus convenables, & qu'on les auroit à des conditions plus avantageuses.

Débats entre le Gouverneur & l'Assemblée.

Mais ce n'étoient pas là les seules disputes du Gouverneur avec l'Assemblée. Celles qui subsistoient depuis deux ans sur les moyens qu'on emploiroit pour lever de l'argent dans la Colonie, se renouvellerent, & elles se soutinrent avec une égale vivacité, même après la défaite du Général Braddock. Tout le monde espéroit que les Membres de l'Assemblée, tou-

de l'état critique où leur Pays se trouvoit alors, pourvoir bien promptement à sa sûreté, & auroient soin d'écarter tout ce qui pourroit faire naître des contestations. Bien loin de là, nous vîmes une nouvelle dispute s'élever, concernant la taxe des biens des Propriétaires, & l'Assemblée signifia par un Message qu'elle envoya au Gouverneur à ce sujet, qu'elle ne délibéreroit sur rien que ce point ne fût réglé. Cependant la Colonie étoit dans un danger imminent, & les Membres de l'Assemblée sçavoient bien que, s'agissant dans ces débats d'une question

de Droit, elle ne pouvoit être décidée sans l'avis des Propriétaires qui étoient en Angleterre. Ces Messieurs certainement n'eussent jamais pensé qu'on eût fait un tel instant de crise pour mettre de nouvelles charges sur leurs domaines, d'autant que cette entreprise étoit non seulement contradictoire avec tout ce qui s'étoit pratiqué dans les précédentes Assemblées, mais même positivement contraire à une loi de la Colonie. C'est ce qui engagea le Gouverneur à refuser son consentement au Bill qui lui fut envoyé dans cette occurrence, pour lever une som-

me de 1140 mille liv. (a) par une taxe sur tous les biens réels & personnels de la Colonie. On ne peut lui faire aucun reproche sur ce refus, parce qu'étant lié par ses instructions, il ne pouvoit s'en écarter.

Requête des principaux Habitans au Roi.

Les principaux Citoyens de Philadelphie, & beaucoup d'autres habitans des divers Comtés de la Colonie, sentant alors parfaitement le danger auquel ils restoient exposés, en prirent l'allarme à un tel point, qu'ils pensérent n'avoir plus d'autre ressource que dans la protection de Sa Majesté. Ils résolurent d'y avoir recours, &

(a) 50 mille liv. sterling.

dressérent

dressérent à cet effet une requête, dans laquelle après avoir exposé la consternation où étoient les habitans de voir leur Colonie dépourvue de tout & sans aucune défense, ils représentérent au Roi combien il étoit affligeant pour eux de voir qu'un malheureux systême de Police, contraire à la nature, lioit les bras de plusieurs milliers de braves Citoyens qui auroient pû s'employer à repousser l'Ennemi. Ils ajoûtérent que les Sauvages nos alliés nous voyant dans des dispositions si pacifiques, & d'ailleurs sans aucun appui, nous avoient abandonnés; que

cette defection avoit encoura-
gé nos Ennemis à la poursuite
de leurs projets ambitieux;
qu'il n'étoit pas probable que
notre Colonie suivît des prin-
cipes differens, tant que des
Trembleurs, qui rejettoient ab-
solument le port des armes,
trouveroient moyen de conser-
ver les places qu'ils occupoient
dans l'Assemblée, & l'abus
qu'ils faisoient de leur ascen-
dant sur les Etrangers établis
parmi nous; que dans ces cir-
constances les Exposans ne
voyoient de ressources pour
sauver la Colonie que l'auto-
rité de S. M. par l'entremise de
laquelle on pourroit mettre la

Colonie en état de défense pour le présent & pourvoir à sa sûreté pour l'avenir.

Cette Requête fut signée dans la Ville & dans quelques-uns des Comtés voisins par les principaux habitans, & envoyée par un vaisseau qui étoit prêt à faire voile pour Londres ; si l'on eût eu assez de tems, elle eût été aussi signée par un grand nombre d'habitans des frontières de la Colonie qui étoient encore plus intéressés à l'exécution de ce qui y étoit exposé. Mais hélas ! avant que les copies qui leur en furent envoyées eussent pû leur parvenir, toutes les crain-

tes du danger qui y étoient pointés s'étoient déja fatalement réalisés.

Ravages & cruautés des Sauvages.

Vers le milieu du mois d'Octobre, un corps considérable d'Indiens composé principalement de Chouanons & de Delawares, fondirent dans cette Province de divers côtés, presque en même tems, massacrant, brûlant, dévastant tout. On ne vit plus dans les cinq Comtés de Cumberland, York, Lancastre, Berks & Northampton, qui renferment plus de la moitié du territoire de la Colonie, que les tristes tableaux du desordre & de la désolation.

Le dommage que ces Com-

tés ont déja souffert par l'aban-
don des plantations passe tou-
te estimation, & ils manquent
de termes pour dépeindre l'af-
freuse misere de ces pauvres
habitans. Un très-grand nom-
bre a été obligé de s'enfuir
de ses habitations, sans avoir
eu un instant pour se recon-
noître. Ils, qui jouissoient en
abondance de toutes les cho-
ses nécessaires à la vie, ils sont
maintenant exposés à toute la
rigueur de l'hiver qui appro-
che, & se voient forcés de
mendier leur pain. A l'égard
de ceux qui sont tombés en-
tre les mains des Sauvages, on
ne trouve dans l'Histoire au-

cuns traits qu'on puisse mettre en parallele avec les cruautés affreuses exercées sur

A Guadenhutten petit Establissement de Moraves dans le Comté de Northampton, les habitans paisiblement rassemblés sans inquiétude de ces cruels assassins, à la faveur d'une nuit aussi noire que leur infernal projet, avancent sans bruit, les surprennent, les massacrent, enlevent leurs chevelures, & mettant ensuite le feu par tout, ils consument dans cet incendie général les cadavres de ces infortunés, leurs provisions, leurs chevaux, & une soixan-

taine de bêtes à corne, deſti-
nées pour la ſubſiſtance de leurs
freres les Moraves de Beth-
léhem. Ainſi le jour venant à
paroître, il n'offrit plus à la
vûe, que d'amas de leurs cen-
dres.

A la Grande Baye (*The great cove*) dans le Comté de
Cumberland, à *Tulpehokin*
dans le Comté de Berks, & en
pluſieurs autres endroits, les
Sauvages pouſſérent encore plus
loin la barbarie : hommes,
femmes, enfans & beſtiaux fu-
rent également détruits ; &
dans les lieux où tout n'avoit
pas été réduit en cendres, on
voyoit les corps des hommes

& des animaux [illegible] leurs membres [illegible] parfumés [illegible]. Les Sauvages s'imaginent triompher & célébrer leur victoire, [illegible] mettant de sang froid les plus horribles cruautés.

Mais entre plusieurs [illegible] que l'on m'a racontés de leurs expéditions, j'ai été trop frappé de ceux qui suivent pour ne pas vous les rapporter.

Une famille consistoit dans le mari, sa femme & un enfant qui venoit de naître : on les trouva tous trois assassinés, & leur chevelure enlevée ; la femme étoit étendue dans son lit le corps tout mutilé, & son

enfans [illegible] sous [illegible] [illegible] auprès étoit le mari couché à terre le ventre ouvert, & les entrailles hors du corps. Dans un autre endroit, une femme tenant son enfant à la mammelle, s'apperçut qu'elle étoit tombée dans une embuscade de Sauvages ; au milieu des allarmes d'une mort inévitable, avouée par la Nature, elle se jetta le visage contre terre, couvrant de son corps son enfant. L'abominable Sauvage s'élance alors de l'endroit où il étoit tapis, l'assomme avec son casse-tête, enleve sa chevelure, & craignant d'être dé-

couvert, s'enfuit vîte dans le bois sans avoir apperçu l'enfant. Peu après on le retira de dessous le corps de sa mere, & il est encore en vie à present.

Dans les diverses incursions que les Sauvages ont faites, ils ont emmené captives un nombre considérable de nos femmes & de nos filles. Elles sont, hélas! peut-être destinées à des tourmens plus cruels que ceux dont nous venons de rapporter le détail; il y auroit-il quelque chose d'étonnant à l'appréhender. Les Sauvages sont encore plus cruels pour leurs prisonniers, que pour ceux sur lesquels ils assouvissent le premier feu de leur rage.

Plaintes des Habitans des Frontieres.

Après tant d'infortunes Scarroyady, un des Chefs des Sauvages alliés, homme d'une fidélité, d'une bravoure & d'une intrépidité peu communes, vint trouver le Gouvernement; & ayant été admis dans l'Assemblée, il fit une harangue très-pathétique pour exciter ses Membres à défendre la Colonie avec force & courage; mais il parla en vain; il sembloit que rien ne pouvoit toucher leur cœur.

Plaintes des Habitans des Frontiéres.

Enfin les habitans des frontiéres de la Colonie perdirent toute patience; ils présentérent des Requêtes, firent des remontrances, menacérent mê-

me de marcher à Philadelphie & de faire main basse sur les Membres de l'Assemblée, si on ne leur accordoit sur le champ des secours. Ils se plaignirent que c'étoit faire une injustice manifeste de ne point allouer aux Comtés des frontières un nombre convenable & proportionné de Représentans dans l'Assemblée; ce qui étoit cause que le Corps de la Législature faisoit si peu d'attention à leurs intérêts, & qu'on ne ressentoit point leurs malheurs dans ce tems de calamité.

Défaut dans la constitution de la Colonie.

En effet, il y a peu d'exemple dans aucune Nation libre d'une inégalité aussi dispropor-

semblable à celle qui se trouve dans la maniere dont le peuple est représenté dans l'Assemblée de deux Provinces. Notre Colonie est divisée en huit Comtés ; l'Assemblée est composée de trente-six Membres (a) ou Représentans ; dans ce nombre, les trois plus anciens Comtés, où les Trembleurs sont établis, ont le droit d'en élire vingt-six, tandis que les cinq autres Comtés, peuplés d'habitans de diverses religions, & principalement de

(a) L'Auteur ne parle ici que de la Pensilvanie proprement dite, ou haute Pensilvanie ; car les trois Comtés sur la Baye de Delaware, qu'on nomme les Territoires ou Pensilvanie inférieure, nomment en outre dix-huit Membres pour les représenter.

Presbytériens du Nord de l'Ir-
lande, qui étoient établis.
Cet arrangement fut fait lors de
l'érection des cinq derniers
Comtés, [illegible]
[illegible] de la part des Trem-
bleurs, par ce moyen, [illegible]
leur ascendant sur les Alle-
mands établis dans la Colonie,
ils ont toujours la pluralité des
voix dans l'Assemblée, quoi-
qu'ils ne fassent pas la cinquiè-
me partie du peuple.

Adresse des Trembleurs à l'Assemblée.

Les Trembleurs voyant leur
systême pacifique attaqué par
les demandes & les murmures du
peuple des Comtés fron-
tiéres, présenterent à l'Assem-
blée, le 6. Novembre 1755.

une Adresse, par laquelle ils la supplioient de persister dans tout ce qu'elle avoit fait jusqu'alors, & de ne rien ordonner de contraire à leurs principes religieux. Cette Adresse prouve clairement quel étoit l'esprit qui influoit sur les délibérations de l'Assemblée, & que toutes les contestations avec le Gouverneur n'étoient que des prétextes pour gagner du tems, & favoriser le parti des Trembleurs; car, comme ceux-ci avoient déclaré publiquement qu'ils aimoient mieux souffrir que de contribuer à la défense de la Colonie, les Membres de l'Assemblée n'o-

ſoient pas leur impoſer des taxes dont le produit ſeroit applicable à cet uſage, dans la crainte de perdre leurs places dans l'Aſſemblée par l'influence des Trembleurs dans les élections.

Elle choque le plus grand nombre des habitans.

Le plus grand nombre *des* habitans de Philadelphie lut avec indignation l'Adreſſe des Trembleurs ; on la regarda comme une démarche d'une audace intolérable, & on ſentit bien que ſi on y avoit *égard*, ce ſeroit ſacrifier le ſort de *la* plus grande partie des habitans de la Colonie au crédit illégitime d'une troupe de forcenés fanatiques.

Cela

Cela détermina le Maire de la Ville à inviter les habitans de toutes conditions de le venir trouver le 12 de Novembre, pour lui donner leurs avis sur la ſituation préſente des affaires, & pour ſe joindre à lui afin de faire des remontrances à l'Aſſemblée. Il propoſa, pour ſervir de contre-poiſon aux principes des Trembleurs, d'inſiſter, non-ſeulement pour qu'on levât de l'argent applicable à ſa défenſe de la Colonie, mais auſſi de demander, avec les plus vives inſtances, l'établiſſement d'une loi militaire, afin que la Patrie ne fût pas plus long-tems ſacrifiée aux

Repréſentations des habitans de Philadelphie à l'Aſſemblée.

intérêts d'une faction: En conséquence le 12 Novembre jour assigné, on dressa des Représentations, dans lesquelles on prouvoit, par des argumens sans replique, la nécessité de l'établissement d'une Puissance militaire dans la Colonie: les principaux habitans les signérent, & elles furent aussitôt remises en leur nom par le Maire à l'Assemblée.

Remontrances du Corps de Ville.

Ces Représentations furent suivies de Remontrances très-fortes, présentées quelques jours après par le Corps de Ville, comme Corps politique. En un mot, tout prenoit feu dans la Colonie contre l'As-

ſemblée, & la dextérité de ſes Membres ne pouvoit plus parvenir à étouffer la flamme qui paroiſſoit de toutes parts. Le peuple dont les maux augmentoient, demandoit qu'on le protégeât; il ne vouloit pas prêter l'oreille à ce qu'on cherchoit à lui inſinuer ſur le danger de ſa liberté & de ſes priviléges, dans un tems où l'Ennemi, prêt à plonger le glaive dans le ſein des Citoyens, pouvoit les en priver, comme de leur vie. C'étoit une belle occaſion de purger pour toujours notre Aſſemblée de Repréſentans Trembleurs; mais notre conſtitution ne donnant pas au

Gouvernement la puissance de l'Assemblée, s'il n'y avoit pas moyen de la rompre, & de faire procéder à de nouvelles élections.

L'Assemblée est forcée de rendre une loi Militaire.

Notre Assemblée vit bien que le peuple étoit réduit au désespoir, & qu'il n'étoit plus possible de l'amuser. Chaque jour on apportoit des Requêtes & des Remontrances signées par un grand nombre d'habitans, tous insistant spécialement pour qu'on rendît une loi qui établît une milice, comme une chose qui étoit absolument nécessaire pour réunir nos forces naturelles & pouvoir en faire usage. Différer un moment de répon-

dre à des Requêtes si justes, étoit une résolution fort dange-reuse, & que dans [illegible] c'étoit [illegible] la faction des Trem-bleurs : il ne restoit qu'un seul expédient pour détourner l'o-rage qui les menaçoit, c'étoit de rendre une loi militaire ré-digée de façon à réduire le Gouverneur à l'extrémité, [illegible] & des Remontrances signées par [illegible] Présidentement, s'il refusoit de la passer telle qu'elle étoit, & s'il vouloit y faire quelques modifications, les Représen-tans Trembleurs dans l'Assem-blée étoient résolus de ne sous-crire à aucune, mais de chi-caner avec lui sur le Bill, es-

L'Assemblée est forcée de rendre une loi militaire.

[illegible] d'arrêter les cris du peu-
ple contre cette loi, disant qu'il
[illegible] de passer une loi
militaire; mais que le Gouver-
neur n'y avoit pas [illegible]
[illegible]
Secondement [illegible]
[illegible] Bill [illegible]
avoient [illegible] bien ménagé leurs
intérêts, & l'avoient dressé de
manière qu'ils y dépouilloient
le Roi de ses prérogatives les
plus essentielles.

Le peuple se plaint de cette Loi.

Le Gouverneur l'approuve.

Le Gouverneur pénétra leurs
vûes; mais réfléchissant que
cette loi ne devoit avoir lieu
que pour onze mois, il se per-
suada que pendant ce tems le
peuple seroit bien mieux [illegible]

[illegible] ſon abſurdité [illegible]
qu'il ſentoit trop les défauts
que par tous les efforts qu'il ſe-
roit dans le temps préſent pour
les dévoiler : c'eſt pourquoi il
paſſa le Bill immédiatement ; ce
ce qui mortifia pas peu les
Membres de l'Aſſemblée, qui
[illegible] beaucoup [illegible]
qu'il s'étoit élevé des débats en-
[illegible] ce ſujet [illegible]

Auſſi-tôt que cette Loi eut été publiée (*a*), le peuple voyant dans quel eſprit elle avoit été rendue, en fut outré ; perſonne ne voulut agir en conſéquence, & il n'y a pas eu encore un ſeul

Le peuple ſe plaint de cette Loi.

(*a*) On trouvera à la fin de cette Brochure la traduction de cette Loi.

Citoyen qui se soit mis en devoir de s'y conformer. Au contraire, quelques Comtés se sont déja assemblés, & ont arrêté des Remontrances contre cette loi, protestant qu'ils ne vouloient ni y acquiescer, ni coopérer à son exécution. Ainsi nous sommes dans un état pire que jamais; toutes nos espérances sont, que par l'entremise de S. M. & en conséquence de notre très-humble Requête, on nous rédigera une loi pour établir dans la Colonie une milice telle que la demande notre sûreté.

Cette loi militaire fut passée le 25 Novembre au soir. *Le* matin,

matin, le Corps de Ville avoit présenté les Remontrances dont on a parlé ci-dessus ; ce fut ce qui acheva de déterminer l'Assemblée. La veille, environ 400 habitans Hollandois pour la plupart, & les plus aisés de ceux qui sont établis sur les frontiéres de la Colonie, se voyant trop exposés pour rester plus long-tems dans leurs habitations, vinrent à Philadelphie, pour implorer la protection de l'Assemblée, & la supplier de suspendre toute vaine dispute. La profonde tristesse qui étoit peinte sur leur visage annonçoit leur malheur ; ils allérent d'abord se

Les principaux habitans des frontiéres viennent à Philadelphie.

Ils vont chez le Gouverneur.

présenter chez le Gouverneur, qui leur parla avec toute l'humanité & tous les égards possibles. Il leur dit que ce n'étoit pas sa faute s'ils restoient sans secours ni protection; qu'il avoit toujours été prêt, & l'étoit encore, à donner son consentement à toute loi raisonnable qui pourvoiroit à leur défense, lorsqu'elle lui seroit présentée par l'Assemblée; en même tems il leur fit part qu'il avoit reçu deux jours auparavant une Lettre des Propriétaires de la Colonie, qui lui ordonnoient de faire en leur nom un don gratuit de 5000 l. sterling (environ 114000 *liv.*)

& de l'appliquer à les ſecourir dans la préſente conjonćture; & il montra cette Lettre à quelques-uns des principaux du peuple. Ces heureuſes nouvelles les tranſportant de joie, ils le quittérent, le comblant de bénédictions.

Ils paſſérent de-là à l'Aſſemblée, & ayant obtenu audience avec beaucoup de difficulté, ils lui préſentérent leurs griefs. Les Membres de l'Aſſemblée s'efforcérent de faire tomber la faute de ce qui s'étoit paſſé ſur le Gouverneur, & leur demandérent s'ils ſeroient fort contens qu'on leur laiſſât perdre leur liberté. Le

Ils obtiennent audience de l'Aſſemblée.

peuple repliqua qu'il ne vouloit point entrer dans les disputes qui les occupoient ; qu'il avoit besoin d'être défendu ; qu'il ne comprenoit pas ce qu'on vouloit lui dire sur le danger de la liberté publique lorsqu'on ne pourvoyoit pas à la sûreté de la vie des Citoyens. Les Membres de l'Assemblée voyant le tour que les choses alloient prendre, pensérent qu'il étoit convenable d'appaiser ces habitans en leur donnant parole qu'ils seroient secourus sans délai. Et en conséquence on dressa un Bill par lequel on accordoit, pour le service du Roi, 60000 livres

Subside accordé par l'Assemblée.

ſterling (1360 mille liv.) dans lesquelles les 5000 liv. ſterling du don gratuit des Propriétaires ſe trouvoient compris. Ce Bill fut envoyé le lendemain au Gouverneur, qui y donna auſſitôt ſon conſentement. Il eſt certain qu'il l'eût donné de même quatre mois auparavant, ſi les Membres de l'Aſſemblée euſſent voulu alors conſentir à ce qu'il eût voix dans tout ce qui ſeroit arrêté touchant l'emploi de ces fonds, & ſe départir, pour une fois du moins, de l'injuſte prétention de taxer les Propriétaires de la Colonie qu'ils ne repréſentoient pas: deux articles ſur leſquels ils ſe

relâchérent enfin, quand ils virent qu'il n'y avoit plus moyen de les disputer.

Tels sont les malheurs qui ont accablé les pauvres habitans des frontiéres de la Pensilvanie, qui n'ayant de leur côté commis aucune faute, ont été cruellement pillés, vexés, massacrés par l'Ennemi le plus terrible; & cela, sans avoir eu le pouvoir de lui résister, ou l'avantage d'être protégés comme ils avoient droit de l'exiger de ceux qui étoient établis pour veiller à leur sûreté. Peut-on se retracer leur infortune, ou réfléchir sur leurs malheurs, sans être émû de compassion?

Si on confidére les Trembleurs comme de fimples Citoyens, ils méritent l'eftime qu'ils fe font acquife par leur extérieur modefte, par la modération de leur conduite avec tous ceux qui ont affaire à eux, & par cette honnête fimplicité qui accompagne toutes leurs actions : mais fi on les confidére comme des Légiflateurs, ils ne paroîtront plus avec le même avantage. Les maximes qui doivent régler les actions des hommes d'Etat, ne font point les mêmes que celles fur lefquelles un particulier doit fe conduire. L'efprit de cette Secte eft trop inflexible pour fe prê-

ter aux circonstances des tems, & à ces révolutions subites ausquelles toutes les Sociétés sont exposées, & sous lesquelles tout systême doit plier.



RELATION

Contenant la suite de ce qui s'est passé en Pensilvanie, depuis les premières courses des Sauvages, Chouanons & Delawares, jusqu'à la fin d'Août 1756.

LA défaite du Général Braddock, ayant fixé tout-à-fait dans les intérêts de la France, les Sauvages qui habitent les bords de l'Oyo, quelques partis de ces Sauvages vinrent faire des courses sur les frontiéres de la Pensilvanie, où ils savoient

bien que les Anglois n'étoient point sur leurs gardes. Ils tachérent de gagner les Delawares, qui ont leurs habitations dans le voisinage de cette Colonie, & sur son territoire ; comme ces Sauvages hésitoient sur le parti qu'ils prendroient, l'imprudence des Anglois les détermina à se déclarer contr'eux. Voici ce qui y donna lieu. (a)

Les Delawares se déclarent contre les Anglois.

Quelques Anglois envoyés à la découverte, étant venus à Shamokin, on y apprit peu après qu'un parti de François & de Sauvages étoit arrivé des

(a) Relation des conférences de Johnson avec les Iroquois.

bords de l'Oyo dans le voisinage. Scarroyady un des Chefs des Tribus Iroquoises, avertit alors les Anglois de se retirer, & leur conseilla de s'en retourner par la rive de l'Est de la riviére. En conséquence de cet avis, ils prirent le parti de s'en aller; mais au lieu de prendre leur route par le côté de l'Est de la riviére, ils passérent par le côté de l'Ouest; céla les fit tomber dans l'embuscade que leur avoit dressée le parti François; on leur tua quatre hommes; les autres s'échapérent en fuiant.

Immédiatement après la défaite de ces Anglois, un Trai-

teur (*a*) de la même Nation vint à Wyoming, & dit aux Sauvages Delawares de ce Village, que l'on savoit bien que c'étoient eux qui avoient tué ses compatriotes, & qu'on s'en vengeroit sur leur Nation. Ce discours engagea un grand nombre de Delawares à se rassembler à Wyoming, à dessein de faire tête aux Anglois, *s'ils* venoient à les attaquer. Cette Assemblée des Sauvages fut envisagée par les Anglois, comme une premiére démarche qui annonçoit les hostilités

(*a*) On appelle Traiteurs, ceux qui vont commercer avec les Sauvages dans leurs Villages.

qu'ils vouloient commettre contr'eux. En conséquence, sans prendre d'informations plus particuliéres, sans attendre que les Delawares les eussent attaqués, ils se saisirent de tous ceux qui étoient établis dans la Colonie, & les arrêtérent au nombre de 232 de tout âge & de tout sexe.

Un de ces prisonniers s'échappa, & donna avis à ses compatriotes de ce qui venoit d'arriver en Pensilvanie. Sur cette nouvelle, ils se tinrent encore davantage sur leurs gardes, & envoyérent à la découverte pour voir si quelques partis d'Anglois ne s'avançoient

point pour commettre des hostilités.

Ils tuent les Députés Anglois.

Sur ces entrefaites quatre Anglois arrivérent ; ils étoient députés, mais trop tard, pour s'expliquer avec les Sauvages sur tout ce mal entendu. Quand ils eurent fait le rapport de leur mission & quelques propositions d'accommodement, le Sauvage qui s'étoit échappé de prison, voyant que les Delawares étoient prêts de traiter avec eux, s'écria, *n'ajoutez point foi à ce que vous disent ces gens-là, ils n'ont d'autre dessein que de vous tromper, pour vous faire leurs prisonniers ou vous passer au fil de l'épée.* Aussitôt les Sau-

vages interrompant la confé-rence, sautérent sur leurs haches & tuérent les quatre Députés. C'est ainsi que les hostilités ont commencé; on a vû déja une partie des suites funestes qu'elles ont eûes pour les Anglois; les Sauvages ont continué depuis de les attaquer avec le même succès.

Au mois de Janvier de la présente année, ils fondirent sur le Village de Ninisinks, où ils tuerent 78 personnes, & brûlérent 43 habitations (*a*). Un chef des Delawares nommé le Capitaine Jacob, s'étant prin- Ils detruisent Ninisinks.

(*a*) Extrait d'une Lettre écrite de la Virginie, le 4 Février dernier.

cipalement distingué dans ces incursions, sa tête fut mise à prix à Philadelphie, ainsi que celle de quelques autres Chefs des Sauvages : ce qui ne servit qu'à les animer encore davantage contre les Anglois.

Toutes ces hostilités firent presser les armemens en Pensilvanie. L'Acte pour l'établissement d'une Milice dans cette Colonie n'eut pas grand succès : personne ne s'empressoit de s'enroller; en effet; c'eût été une duperie : les Trembleurs, les Anabatistes & tous ceux qui par principes de conscience sont déclarés contre le port des armes, ainsi que ceux des

des autres Religions qui ne vouloient pas s'y engager, n'étant pas pour cela assujettis à aucune charge ou impôt particulier, il en résultoit que ceux qui auroient pris parti dans la nouvelle Milice, eussent eu pour toute récompense l'honneur de servir la patrie à leurs dépens, & de pourvoir à la sûreté de ceux qui n'avoient pas la même bonne volonté.

Levée de troupes en Pensilvanie.

Mais cet acte servit du moins de plan pour lever des compagnies entretenues tout-à-fait sur le pied militaire : & le subside de 1365 mille liv. accordé par l'Assemblée à la fin de Novembre, fut employé à leur solde

& équipement, ainsi qu'à construire des Forts pour couvrir la Colonie & arrêter les incursions des Sauvages. Au commencement de Mai, il y avoit déja quinze cens hommes de levés; on ne songeoit cependant encore qu'à se tenir sur la défensive à cause du peu d'expérience de ces troupes; d'un autre côté la Colonie manquoit de fusils pour les armer convenablement; l'arrivée d'un vaisseau, qui en apporta deux mille pour le compte du gouvernement, donna lieu de remédier à ce dernier inconvénient.

L'Assemblée accorde un nouveau subside.

Vers la fin de Mai l'Assemblée arrêta qu'il seroit levé une

nouvelle ſomme de 40000 liv. ſterling ; (910000 livres tournois) par une taxe ſur les terres, & ordonna qu'elle fût appliquée à la défenſe de la Colonie (*a*). Cela ne paſſa pas ſans débats. Les diſputes de l'Aſſemblée avec le Gouverneur continuoient toujours ; & les affaires publiques en ſouffroient beaucoup de retard. Les Trembleurs ne ſe départoient point, malgré la triſte ſituation de la Colonie, de leur ſyſtême de non-réſiſtance. Cependant leur entêtement fanatique & biſarre décreditoit leur parti. Six

(*a*) Lettres de Philadelphie du 31 Mai dernier.

Membres de cette Secte, fatigués apparemment de trouver tant d'oppositions à leurs sentimens, résignérent leur places dans l'Assemblée le trois Juin. Vers le même tems leurs plus fameux Prédicans, voyant la haine que leurs Sermons pacifiques leur attiroient de la part des autres Sectes, prirent le parti de quitter la Colonie pour passer en Irlande. On attendoit alors l'arrivée de quelques Députés des Trembleurs de Londres, & on espéroit qu'ils pacifieroient ces troubles.

Les Anglois cherchent à se reconcilier avec les Delawares.

Quoique la guerre eût été déclarée en forme aux Delawares au commencement du

Printems, ils laiſſoient cependant la Colonie aſſez tranquille depuis près de ſix ſemaines. On devoit ces avantages aux négociations du Chevalier Guillaume Johnſon (*a*). Il avoit employé ſon crédit ſur les Iroquois, pour les engager à ramener à la paix les Delawares & les Shawaneſes ou Chouanons. Les Iroquois ont un grand aſcendant ſur ces Sauvages; ils les ont autrefois vaincus & ſoumis; aujourd'hui ils les regardent comme leurs Alliés, & ils les qualifient de couſins dans

(*a*) C'eſt le même qui commandoit les Anglois au combat donné l'Automne dernier, près le Lac du Saint Sacrement.

leurs harangues. Les démarches de Johnson furent fortement secondées par l'entremise de quelques-uns des principaux Trembleurs, qui firent agir pour la même fin une Tribu des Iroquois avec laquelle ils s'étoient procuré une conférence. Les Anglois profitérent de ce tems de tranquillité pour reprendre plusieurs postes qu'ils avoient abandonnés, & s'y fortifier : ils projettoient même de bâtir un Fort considérable à *Shamokin* sur la Susquehanna, passage important près les montagnes Alleganny, à environ cent cinquante milles ou cinquante-quatre lieues commu-

nes au Nord-Oueſt de Phila-delphie ; on devoit y envoyer quatre cens hommes à cet effet ; mais la nouvelle de la priſe du Fort Bigham, jetta de nouveau la conſternation dans les eſprits & l'abbattement dans les cœurs.

Prise du Fort Bigham.

Ce Fort ſitué dans la vallée de Tuſcorara couvroit de ce côté la Colonie ; le 11 Juin il fut aſſailli, emporté d'aſſaut & brûlé par les Sauvages ; tous ceux qui étoient dedans furent tués ou emmenés priſonniers. Après la retraite des ennemis, on n'y trouva de corps entier, que celui d'une femme groſſe qui avoit été aſſaſſinée près le Fort, & à laquelle on avoit

enlevé la chevelure (*a*).

Les négociations pour la paix continuent avec les Delawares.

Cette nouvelle perte n'arrêta point les négociations avec les Sauvages ; M. Morris fit proclamer le 16. à Philadelphie, qu'on cessât pendant trente jours toutes hostilités contre les Delawares, ou au moins jusqu'à ce que le résultat des mesures prises pour les réconcilier solidement avec les Anglois, eût été rendu public. Le Chevalier Johnson, qui étoit parti de sa terre au-dessus d'Albanie (*b*) le 3 Juin, pour continuer ses négociations avec les Sauvages, passa par plusieurs Vil-

(*a*) Lettres de Philadelphie du 17 *Juin*.
(*b*) Lettres d'Albanie du 11 *Juin*.

lages

lages des Iroquois ; & ayant affemblé leurs principaux Chefs à Onondago, il leur fit de fi belles promeffes que plufieurs l'affurérent, non-feulement de refter fidéles aux Anglois, mais même de faire tous leurs efforts pour les réconcilier avec ceux de leurs freres & de leurs amis qui avoient levé la hache contr'eux. Les Trembleurs de Penfilvanie (*a*) encouragés par ces efpérances, travaillérent de nouveau pour fe ménager une conférence avec les Chefs des Delawares, & obtinrent d'eux qu'ils fouffriroient qu'on leur

(*a*) Lettres de Philadelphie du 22 Juillet & Relation des conférences de Johnfon.

envoyât une députation, dans le Village où leurs Chefs ont coutume de se rassembler pour traiter des affaires qui intéressent la Nation. Cette députation fut reçue assez favorablement, & l'on se fit beaucoup de harangues de part & d'autre. Guillaume Penn, en formant les premiers établissemens de la Pensilvanie avoit eu la politique de gagner les Sauvages & de se les attacher par des présens; sa mémoire leur est encore en vénération; quand ils en parlent ils l'appellent *Onas*, surnom d'amitié qu'ils lui avoient donné de son vivant; les Députés Trembleurs s'annoncé-

Ils reçoivent une députation.

rent comme ses descendans, ayant les mêmes sentimens pacifiques que lui, & la même fidélité à garder leur parole. Les Delawares témoignérent beaucoup de chagrin de tout ce qui s'étoit passé; on leur fit des présens; ils convinrent d'un projet de Traité, & il fut arrêté qu'on s'assembleroit à Bethléem Village à vingt-cinq lieues au Nord-Est de Philadelphie pour le signer.

En conséquence le Gouverneur, deux Députés du Conseil & trois Députés de l'Assemblée partirent au milieu de Juillet pour se rendre à Bethléem, amenant avec eux une

Les Anglois font la paix avec les Delawares.

cinquantaine des principaux Trembleurs, parce que les Sauvages avoient déclaré qu'ils ne signeroient aucun Traité sans eux. Plusieurs Chefs des Delawares, avec cent guerriers se rendirent de leur côté au même lieu. On assure que la paix a été signée avec eux, & qu'ils ont promis de se déclarer contre tous ceux de leur Nation qui troubleroient les enfans d'*Onas*, & qu'ils les traiteroient comme leurs propres ennemis.

Prise du Fort Granville.

Ce Traité auquel le Capitaine Jacob, dont la tête avoit été mise à prix à Philadelphie, n'avoit sûrement pas été ap-

pellé, ne le détacha pas des intérêts de la France. On le vit porter de nouveau la terreur & l'effroi dans la Colonie au commencement d'Août (a); il étoit un des principaux Chefs d'un parti de Sauvages du voisinage de l'Oyo & de Delaware, à la tête desquels s'étoient mis quelques François des garnisons des Forts de ces quartiers-là. Ce parti, ayant laissé ses bagages & ses chevaux à cinq journées des lieux habités de la Pensilvanie, se divisa pour faire des courses dans cette Colonie. Le détachement le plus

(a) Lettres particuliéres de Philadelphie du 19 Août.

considérable, composé d'environ cent hommes du nombre desquels étoit Jacob, entra dans le Comté de Cumberland & marcha vers le Fort de *Granville*, qui couvre la Vallée de *Sheerman*. Le Capitaine Ward venoit de quitter ce Fort avec son enseigne, & la plus forte partie de sa compagnie, il n'y avoit laissé que son Lieutenant avec vingt-trois hommes, pour protéger quelques Moissonneurs qui travailloient dans la Vallée. Le détachement des François & des Sauvages, inquiéta d'abord le Capitaine Ward dans sa retraite; mais celui qui le commandoit jugeant,

par cette rencontre, que la garnison du Fort Granville ne devoit pas être considérable, prit le parti de l'aller attaquer. Les François & les Sauvages ayant passé la nuit dans les bois, marchérent le lendemain matin le long de la riviére de Juniata ; & étant arrivés fort près du Fort, ils ramassérent des matiéres combustibles, avec lesquelles ils mirent le feu aux palissades qui l'entouroient. Armstrong, Lieutenant de Ward qui y commandoit, accourut pour éteindre cet incendie ; il fut tué avec un Soldat Anglois & trois autres furent blessés ; les François ayant offert alors aux An-

glois de leur faire quartier s'ils se rendoient, ceux-ci leur ouvrirent aussitôt les portes du Fort. Il n'y eut dans cette attaque qu'un Sauvage légérement blessé : on y fit prisonniers vingt-deux Soldats, trois femmes & six enfans. Les François, après avoir arboré leur Pavillon sur le Fort, partagérent ces prisonniers avec les Sauvages. Ils les chargérent de farine & de ce qu'il y avoit de meilleur dans le Fort & s'éloignérent. Quand ils furent à quelque distance, la troupe fit halte, & le Commandant François renvoya le Capitaine Jacob avec ses Sauvages pour brûler & détruire le Fort; ce

qu'il exécuta. Les François, en arrivant au lieu où ils avoient laissé leurs bagages, y trouvérent dix Sauvages & quelques prisonniers Anglois qui leur apprirent, que d'autres Sauvages revenus de leurs courses, en étoient déja partis pour retourner vers l'Oyo avec un assez bon nombre de prisonniers.

Pendant l'expédition contre le Fort Granville, quelques petits partis de Sauvages parurent dans les autres cantons du Comté de Cumberland : deux Soldats furent tués & un blessé le 5 d'Août près le Fort *Dowell* : le 7 un habitant fut tué dans le même can-

ton : le 8 on en tua un autre & l'on enleva quatre de ses enfans. Ces incursions ont fait abandonner toutes les habitations de la Vallée de Juniata & de Sheerman ; & la consternation est générale dans la Colonie.

Mais ce qui doit surprendre, c'est que tant de maux & d'allarmes sont l'ouvrage de deux Nations Sauvages, (les Chouanons & les Delawares) qui ont à peine ensemble huit cens guerriers. Que ne doivent pas craindre aujourd'hui les Anglois, lorsque la prise d'Oswego ou Choueguen, ouvre leurs Colonies aux incursions de toutes les Nations Sauvages qui nous

sont Alliées ? La destruction des Forts qu'ils y avoient construits, est d'autant plus importante, que par ce poste, au centre du Canada, ils tenoient pour ainsi dire toute la Colonie en échec. On ne sera plus obligé d'avoir de fortes garnisons aux Forts Frontenac, Niagara & autres du lac Ontario; & la plus grande partie des troupes & des Sauvages que l'on étoit obligé d'y faire rester pour leur sûreté, sera maintenant employée à attaquer les Anglois. Je n'ajouterai ici aucune réflexion. Je laisserai à ceux qui liront cette brochure, le plaisir de faire des spéculations sur les

nouveaux succès que nous de-
[redacted]
la bonne volonté de nos troupes, de nos Canadiens & des Sauvages qui nous sont Alliés. Au reste, si les Anglois ont commencé les hostilités dans l'Amérique Septentrionale avec l'audace la plus déterminée, ils ont d'un autre côté bien soutenu l'idée peu avantageuse qu'on y avoit de leur bravoure.

A C T E

Pour apporter plus d'ordre & plus de discipline parmi ceux des Habitans de Pensilvanie qui souhaiteront & desireront s'unir en Corps de milice ; passé dans l'Assemblée de cette Province le 25 Novembre 1755. (a)

CETTE Province ayant été d'abord établie par ceux appellés Trembleurs, & les Mem-

(a) On a pris le parti de traduire cet Acte littéralement, comme le moyen le plus sûr d'en rendre exactement le sens.

bres de leur croyance ayant toujours fait sans interruption le plus grand nombre de l'Assemblée ; quoiqu'ils ne condamnent point dans les autres le port des armes, vû les circonstances présentes, néanmoins ils pensent, par principe de conscience, ne devoir pas les porter eux-mêmes : faire une loi pour les y obliger, contre les sentimens de leur conscience, seroit non-seulement violer un article fondamental de notre constitution & la chartre de nos priviléges, mais aussi, dans le fait, commencer une persécution contre tous les Trembleurs de cet-

te Colonie : d'un autre côté il y auroit de la partialité , & il ſeroit inconſéquent à eux de forcer les autres à prendre les armes tandis qu'ils en ſeroient exempts. Cependant , comme beaucoup de perſonnes d'autres religions , qui ne rejettent pas le port des armes , attirées par la tolérance générale que nous admettons , & par l'équité de nos loix , ſont venues s'établir parmi nous , & que quelques-uns d'eux , qui ont déja été exercés dans le ſervice militaire , penſent qu'en conſcience il eſt de leur devoir de combattre pour la défenſe de leur patrie , de leurs femmes ,

de leur famille, de leurs biens; & de ceux qui ont un droit égal & commun à la liberté générale de conscience. Et comme un grand nombre de Requêtes venant des divers Comtés de cette Province, ont été présentées à cette Chambre, portant que les Exposans souhaitent sincérement se défendre eux-mêmes & leur pays; qu'ils desireroient pour cet effet d'être enrégimentés, instruits & exercés par des Officiers revêtus d'une autorité suffisante autorisée par la loi; & de plus, qu'à moins qu'on ne prenne des mesures convenables pour les unir tous ensemble, les soumettre

mettre à une discipline ; & leur donner par-là confiance les uns aux autres, ils ne peuvent s'assembler pour s'opposer à l'Ennemi, sans s'exposer au danger le plus évident de tomber dans le desordre & de se faire détruire :

Et d'autant que les assemblées arbitraires de gens armés venant en troupes des diverses parties de la Province sur les premiéres allarmes, vraies ou fausses, comme il est arrivé en dernier lieu, sans être appellés par le Gouvernement, ou sans le concours de son autorité, ne conservant entr'eux aucun ordre ni discipline, peuvent avoir

des conséquences fatales pour les Sauvages nos amis & alliés, ainsi que pour la paix intérieure de cette Province.

Et comme notre Gouverneur a souvent recommandé à l'Assemblée, qu'en préparant & passant une loi à ce sujet, elle eût l'attention de ne point choquer les consciences scrupuleuses & timorées; ce qui ne se peut faire lorsqu'on emploie des voies d'autorité pour faire entrer les hommes dans le service militaire.

En vertu de ces considérations, nous qui représentons tout le peuple de la Province, composé de gens de di-

verſes religions, ne penſant pas qu'il ſoit raiſonnable que faute d'être autoriſé par une loi, on ne puiſſe faire ce que l'on imagine être de ſon devoir pour ſa propre ſûreté & l'utilité publique : ayant donc égard auxdites Requêtes, nous propoſons au Gouverneur qu'il ſoit arrêté, & ſoit ceci ordonné par l'honorable Robert Hunter-Morris Ecuyer, notre Lieutenant-Gouverneur, par l'approbation du Roi, ſous les honorables Thomas Penn & Richard Penn Ecuyers, les vrais & abſolus Propriétaires de la Province de Penſilvanie & des Comtés de Newcaſtle,

Kent & Suffex sur la Baye de Delaware, de l'avis & du consentement des représentans des hommes libres de ladite Province convoqués en Assemblée générale, c'est à savoir: Qu'il soit permis aux hommes libres de cette Province de se former en Compagnies, à compter de la publication de cet Acte, comme ils ont déja fait, en tems de guerre, sans y être autorisés par aucune Loi, & de choisir pour chaque compagnie, *à la* pluralité des voix & par le scrutin, leurs propres Officiers, savoir un Capitaine, un Lieutenant & un Enseigne, & de les présenter au Gouverneur ou à

celui qui commandera en Chef à l'avenir pour avoir ſon agrément; leſquels Officiers ainſi choiſis, s'ils ſont approuvés & s'ils reçoivent commiſſion dudit Gouverneur ou Commandant, ſeront Capitaine, Lieutenant & Enſeigne de chaque Compagnie reſpectivement, ſuivant la teneur de leur commiſſion; & leſdites Compagnies étant partagées en Régiment par le Gouverneur & Commandant en Chef, il ſera & demeurera permis aux Officiers ainſi choiſis & brévetés pour les Compagnies de chaque Régiment, de s'aſſembler & de choiſir, ſoit à la pluralité des voix, ſoit

par le ſcrutin, un Colonel, un Lieutenant-Colonel & un Major pour leur Régiment, & de les préſenter au Gouverneur ou Commandant en Chef pour avoir ſon agrément; leſquels Officiers ainſi choiſis, s'ils ſont approuvés & pourvus de commiſſions par ledit Gouverneur ou Commandant en Chef, ſeront Colonel, Lieutenant-Colonel & Major dudit Régiment, ſuivant leur commiſſion & pendant le tems que *le* préſent Acte doit avoir force de Loi.

Si cependant le Gouverneur ou Commandant en Chef, ne trouvoit pas convenable *d'ac-*

corder une commiſſion à quelques Officiers d'abord choiſis & à lui préſentés, comme il vient d'être rapporté, il ſera & demeurera permis auſdits Electeurs dudit Officier, de choiſir deux autres perſonnes à ſa place & de les préſenter au Gouverneur ou Commandant en Chef, à l'un deſquels, à ſon choix, il donnera une commiſſion pour être Officier, comme il eſt dit ci-deſſus.

Et ſoit ceci de plus ordonné de la même autorité que deſſus, qu'auſſitôt que leſdites Compagnies & Régimens ſeront formés, & leurs Officiers pourvus de commiſſions, comme il a

été dit ci-devant, il sera & demeurera permis au Gouverneur, ou Commandant en Chef, de l'avis & avec le consentement des Colonels, Lieutenans-Colonels & Majors de tous les Régimens, qui seront à cet effet par lui convoqués & assemblés, de faire & établir de l'avis & consentement du plus grand nombre de ces Officiers, qui viendront & seront présens à ladite Assemblée, des articles de discipline militaire pour le meilleur gouvernement des troupes, qui seront sous leur commandement, ordonnant que ceux qui les enfreindront seront punis; comme

me

me auſſi d'ériger & établir des Conſeils de guerre ou Cours Martiales, qui auront pouvoir d'entendre, d'informer & de juger de tout crime ou délit ayant rapport auſdits articles de diſcipline militaire, & qui pourront infliger des punitions par Sentence & Jugement rendus contre ceux qui seront ſujets auſdits Réglemens militaires, dans toute l'étendue de la Colonie : leſquels articles de diſcipline, quand ils auront été arrêtés, comme il eſt dit ci-deſſus, ſeront imprimés & diſtribués aux Capitaines des diverſes Compagnies, & par eux reſpectivement lûs à leur trou-

pe : Et tout Capitaine, Lieutenant & Enseigne & autre homme libre, qui aura volontairement signé devant un Juge de paix (*d*) lesdits articles, (aprés les avoir eu néanmoins pendant trois jours pour les examiner,) & qui reconnoîtra qu'il les a lus ou entendu lire distinctement ; qu'il a bien réflechi sur la teneur d'iceux, & qu'il consent d'être astreint à les observer & d'être gouverné conformément à leur teneur, promettant s'y soumettre & obeïr en consequence à ses

(*d*) Les Juges de paix sont des Commissaires de Police ; il y en a d'établis dans les Villes & les campagnes en Angleterre, & dans toutes les Colonies Angloises.

Officiers ; tel homme sera dès-lors réputé bien & duement obligé à l'observation desdits articles, à remplir les devoirs prescrits par iceux, & sera sujet aux peines, amendes, punitions & confiscations qui seront prononcées par lesdits articles pour désobéissance ou autre délit.

Pourvû néanmoins que les articles ainsi faits & établis, ne contiennent rien qui répugne aux loix militaires de la Grande-Bretagne & aux articles de discipline militaire faits & établis par Sa Majesté, en conséquence du dernier Acte du Parlement pour punir les Soldats

mutins & déserteurs, & qu'ils y soient conformes ; & qu'il sera possible, après avoir une fois duement pesé & mûrement considéré les circonstances particuliéres, dans lesquelles se trouve cette Province, comparée à la Grande-Bretagne, ainsi que la différence qui doit se trouver entre une Milice composée d'hommes libres, & des troupes réglées, qui ont une paye fixe, & qui sont toujours sur pied.

Pourvû aussi que l'on ne prétende point, que dans le présent Acte, il y ait quelque chose qui donne pouvoir & autorité au Gouverneur

Commandant en Chef, & auf-
dits Officiers, de dresser des
statuts ou réglemens qui puis-
sent assurer en aucune manière
dans leur liberté, personnes &
fortunes, celle des Habitans de
de cette Province, qui par prin-
cipe de conscience refusent de
porter les armes, ni aucunes
autres personnes de quelque
Religion, état ou condition
que ce soit, qui n'auront pas au-
paravant volontairement & li-
brement signé lesdits articles de
discipline militaire, après les
avoir duement examinés,
comme il est dit ci-dessus.

Pourvû aussi, qu'aucun gar-
çon au-dessous de vingt un ans,

ni aucun engagé ou apprentif ne puisse être admis à s'enrôler de sa propre volonté, ou soit reçu dans lesdites Compagnies & Régimens, sans le consentement par écrit de ses parens ou tuteurs, maîtres & maîtresses.

Sous condition aussi, que l'entôlement d'une personne dans quelqu'une desdites Compagnies ou Régimens qui seront formés & levés, comme il est dit ci-dessus, ne pourra le garantir des procès ou actions civiles intentées contre lui par ses créanciers ou autres, excepté pendant le tems où il sera de service, en campagne ou

en garnison, ni à se mettre à l'abri des poursuites qui pourroient être faites contre lui, pour délits commis contre les loix de la Colonie.

Sous condition enfin, que nul Régiment, Compagnie ou parti de Volontaires, puisse être obligé, en vertu de cet Acte, d'avancer dans les parties inhabitées de la Province, plus loin que de trois jours de marche, ni être détenu plus longtems que trois semaines dans une garnison, sans un engagement particulier à ce sujet, qui sera purement volontaire & souscrit en particulier de chaque homme, par lequel il s'obligera de mar-

cher plus loin & d'y rester en garnison.

Ce présent Acte n'aura force de loi que jusqu'au 30 du mois d'Octobre prochain & pas plus longtems.

FIN.

